

Consultation sur place

BARJAC

REVUE MUNICIPALE 2006



BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE
Jean-Pierre CHABROL
BARJAC



007103 0029

1936

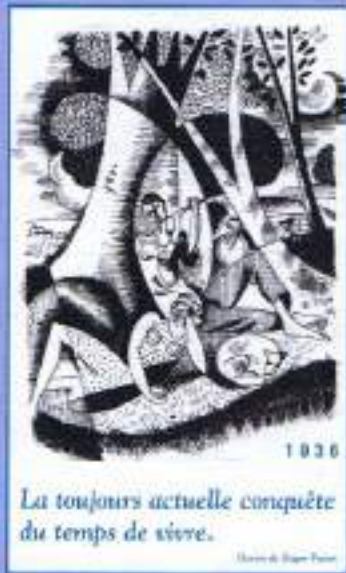
La toujours actuelle conquête du temps de vivre.

Dessin de Roger Payen

Pique-nique BIO du Centre de Loisirs, animé par un maître du bien manger (Périco LÉGASSE, chroniqueur gastronomique àMarianne)



*«Dans l'idée de Résistance, il y a, au départ, une obligation de désobéissance à ce qui paraît insupportable»
Lucie AUBRAC*



SOMMAIRE

| | |
|---|----|
| Edito | 1 |
| Finances | 2 |
| Recensement | 3 |
| Les travaux | 4 |
| La vie agricole | 8 |
| L'urbanisme | 9 |
| Réalisation des services techniques | 10 |
| Le personnel | 11 |
| Intercommunalité | 12 |
| Sauvons la ruralité | 18 |
| Commission enfance | |
| Et vie scolaire | 19 |
| Enfance et jeunesse | 26 |
| Cuisine centrale | 27 |
| Aide sociale | 30 |
| C.C.A.S | 32 |
| Culture | 35 |
| La bibliothèque municipale | 37 |
| Des dessins pour franchir les grilles du désespoir | 39 |
| Activités associatives Barjacoises | 41 |
| Le conciliateur de justice | 56 |
| L'état civil 2006 | 56 |
| Citoyens d'honneur 2006 | 57 |
| Ils ont choisi Barjac | 58 |
| Vœux du conseil | 59 |
| Revue de presse 2006 | 60 |
| Infos services | 64 |

Cahier central : L'école à Barjac

La fracture...

En écrivant, dans mon éditorial 2006, que j'étais un homme soumis aux aléas du sol, j'avais bien auguré de mon accident. Une ornière, dans un mauvais bout de chemin communal... la moto qui dérape... et une jambe brisée qui va me prendre la tête un an. Il y a eu plus grave malheur dans notre village tout ce temps mais je n'ai pas manqué d'amitié, d'affection, de marques d'attachement...

Les placements de cœur assurent toujours une belle rente. Je ne m'attendais pas à une telle fortune ! Autant d'encouragements pour travailler malgré tout avec toute l'équipe municipale à nos affaires communes : le chantier du château, le forcing pour être classé «village de caractère», la mise en place de la révolution «bio» à la cuisine centrale pour les enfants et les personnes âgées...

«Maire boiteux, village heureux ?» ce n'est pas évident.

La Poste n'est plus que l'ombre d'elle même, la Perception veut «se casser», les docteurs se raréfient, les gendarmes bourlinguent dans 3 cantons (c'est la nouvelle taque taque tique pour enlever plus de points qu'en marquer !).

Dans de sournoises coulisses chômeurs, humains à revenus minimum, jeunes sans place languissent.

Ce n'est pas de leur maigre dîner que viennent nos maux, mais bien de l'appétit insatiable des riches. Comment vivre de bon cœur voyant tout cela ?

Nous sommes dans une société qui veut nous faire croire que l'avenir de tous et de la planète est assuré par chacun poursuivant ses intérêts et cultivant son égoïsme, que la fièvre de l'or de chacun fera l'âge d'or collectif. Que toute régulation par l'Etat, l'Europe, la Commune serait dictature ! Certes, le pouvoir corrompt parfois ; souvent, il se protège plus qu'il ne protège... Certes sa conquête est affaire d'argent et de détention des médias.

Il n'empêche : le pays rural, les éloignés, les plus faibles attendent beaucoup de la puissance publique, en particulier de l'égalité. Ils savent d'instinct ce qu'il en coûte d'un renard libre dans un poulailler libre...

Pour notre part, nous n'avons pas voulu nous enfermer dans une gestion qui met bout à bout les intérêts particuliers, ni nous dissoudre dans un universel qui ne concerne personne. Nous avons voulu agir, hautement et globalement, pour BARJAC.

Mais prendre souci du bien commun, ce n'est pas forcément traiter des problèmes particuliers, comme on dit «par dessus la jambe» !!!

Édouard CHAULET
Maire de Barjac
Conseiller Général du Gard

**BIBLIOTHEQUE
MUNICIPALE
30430 BARJAC**

*«La plus belle qualité d'un service, c'est sa proximité !»
Propos tenus par Patrice Rouquette Maire de Rivières
à l'entente de M. Dumoulin, liquidateur de la perception de Barjac*

De 1995 à 2006, sans augmentation des taux communaux en matière de taxe professionnelle, de taxes foncières et de taxe d'habitation : des chiffres qui parlent.

La Commune de BARJAC, véritable force économique, actrice du développement

| | Dépenses Fonctionnement Totales | Personnel | Remb emprunts Emprunts | Charges Générales* |
|------|---------------------------------------|-----------|---------------------------|-----------------------|
| 1995 | 934.334 | 372.204 | 149.724 | 257.158 |
| 1996 | 937.348 | 389.255 | 153.886 | 232.243 |
| 1997 | 1030.298 | 398.628 | 162.000 | 280.343 |
| 1998 | 1077.916 | 454.178 | 161.550 | 297.742 |
| 1999 | 1166.280 | 503.615 | 166.442 | 296.121 |
| 2000 | 1178.724 | 561.696 | 135.233 | 295.773 |
| 2001 | 1111.440 | 445.488 | 169.607 | 295.523 |
| 2002 | 1163.436 | 448.522 | 172.064 | 323.821 |
| 2003 | 1202.483 | 443.323 | 166.854 | 342.883 |
| 2004 | 1105.508 | 489.946 | 165.909 | 314.054 |
| 2005 | 1208.883 | 492.362 | 158.395 | 371.941 |
| 2006 | 1255.269 | 518.214 | 157.535 | 396.834 |

On entend par charges renouvelables : les dépenses récurrentes (eau, énergie, carburants, fournitures cuisine, administratives, l'entretien des bâtiments, des réseaux et des véhicules, les assurances, les livres de la bibliothèque, la formation, les frais liés au centre de loisirs, les dépenses festives, les timbres, le téléphone, la communication....)

| | Recettes Fonctionnement TOTALES | Taxe Professionnelle | Impôts Taxe Habitation Foncier bâti Non bâti | carrière | brocante | Marché Vendredi Nocturne Fête votive | Cuisine centrale | Taxe Séjour |
|------|---------------------------------------|-------------------------|---|----------|----------|---|---------------------|----------------|
| 1995 | 1566.146 | 191.781 | 279.009 | 18.316 | 33.020 | 18.544 | | 3.853 |
| 1996 | 1723.190 | 269.854 | 294.468 | 18.316 | 34.301 | 17.452 | 13.324 | 3.647 |
| 1997 | 1668.637 | 285.634 | 309.054 | 18.316 | 42.472 | 19.157 | 34.757 | 7.395 |
| 1998 | 2086.537 | 285.746 | 318.973 | 18.316 | 44.873 | 19.593 | 25.118 | 4.931 |
| 1999 | 2296.781 | 310.616 | 329.092 | 22.623 | 44.820 | 23.117 | 38.998 | 8.874 |
| 2000 | 1992.945 | 335.759 | 333.433 | 18.309 | 45.681 | 21.267 | 60.241 | 5.833 |
| 2001 | 1612.003 | 349.465 | 353.507 | 44.453 | 49.134 | 20.559 | 71.650 | 6.104 |
| 2002 | 1952.468 | 403.858 | 363.375 | 47.439 | 51.850 | 28.697 | 77.833 | 6.554 |
| 2003 | 2471.951 | 452.625 | 385.273 | 48.940 | 53.196 | 32.253 | 87.461 | 7.916 |
| 2004 | 2934.818 | 383.593 | 400.131 | 67.244 | 51.195 | 34.711 | 138.423 | 6.589 |
| 2005 | 3088.697 | 379.849 | 424.452 | 49.807 | 52.795 | 31.109 | 162.923 | 7.466 |
| 2006 | 3691.130 | 405.676 | 438.019 | 54.677 | 53.059 | 33.358 | 171.443 | 7.742 |

Le recensement de la population a eu lieu du 19 janvier au 18 février 2006

3 agents recenseurs ont été recrutés pour sillonner la cité et nous compter. Il s'agit de Mado PASCAL, de Cyril GILLES et de Christian DIVOL.

Compte tenu de la nouvelle méthodologie du recensement général de la population, le résultat n'aura un impact financier pour la Commune qu'en 2009.

Cependant, les premiers chiffres portent une population de 1498 habitants, soit une augmentation de 7 % c'est à dire 97 personnes de plus que lors du recensement de 1999.

Le nombre de logements a lui aussi fortement évolué (15%) en 7 années, il est passé de 801 à 919.

Voici la pyramide des âges au 31 décembre 2006



AMENAGEMENT JARDIN DE LA LISETTE : une sculpture-fontaine prénommée "Lisette"

Commandée à Dominique LONGCHAMPT artiste dont l'atelier se trouve à BARJAC, elle est en cours de réalisation. C'est une reprise de l'appellation féminine de la place, figurée par un buste de pierre polie, elle sera source de vie et de plaisir, en déversant du haut de sa robe en tôle laquée l'eau de source acheminée par gravitation. Son manteau conique, sera réalisé en tôle, gardée dans sa teinte d'oxydation. Ce 1^{er} cône, non fermé, découvrira le 2^{ème} cône : la robe d'eau.

Cette structure conique sera dressée dans un bassin circulaire communiquant avec un bassin plus grand où seront fixés des disques de métal laqué, de diamètres et de couleurs variables, ainsi

qu'une forme conique en tôle et pierre, pour une 2^{ème} source jaillissant de terre.



MISE EN DISCRETION DES RESEAUX

Rues Olivier de Serre et Alphonse Daudet :

Après avoir entièrement procédé à la mise en souterrain dans le centre ancien, la Municipalité souhaite maintenant intervenir sur la périphérie. C'est donc chose faite avec ce que les anciens appelaient « le lotissement » pour les rues Olivier de Serre et Alphonse Daudet.

Aujourd'hui, les nouveaux chantiers intègrent cette notion d'esthétique et dans la mesure du possible, tout est en souterrain.

Ont donc été enfouis les réseaux électriques, téléphoniques, les réseaux d'eau potable et d'assainissement ont été réhabilités. Ces travaux ont été réalisés par les entreprises PELLET et CEGELEC pour un montant global de 342.000€ dont 79.000€ à la charge du syndicat des eaux. Le Conseil Général a apporté 171.000€ de subventions, l'agence de l'eau 78.751, le reste étant à la charge de la commune.

Les trottoirs parachèvent la réfection, ils ont été entièrement refaits par les employés municipaux... et c'est de la belle ouvrage !



TRAVAUX DE VOIRIE

Montant réalisé : 220.000 €



C'est donc un gros effort effectué sur la voirie notamment en goudronnage.

Les travaux ont été effectués sur l'avenue Raoul Eyraud, l'ancienne route d'Ornac, les chemins du Mas Privat, de Montchamps, de Ribauts, du mas de la Croix, de la rue du Général de Gaulle, du Clos du Portail, du Jonquier.

De l'enrobé est venu améliorer la Place Dr Roques et l'Esplanade de l'Eglise au Château ainsi que l'accès au cornier.

Ces travaux ont été réalisés en majorité par l'entreprise LAUPIE. L'entreprise PELLET a effectué des travaux sur des chemins de terre pour 13.000€ TTC.

ACQUISITIONS FONCIERES

Un terrain de 4355 m² a été acheté quartier Plan Long rte de St Privat de Champclos au prix de 30€/m² en vu d'y implanter la nouvelle gendarmerie. En effet, considérant la nécessité du maintien du service public de gendarmerie attractif au chef-lieu de canton, considérant la vétusté des logements actuels en accord avec les services de la gendarmerie et leur aval quant au choix du terrain, le Conseil a réalisé cette réserve foncière.

RÉHABILITATION DU PETIT PATRIMOINE



En 2006, l'entreprise BTI-EVI a continué son travail de réhabilitation du petit patrimoine communal : jointolement muret Esplanade, mur de part et d'autre de l'escalier de la Calade, mur jardin d'enfants et Place du 8 mai.

BTI est une entreprise dite d'économie sociale existant sur le bassin Alésien dont l'objectif est d'offrir un contrat de travail à des personnes en difficulté ou des chômeurs de longue durée ou des jeunes pour obtenir une qualification.

Un partenariat étroit avec la mairie et le CCAS, l'ANPE et la Direction Emploi Insertion du Conseil Général peut favoriser un parcours d'insertion professionnelle pour des jeunes ou des personnes demandeurs d'emploi de longue durée. En 2006, 3 personnes ont été recrutées par des entreprises locales et nous ne pouvons que nous en réjouir.

HAMEAU DU MAS DE BONNAURE ET DE CHABRIAC

Les travaux de construction des nouvelles unités collectives de traitement des eaux usées de ces hameaux ont commencé. Elles entreront en service courant 2007. Après la station d'épuration et l'approbation du schéma communal d'assainissement, c'est une nouvelle étape dans l'amélioration du traitement des eaux usées. Deux points noirs vont disparaître, cela représente des investissements

importants pour la collectivité mais ils s'inscrivent dans la continuité et la globalité des efforts entrepris pour la préservation de notre environnement. La qualité des eaux de surface notamment pour le hameau de Bonnaure et le ruisseau du Cantabre va s'en trouver grandement améliorée.

Conjointement à ces lourds travaux d'assainissement, la Commune profite des tranchées pour enfouir les réseaux dits

secs (électriques et téléphoniques), renforcer le réseau d'eau potable et goudronner une fois les travaux terminés.

Le total des dépenses à Chabriac est de 410.000 € TTC avec 37 % de subventions soit 152.000 €.

Le total pour le Mas de Bonnaure est de 360.000 € TTC avec 37 % également de subventions.



Viabilisation chemin des Chevrefeuille et des Garances

C'est la première opération importante de viabilisation réalisée suivant la procédure dite de P.V.R (Participation Voirie et Réseaux). Cette procédure nouvelle de la loi instaure un régime de participation des propriétaires aux aménagements réalisés par la Commune. Après plusieurs réunions de concertation avec les propriétaires et une estimation des travaux, la participation demandée a été fixée par le

Conseil Municipal à 3,66 €/m² de terrain desservi. La commune, pour sa part, apporte une participation de 32,5 % du montant H.T des investissements. Au total 40.700 m² profitent de cette opération avec renforcement en eau depuis le Mas de la Croix. Ce renforcement était indispensable pour assurer la défense incendie de tout le quartier.

Les travaux qui ont débuté durant l'été 2006 sont pratiquement achevés, déjà trois permis de construire ont été délivrés dans la zone, ils concernent tous de jeunes Barjacois qui ont ainsi pu s'installer « à moindre frais ». On peut toutefois regretter la réticence de certains propriétaires qui aurait pu compromettre le projet.

CESSION DU TERRAIN RESIDENCE ST LAURENT AVEC RESILIATION DE BAIL :

Les représentants de la SCI La Lauzière et de la SARL SEGES souhaitaient vendre la maison de retraite dite résidence St Laurent, construite sur un terrain municipal de 69 ares 45 avec un bail à construction expirant le 31 décembre 2028. Le 8 juin 2006, le Conseil Municipal avait émis un accord de principe à la vente du terrain et avait chargé le Maire de négocier. Différents investisseurs se sont présentés, tous souhaitaient maîtriser le foncier (terrain + bail) en envisageant une extension de la maison de retraite.

Avant la vente, l'avis des domaines, service de l'Etat, a été sollicité et donne :

- Valeur du terrain occupé : 200.000 €
- Indemnité égale à la valeur du terrain occupé : .. 200.000 €
- Partie de la valeur de la construction
correspondant à la part acquise par la commune
au bout de 18 ans de bail : 70.000 €
- Soit un montant total de 470.000 €

Le Conseil, considérant les services rendus à la population, considérant l'impact économique et social, considérant les emplois existants et les possibilités offertes en cas d'extension, considérant l'avis des Domaines, considérant le prix du foncier actuellement sur la Commune a fixé une moyenne autorisant le Maire à signer la vente du terrain et la résiliation du bail au prix minimum de 370.000 €, soit 53,28 € du m².

Le Maire a négocié et signé à 400.000 €, prix qui exprime bien les 3 choses ; tarif de l'immobilier en vigueur, maintien de l'emploi et de l'extension de l'activité.

ASSAINISSEMENT

Zonage : schéma communal d'assainissement

Il est entré en application avec le nouveau Plan Local d'Urbanisme en mai 2006.

Tous les nouveaux permis de construire doivent respecter les prescriptions de ce document. Pour tout projet situé en dehors des zones étudiées, une étude parcellaire de sol est obligatoire.

Station d'épuration :

Malgré de gros problèmes électriques dus à une surtension EDF, l'audit de fonctionnement réalisé annuellement par les services du Département révèle un bon diagnostic.

Droit de raccordement au réseau :

La demande est à effectuer en Mairie par écrit.

Il est fixé à 2.000 €, soit 80% du coût de l'installation d'un assainissement individuel autonome .

Un quartier viabilisé



Coopérative Viticole de BARJAC :

Afin d'aider les viticulteurs en difficulté et de promouvoir le vin du terroir, le Conseil Municipal a acheté 1000 bouteilles en coffret, offertes aux antiquaires et brocanteurs lors d'un apéritif de sympathie avec les Barjacois à la cave



Toujours autant de monde à la Fête de la Vigne et du Vin

Coopérative de Céréales :

Une participation exceptionnelle de 1.500 €, au titre de l'aide à l'agriculture a été allouée à la Coopérative pour la réalisation d'une fosse supplémentaire de réception et l'installation d'un automate

CENTRE D'ÉQUARRISSAGE ou frigo pour cadavres d'animaux

Les dernières difficultés rencontrées l'été dernier avec de nombreuses pannes, et une utilisation continue par certains éleveurs, ont démontré la nécessité de réfléchir au devenir de cette structure. Une réunion s'est donc tenue en Mairie le 14 mars 2006, réunion au cours de laquelle Monsieur BLANC, Directeur Départemental des Services vétérinaires, a souligné l'intérêt de ce centre de collecte et encouragé les chasseurs Barjacois et des environs, à utiliser la structure. En effet, le tableau de chasse gardois représente environ 16.000 sangliers avec 30% de déchets soit environ 250 tonnes. Il faut savoir que les sangliers sont porteurs de maladies (brucellose porcine, peste porcine...) et que l'abandon dans la nature de tous les restes est un facteur de

maintien voire de développement de ces maladies.

Un tour de table a fait clairement apparaître la nécessité de maintenir le service :

- Les groupements de chasseurs de sangliers vont tous adhérer,
- les éleveurs d'ovins souhaiteraient pouvoir en cas d'urgence continuer à l'utiliser,
- les éleveurs de volailles sont toujours très favorables, même si en cas de remplacement de l'appareil il doit y avoir augmentation des tarifs.
- Le vétérinaire, bien qu'il ne puisse l'utiliser, reconnaît son intérêt sanitaire par la réduction significative des dépôts sauvages.
- L'équarrisseur souhaiterait des

améliorations techniques pour faciliter le travail des employés

Un regret de la part du maire : l'absence d'aide financière pour compenser ce transfert de charge Etat-Commune et quid des éleveurs ceux qui n'utilisent ni la structure ni le service d'équarrissage. Pour la mairie il y a à la fois un problème financier et un problème de responsabilité. Suite à cette réunion le Conseil Municipal a décidé de maintenir le service et de changer la cellule froide, en investissant 6518 €. Comme ils en avaient fait la promesse, tous les groupements de chasseurs de sangliers de Barjac, St Privat et même Mejanhes le Clap ont adhéré. Finalement les peaux et viscères enterrés ou disséminés dans la nature.

EVOLUTION DE L'URBANISME SUR LA COMMUNE

Lors du recensement de 1975 on dénombrait 581 logements, les chiffres du recensement 2006 en révèlent maintenant 919, soit une augmentation de près de 60 %.

Le parc locatif représente 32,5 % des résidences principales, ce qui permet un renouvellement de la population et représenté une forte attractivité pour les jeunes ménages.

Toutes les données nationales concernant les régions du Sud de la France, et notamment celles qui prévoient un accroissement de 30% de la population de la région Languedoc-Roussillon dans les 10 ans à venir, laissent à penser que cette tendance sur Barjac ne s'inversera pas bien au contraire. Un projet de ZAC (zone d'aménagement concerté) du Cornier devrait permettre de répondre à ces nouvelles demandes.

En effet depuis la création du POS (1986) la zone du cornier était classée en zone d'urbanisation future (NA) où seul un aménagement global, privé ou public, pouvait la rendre constructible. En vingt ans, rien ne s'y est réalisé.

Depuis déjà plus de 2 ans, la municipalité réfléchit donc à un aménagement de cette zone. La solution de la création d'une Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) a été retenue par le conseil municipal.

Après une consultation c'est la société NEXITY, Foncier Conseil, qui a été choisie pour mener à bien ce projet. C'est une société Nationale, très présente au niveau départemental, avec de nombreuses réalisations dans la région Nimoise.

La procédure de ZAC : comment cela fonctionne ?

La ZAC est un outil juridique qui permet de travailler sur un ensemble foncier avec cohérence dans le but de la création d'un nouveau quartier. Tous les aménagements nécessaires à une viabilité sont étudiés : voirie, réseaux, hydrologie, espaces verts...et réalisés par l'aménageur.

Les trois étapes essentielles dans la ZAC sont :

- L'ouverture de la concertation publique.
- L'élaboration du dossier de création avec études de faisabilité
- L'élaboration du dossier de réalisation.

Les principaux avantages d'une telle procédure sont :

- Définition globale des équipements
- Maîtrise des coûts
- Traitement paysager
- Réalisation avec un phasage qui permet une intégration dans le temps suivant le développement communal.
- Prise en compte de la contrainte hydraulique sur l'ensemble de la zone.
- L'aménageur dispose d'un pôle de compétences complet : urbaniste, paysagiste, bureau d'étude VRD, géomètre...

L'objectif de l'aménageur est de créer un vrai parcours immobilier d'accession à la propriété à travers une offre immobilière complète : location, location accession, terrain nu, logement, maison...

Dans le cadre des acquisitions foncières, tous les propriétaires seront traités de la même façon quelle que soit la situation ou la destination du terrain.

Ce projet englobe 10 hectares aménageables sur 5 ans : sont prévus entre autre : 49 terrains à bâtir, 48 logements en locatifs ou en accession à la propriété (dont 25 T3 et 15 T4), et 1 hectare et demi laissé en espace naturel.



PLAN LOCAL D'URBANISME

Le projet approuvé en novembre 2005, a été validé puis est rentré en application en Mai 2006 .

Sa mise en place offre de nouvelles possibilités foncières aux nombreux candidats à la construction. Comme cela avait été annoncé en 2005, la première zone d'urbanisation future (lieu-dit Chemin des Chèvrefeuilles) de 6ha vient d'être entièrement équipée, 3 constructions par de jeunes couples sont déjà en cours. A court terme, une quinzaine de nouvelles constructions dans cette zone est envisageable.

4 autres zones de ce type sont inscrites au PLU et leur ouverture à l'urbanisation devrait s'échelonner sur une période de 5 ans, la prochaine (Mas des Maigres) est déjà programmée pour une superficie de 8 ha.

Permis de construire 2006

| | |
|---------------------------|----|
| Maison individuelle..... | 14 |
| Hangar..... | 01 |
| Extension maison..... | 03 |
| Local commercial..... | 03 |
| Garage..... | 03 |
| Façade..... | 11 |
| Toiture..... | 07 |
| Piscine..... | 03 |
| Terrasse..... | 03 |
| Aménagement logement..... | 08 |
| Abri de Jardin..... | 06 |
| Clôture..... | 02 |

RAPPEL :

Tout changement de destination d'un local, toute modification de l'aspect extérieur d'un bâtiment, sont soumis à permis de construire ou à déclaration de travaux.

Toute occupation du domaine public doit faire l'objet d'une autorisation de voirie, laquelle ne peut pas être délivrée si les travaux n'ont pas de permis.

Pour la rénovation de façades l'aide est de 5€/m² et 9 € si le demandeur est non-imposable. L'aide est plafonnée pour une

superficie maximale de 134 m²

En 2006, 7 dossiers ont été aidés par la Mairie : M. REYES Jean-Charles (Rue Prentegarde), M. COUTURIER Eric (Place de la Liberté), SCI LOCO (Place de l'Horloge), M. TAULELLE Bernard (Rue Basse), Mme COMTE Catherine (Rte de Bagnols), M. GUNDRY John (Grand Rue Jean Moulin) et M. GUIGUES André (Rue de l'Horloge).

820 m² de façades ont été rénovés

Participation Municipale 4.633 €

Les Bâtiments de France préconisent des enduits au mortier de chaux non tamisés,

poreux sur les moellons laissant apparentes les pierres de taille, sinon des joints beurrés, affleurants, ton pierre.



RÉALISATIONS DES SERVICES TECHNIQUES

Ecole Publique :

- Déplacement du Portail
- Aménagement Jardin Cour du Bas : terre, clôture, citerne...
- Peinture nouvelle salle de sommeil et préau du bas
- Equipement électrique salle des ordinateurs
- Entretien et rénovation des jeux extérieurs.

Stade :

- Entretien du terrain : arrosage, tonte, apport de terre et d'engrais

Local technique :

- Réalisation d'une dalle béton

HLM les Mûriers

- Installation d'un barbecue et de tables de pique-nique

Voirie :

- Réalisation des trottoirs de la Rue Alphonse Daudet et Olivier de Serre.



- Marquage routier : stop, passage piéton, place handicapée...
- Aménagement de l'aire de l'ancienne décharge pour le tir à l'arc.

- Réfection des chemins de Grézan, louche, du Bois, des Gavots, du Roc-fiel, du Brugas.
- Préparation et marquage des coupes de bois



Avant le tirage au sort : les affouagistes dans les starting-blocs

Préparation passage du Tour de France



Tour de France, Helviens, Cyclathlon : Barjac capitale de la Petite Reine

Plantations :

Butte du foyer des jeunes.

Remplacement 14 oliviers dans le parking de Canvien

EN 2006, 3 CREATIONS D'EMPLOI AVEC STATUT DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE :

- Laurent DELAUZUN est devenu le 1 novembre agent territorial du patrimoine à l'issue de 5 années de contrats emploi consolidé, il est le Monsieur Bibliothèque, Cinéma et Archives de la Commune
- Daniel TOURNAIRE est devenu le 15 novembre agent des services techniques, plus particulièrement affecté au portage de repas à domicile
- Joël MOYSON est lui aussi devenu agent des services techniques à mi-temps compte tenu de l'emploi qu'il occupait déjà dans le secteur privé
- La Municipalité a toujours souhaité pouvoir pérenniser les contrats précaires, mais le contexte est difficile. Les activités cinéma et portage de repas à domicile ont généré des revenus qui sont un complément pour la rémunération des emplois correspondants.
- Le Contrat de Cathy CECCARELLO, titulaire d'un BAFA et du Brevet professionnel d'activités physiques pour tous a été reconduit, elle travaille en alternance avec Delphine GAGNE en congé parental à mi-temps à l'école publique et au Centre de Loisirs.
- Abou SEFIANE bénéficie d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi pour 1 année, ces contrats aidés par l'Etat doivent faciliter l'insertion des jeunes en difficulté.
- Mireille COURT née TOGLO bénéficie elle aussi d'un contrat aidé, appelé contrat d'avenir signé entre l'Etat et la commune pour 2 ans. Elle effectue des travaux d'entretien (ménages des équipements en alternance avec Marie-Claude VINOLO) ainsi que du travail de préparation et de nettoyage à la cuisine centrale. Ce contrat pallie le remplacement de Béatrice GRENOUILLER, titulaire du poste, actuellement en congé de maternité.

Nous avons également accueilli en emploi saisonnier :

- Adil HAMMOUT et Julien MAILLET à la voirie pendant l'été, qui ont fait un excellent travail
- Sarah REBOUL, Elodie GUEZELLOU et Océane AUGÉ au centre de loisirs sans hébergement

Merci pour leur professionnalisme

NAISSANCES

Elodie et Lorine GRENOUILLER, des jumelles, ont rejoint Alexis le 15 juin 2006 au foyer de Eric et Béatrice GRENOUILLER qui, ont décidé d'unir devant le Maire leur destinée le 7 octobre.
Félicitations aux parents et tous nos vœux aux 3 petits GRENOUILLER.



LES ACHATS

SERVICES TECHNIQUES :

- 1 plateau coupe tondeuse2.063 €

SECRETARIAT - MAIRIE :

- ordinateurs avec imprimante3.444 €

- 1 télécopieur717 €

BIBLIOTHEQUE ET CINEMA :

- 1 ordinateur portable avec imprimante800 €

STADE : 1 jeux de petites barres de foot :1.210 €

HLM Les Mûriers :

2 tables de pique-nique extérieures :1.420 €

JARDIN D'ENFANT :

jeux d'enfants et nouvelles corbeilles :2.731 €

LOCAL Lisette : 1 hotte aspirante :2.000 €

Déchets - Ordures ménagères

En 2006, le tonnage enfoui à GROSPIERRES, donc non trié a légèrement augmenté :+ 2,8 % ; d'autre part, le tonnage collecté en déchetterie continue lui aussi d'augmenter, ce qui améliore notre taux de recyclage : 26 %

La déchetterie à BARJAC ne désemplit pas... Elle accueille les barjacois et les communes ardéchoises voisines. Bientôt va s'ouvrir à Vallon Pt d'Arc une autre déchetterie, ce qui enlèvera quelques « clients » à la nôtre.

Le recyclage des bio-déchets est loin d'être parfait. Les principaux apports concernent des végétaux issus de la taille des jardins, mais épluchures, restes de repas, cartons, caquettes peuvent également être recyclés et améliorer ainsi la qualité du compost. Pour cela, vous avez à votre disposition les containers marrons.

Sachez enfin que les déchets bio-dégradables représentent 30 % du poids total de nos poubelles. Leur recyclage en compost se fait sur place : ainsi pas de transport, peu de pollution et de frais pour un excellent compost pour nos jardins.

Le tri du verre et du papier fonctionne bien mais nous pouvons toujours faire mieux en changeant nos habitudes. Notre environnement en dépend.

DECHETS : LE TRI

| Quoi ? | Où ? |
|---|---|
| Verre | Containers métalliques : caserne de pompiers, HLM les Mûriers, le Pradet, Place Haute Fontaine, Rue du 19 mars 1962 |
| Papier | 3 containers bleus : place Haute Fontaine, le Pradet, Rue Victor Hugo (Ecole Privée) |
| Vêtements | 2 containers : place Haute Fontaine, le Pradet |
| Biodéchets | Containers marron ou individuels |
| Condres froides | En faible quantité : container marron |
| Déchets de jardin | En grande quantité : plate forme de compostage |
| Cartons | Tous les matins de 9h à 12h30, y compris le samedi |
| Encombrants, ferrailles, déchets toxiques | Plate forme de compostage |
| Huiles de vidange | Tous les matins de 9h à 12h30, y compris le samedi |
| Batteries | |
| Piles | Containers rouges : rez-de-chaussée de la Mairie, Derrière le bureau de Tabac |
| Emballages ménagers : | flacons, cartons et cartonnages Containers jaunes (PAS de bouteilles d'huile, PAS de pots de yaourt, PAS de polystyrène) |
| Tout le reste | Gros containers gris |

Il est grand temps de prendre conscience de la planète que nous souhaitons laisser à nos enfants. Il n'y a pas de petits gestes



SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ADDUCTION D'EAU POTABLE

Mairie 30430 BARJAC
Tél. : 04.66.24.50.70
Email : syndicat-aep-barjac@wanadoo.fr

Organisation administrative du service

Le syndicat regroupe 12 communes sur deux départements le Gard et l'Ardeche :

GARD : BARJAC, ISSIRAC, LE GARN, MONTCLUS, ST BRES, ST PIERRE DE CHAMPLOIS.

ARDECHE : BESSAS, LABASTIDE DE VIRAC, ORGNAC L'AVEN, SALAVAS, ST SAUVEUR DE CRUIERE, WAGNAS.

L'ensemble de ces communes est concerné par la

compétence eau potable.

Le syndicat est géré par un Comité Syndical constitué de deux délégués par commune.

Pour BARJAC : Mr CHAULET Edouard et Mr THIRET Hervé

Le bureau exécutif est composé ainsi :

UN PRESIDENT : Mr SERRE Yves (Maire de Salavas)

UN VICE-PRESIDENT : Mr CHAULET Edouard (Maire de Barjac)

Le secrétariat assuré par Mlle ROUVEYROL Virginie est ouvert au public le Lundi Mardi Jeudi de 9h00 à 12h00.

Descriptif général du réseau

L'alimentation en eau potable se fait par un ensemble de

canalisations d'adduction et de distribution desservant les bourgs, hameaux et habitats isolés de 12 communes (300 Km de canalisations).

Conditions d'exploitation du service

Le service est exploité en affermage. Le délégataire est la société SAUR FRANCE en vertu d'un contrat et de ses avenants ayant pris effet le 1er Janvier 1995. La durée du contrat est de 15 ans. Il prendra fin le 31 décembre 2009.

| Avenant n° | Date | Objet |
|------------|------------|---|
| 1 | 12/10/2000 | Passage de Saur à Saur France |
| 2 | 01/01/2004 | Raccordement au Syndicat des Eaux de la Basse Ardeche qui permet au Syndicat de Barjac de souscrire un droit de prélèvement de 24 l/s. De plus, la collectivité souhaite également modifier certains articles du contrat. L'avenant a donc pour objet notamment : - de modifier les conditions économiques d'achat d'eau en gros - d'instaurer le système de la facture contrat - d'intégrer les nouvelles obligations issues du décret 2001-1220 - de transférer les charges de contrôle d'affermage par un organisme de contrôle à la collectivité - de transférer à la collectivité la propriété des compteurs neufs et renouvelés après l'entrée en vigueur du présent avenant |

Prestations assurées dans le cadre du service

Les prestations confiées à la société SAUR FRANCE sont les suivantes :

| | |
|---------------------|---|
| Gestion du service | application du règlement du service, fonctionnement, surveillance et entretien des installations, relève des compteurs |
| Gestion des abonnés | accueil des usagers, facturation, traitement des doléances client |
| Mise en service | des branchements |
| Entretien | de l'ensemble des ouvrages |
| Renouvellement | des branchements, des câbles, des compteurs, des équipements électriques et électromécaniques, des installations de télé-surveillance |

La collectivité prend en charge :

| | |
|----------------|--|
| Renouvellement | de la voirie, des accessoires hydrauliques (vanne, ventouse, etc), des canalisations, des captages, des ouvrages de traitement, du génie civil |
|----------------|--|

Ressources

Ressources propres

| Localisation | Description | Prélèvement 2005 (m ³) | Prélèvement 2006 (m ³) |
|--|----------------------------------|------------------------------------|------------------------------------|
| SALAVAS* | Prélèvement du captage du Socief | 121 750 | 172 630 |
| SALAVAS* | Prélèvement des Pouzzars | 167 787 | 158 007 |
| MONTCLUS* | Prélèvement du Bourras | 43 282 | 46 468 |
| Total des prélèvements (m ³) | | 332 819 | 377 105 |

*Covrage de prélèvement en nappe souterraine

Importations d'eau

| Exportateur | Importé en 2005 (m ³) | Importé en 2006 (m ³) | |
|--|-----------------------------------|-----------------------------------|---------|
| SEBA, (PONT DE VEYRIERES) | 263 574 | 183 197 | |
| Total des ressources (m ³) | | 2005 | 2006 |
| Total général | | 596 393 | 570 302 |

Soit un total produit de 570 302 m³ dont 439 615 m³ ont été consommés par les abonnés, la différence des M3 entre la production et la consommation s'explique par l'eau utilisée pour nettoyer les réservoirs, les bâches, et surtout par les fuites d'eau non localisées. Le rendement net du réseau est de 77,12 % ce qui est plutôt bon dans un milieu rural où le linéaire des canalisations est important par rapport au nombre d'abonnés.

La consommation 2006 pour la commune de Barjac est de 116 856 m³ soit 26,57% de la consommation totale du Syndicat AEP.

Population du service

Population selon le dernier recensement : le nombre de résidents permanents est de 4 888

Population en 2006 : la population concernée par le service est de 6 273

Abonnés 2006 :

Nombre total d'abonnés : 3 407 - Nombre d'abonnés sur Barjac : 940

La Qualité de l'eau :

Il a été réalisé au cours de l'année, 62 analyses bactériologiques, le taux de conformité bactériologique de 100 % témoigne de la bonne qualité bactériologique de l'eau mise en distribution. L'eau distribuée est de par sa composition chimique, moyennement minéralisée, à l'équilibre ou légèrement entartrant et présente une dureté voisine de 25°f.

Indicateurs financiers généraux

La recette d'exploitation résultant du prix de service de l'eau potable s'élève à :

| Recettes d'exploitation | 2006 | 2005 |
|--------------------------|-------------------------------|--------------|
| Pour la collectivité | 394 064,11 € | 386 866,08 € |
| Pour l'exploitant (Saur) | Données non connues à ce jour | 401 100,00 € |

Etat de la dette

| | 1er janvier 2007 | 1er janvier 2006 |
|--------------|------------------|------------------|
| Syndicat AEP | | |
| Encours | 825 048,67 | 881 670,53 € |
| Annuités | 162 942,05 | 196 036,89 € |

Investissements :

Le Syndicat AEP entreprend chaque année des tranches de travaux pour étendre, renouveler ou renforcer son réseau. En 2006, 882 850 euros TTC de travaux ont été réalisés. Des travaux sont financés avec une participation des communes, des aides des départements (Ardeche, Gard), de l'Agence de l'eau, et les recettes de vente d'eau potable (par syndicat). Un bureau d'étude, maître d'œuvre, effectue les études et contrôle les travaux d'adduction d'eau potable.

Branchements au réseau d'eau potable

Plus de 80 branchements ont été réalisés cette année par le syndicat dont 18 sur la commune de Barjac.

TRAVAUX 2006 SUR LA COMMUNE DE BARJAC

Renforcement du réseau Mas de Vignon, du Bas et de la Chapelle 1ère Tranche 85 000 Euros H.T.
Extension et Renforcement Chemins des Chèvreveulles et des Saranois 100 000 Euros

Dossier programmés en 2007

Renforcement du réseau Hameau de Chebrics 80 000 Euros H.T.
Renforcement du réseau Mas de Bonnaine 55 000 Euros H.T.
Renforcement du réseau Avenue Jean Tassy 150 000 Euros
Renforcement du réseau Place Haute Fontaine 75 000 Euros H.T.

Dossier en attente de subvention

Renforcement du réseau Le Mas du Terme - Commune de Barjac - d'un montant H.T. de 31 200 Euros.
Renforcement du réseau Mas de Vignon, du Bas et de la Chapelle, 2ème Tranche 123 000 Euros H.T.

PRIX DE L'EAU POUR L'ANNEE 2006

En 2006, le prix de l'eau au M³ pour une consommation annuelle de 120 M3 a été de 2,35 Euros HT et 2,48 Euros TTC. La tarification d'eau est bième : elle comprend une partie fixe qui correspond à l'abonnement au service de l'eau et une partie variable en fonction de la quantité d'eau réellement consommée.

| PARTIE FIXE | | PARTIE VARIABLE | |
|---------------------------------------|-------|------------------------|------|
| Abonnement annuel au service de l'eau | | Prix au M ³ | |
| Syndicat AEP | 81,00 | Syndicat AEP | 0,56 |
| SAUR | 28,72 | SAUR | 0,78 |
| Total H.T | 89,72 | AGENCE DE L'EAU | 0,26 |
| TVA 5,5% | 4,93 | Total H.T | 1,60 |
| Total TTC | 94,65 | TVA 5,5% | 0,09 |
| | | Total TTC | 1,69 |

Le prix de l'eau (la part du syndicat AEP) n'augmentera pas en 2007.

ECOLE DE MUSIQUE SOL EN CEZE



Créée il y a un peu plus d'un an, cette école a connu depuis un taux de participation très élevé. (un peu plus de 300 élèves sur l'ensemble des communes adhérentes). Victime de ce succès, l'école a dû, tout d'abord, refuser des inscriptions début septembre, les demandes étant supérieures aux places disponibles. Heureusement, grâce aux efforts des professeurs et à un réaménagement des emplois du temps, la liste d'attente a pu être résorbée et tous les élèves ont pu trouver leur place.

Au printemps 2006, une manifestation rassemblant des harmonies et la « horde » de hautbois languedociens a été organisée à Barjac. Devant le succès de ce premier essai, il est prévu pour 2007 trois rencontres du même type : Saint Ambroix, Les Fumades et Barjac.

A Barjac, cette manifestation se déroulera les 12 et 13 mai 2007 avec concerts de rue et grand concert le dimanche à la Lisette.

Ce projet, dénommé « Printemps des bois », s'inscrit dans le cadre du projet pédagogique de l'école de musique. Il doit permettre de favoriser les rencontres entre les musiciens professionnels et les amateurs et élèves de l'école de musique, amener les jeunes

musiciens vers une pratique musicale au sein des sociétés de musique et des harmonies, faire découvrir à un large public des instruments languedociens faisant partie de notre culture (hautbois, tambours...) et aussi susciter des vocations....

Parallèlement, l'école souhaite également poursuivre les rencontres orchestres et chorales comme ce fut le cas cette année où des concerts ont permis à l'Orchestre des élèves de l'école et aux chorales Cocagne, Col Canto et le Chœur de Barjac de se rencontrer sur des œuvres communes.

La participation à l'école de Musique s'élève à 4.632 € en 2006, 3 €/habitant population DGF (c'est à dire la population + les résidences secondaires soit 1544) auxquels se sont ajoutés 2918 € de subvention à titre exceptionnel.

RENSEIGNEMENTS :

SOL EN CEZE : 04 66 24 31 71

MAIRIE DE BARJAC : 04 66 24 50 09

René Guélin



UNE CONVENTION POUR LA CRECHE «LES CULOTTES COURTES» DE MEJANNES-LE-CLAP

Signé pour 3 années, un partenariat avec la commune de Méjannes le Clap permet la fréquentation de la crèche «les culottes courtes» de Méjannes-le-clap par des enfants barjacois, dans le cadre du «Contrat Enfance» signé avec la CAF. Ainsi, le Conseil Municipal a voté une participation financière au fonctionnement de la crèche de 1500 €/an pour la durée du «Contrat Enfance. Un tarif préférentiel est mis en place pour les enfants des communes signataires. Renseignements au : 04.66.24.59.75 .

5 enfants Barjacois l'ont fréquenté et une dotation de 75 € a été voté en supplément pour participer à l'achat collectif de cadeaux pour Noël.

LA FORÊT

La Forêt communale compte 810 hectares composés de taillis de chênes verts, de chênes pubescents, ponctués de placettes résineuses (cèdres, pins noirs d'Autriche, sapins de Céphalonie). C'est notre poumon vert. Entre étroite collaboration avec l'indispensable service public des forêts, elle est l'objet de toute notre attention, afin que les Barjacois de demain puissent eux aussi profiter de son impact environnemental. Une coupe d'affouage (90 bénéficiaires) est actuellement en cours, elle permet aux foyers Barjacois de couper du bois pour 100 € la coupe ; c'est un bel

exemple de développement durable ! Une coupe achetée 16.800 € par un professionnel la SARL DONNADIEU est elle aussi en cours. La somme ainsi dégagée sera intégralement reversée à l'entretien de la forêt. Le sentier sportif a subi un bel entretien par les Services ONF pour 2.260 € HT. Il est de plus en plus utilisé par les sportifs amoureux des grands espaces. Par ailleurs, le plan de massif validé en 2005 va permettre aux pistes retenues par ce projet dans le cadre du SIVU, qui s'étend sur les 7 communes du canton de BARJAC de bénéficier d'un entretien financé à



70 % par l'Etat et la Région dans le cadre d'une réflexion globale sur la défense de la forêt contre l'incendie. Cette nouvelle doctrine à l'échelle d'un massif forestier est incontournable afin d'appréhender la gestion de la forêt de demain.

SAPEUR POMPIER VOLONTAIRE - POURQUOI PAS VOUS ?

Les recherches de Laurent Delauzun et Claude Girault réalisées au profit de l'inauguration des nouveaux locaux de la place Marcel Paul l'attestent, on trouve trace de la présence des sapeurs pompiers à Barjac dès 1842. Au fil du temps cette présence s'est étiolée jusqu'à devenir quasi anecdotique malgré des tentatives de réorganisation et des solidarités rurales nombreuses lors des incendies comme nous l'ont relaté les témoins rencontrés à l'occasion de la préparation de cette exposition.

L'enthousiasme de la libération et la volonté inébranlable de deux hommes: Louis Gabriel Etienne Maire Conseiller général et celle de Marcel Borie le premier chef de corps de l'après guerre allaient permettre la pérennisation de cette belle aventure.

Grâce à l'aide financière des différentes municipalités et l'indispensable investissement des femmes et des hommes qui ont traversé la seconde moitié du XX^{ème} siècle au service des autres, le département a reçu en héritage une organisation efficace lors de la départementalisation des services d'incendies et de secours voulue par le législateur. Paradoxalement, alors que cette structure maintenant sur les rails, dotée d'un financement conséquent qui se



En action ! pour un exercice lors du Téléthon

veut prêter aux confrontations du monde moderne, voit pourtant son existence même remise en cause.

En effet, la crise sans précédent que traverse le volontariat Barjacois est un péril pour l'avenir des secours dans le Barjacois.

Bien sûr la mutualisation engendrée par la départementalisation permet aux sapeurs pompiers volontaires des centres voisins de venir renforcer les effectifs de notre centre lors des carences rencontrées.

Malgré tout, cette solution ne saurait être que transitoire. Il est maintenant temps de lancer un appel à la mobilisation. Barjacoise, Barjacois de toujours ou de fraîche date, rejoignez nous. Réalisez un geste de civisme au profit de tous. Participez à la vie du village. Profitez d'une activité gratifiante, sportive et dynamique. Recevez une formation qui peut être un jour pourra sauver un proche.

Devenez vous aussi l'un des 30 000 sapeurs pompiers volontaires de France !

Bruno Divol

| | VSAM | SECOURS ROUTIERS | FELIX URBAINS | FELIX FORÊTS ET ERPU | DISPOSITIFS PREVENTIFS | OPS DIVERSES | ACTIVITES DE SERVICES | TOTAL |
|--------------|------------|------------------|---------------|----------------------|------------------------|--------------|-----------------------|------------|
| Janvier | 24 | | 2 | | | 17 | 14 | 57 |
| Février | 18 | 4 | 3 | 2 | | 6 | 29 | 60 |
| Mars | 18 | | 2 | 8 | | 7 | 14 | 47 |
| Avril | 18 | 7 | 3 | 3 | | 3 | 20 | 52 |
| Mai | 15 | 2 | | 1 | | 8 | 29 | 55 |
| Juin | 18 | 2 | 2 | 7 | 2 | 10 | 25 | 66 |
| Juillet | 45 | 5 | | 10 | 42 | 8 | 10 | 118 |
| Août | 41 | 3 | 1 | 12 | 28 | 5 | 14 | 102 |
| Septembre | 19 | 2 | 1 | 1 | 2 | 12 | 19 | 66 |
| Octobre | 15 | 1 | | 1 | | 5 | 21 | 43 |
| Novembre | 16 | 3 | | 1 | | 17 | 25 | 62 |
| Décembre | 17 | 2 | 3 | 1 | | 3 | 21 | 47 |
| TOTAL | 290 | 31 | 17 | 45 | 72 | 99 | 241 | 765 |

TRAVAUX D'ENTRETIEN DES RUISSEAUX DE LA PLAINE DE BARJAC

Des nouvelles des ruisseaux...

Le 17 novembre, un orage localisé de forte intensité a provoqué une montée rapide des eaux dans les ruisseaux, occasionnant des coupures de routes. Hormis les désagréments dus aux débordements inévitables lors de tels événements, les dégâts ont été très limités (pas de « bouchons », pas de décapages de terres...).

Assurément, il faut voir là l'effet bénéfique de la gestion durable des cours d'eau entrepris depuis plusieurs années en partenariat Commune – ASA – Syndicat. Comme annoncé dans le bulletin municipal précédent, les travaux discrets d'entretien se poursuivent. Sur un rythme biennal,



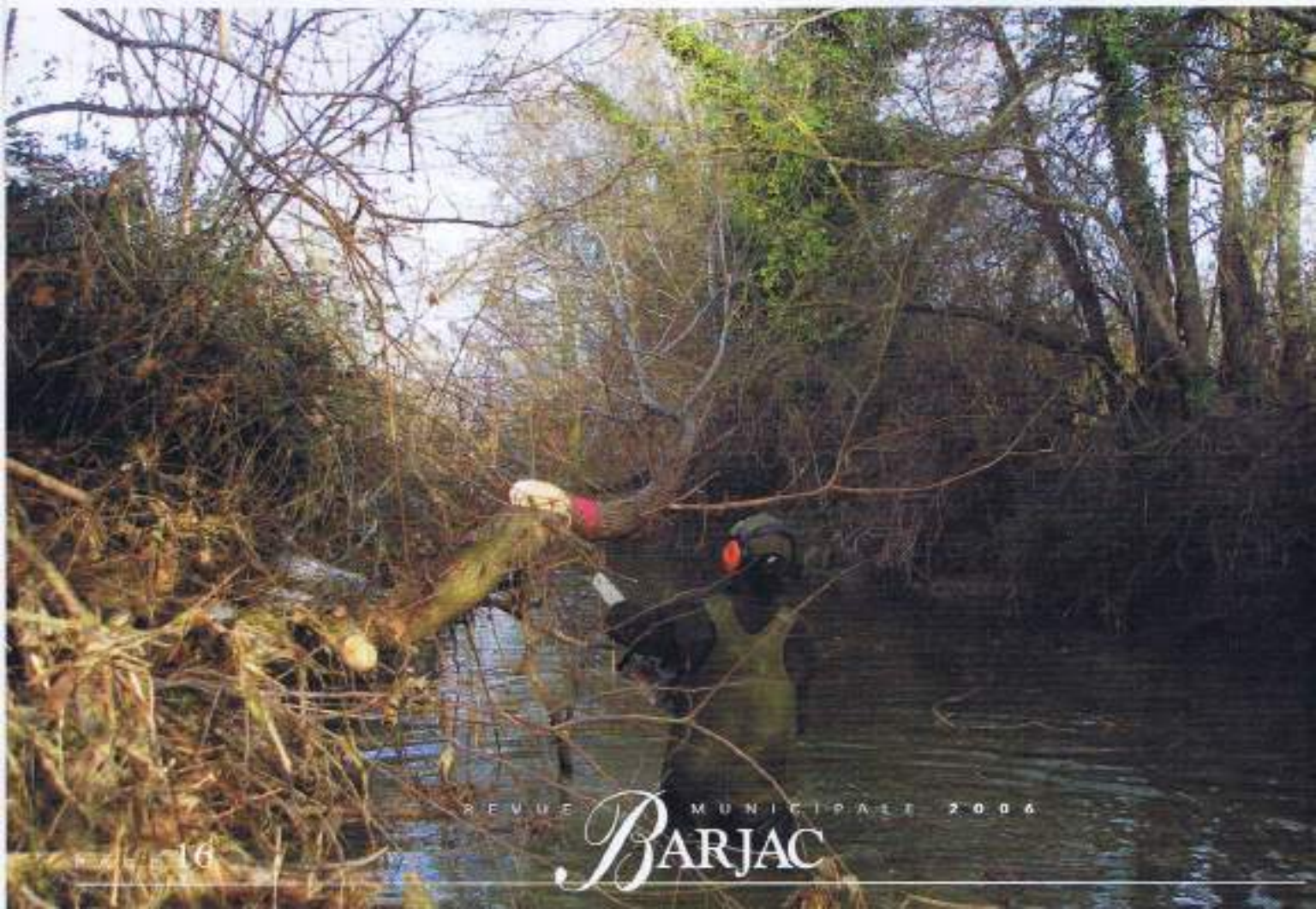
Bouturage sur une berge érodée - Roméjac (Déc. 2006)

le Cantabre aval, le Malibaud, le Roméjac, le Bourdarie et une partie du Gramenet, du Coudoubre et du ruisseau des Prés (environ 9.5 Km) ont bénéficié des soins des 5 agents de l'équipe verte d'A.B. Cèze. Aux vues des enjeux, le Bourdarie fait toujours l'objet d'une attention particulière, avec un débroussaillage 2 fois par an et un entretien des plantations réalisées en 2004. Cette année les travaux ont pris une dimension nouvelle avec la stabilisation par bouturage d'une berge érodée du Roméjac.

Joël GUILLERME –

Technicien de rivière du Syndicat Mixte A.B. Cèze

Abattage sélectif - Roméjac (Déc. 2006)



SYNDICAT MIXTE PAYS DES CEVENNES :

Le pays des Cévennes concerne les communes et communautés de Communes de la grande agglomération d'Alès y compris jusqu'en Lozère. Barjac en fait partie. Le pays constitue le cadre de l'élaboration d'un projet commun de développement durable destiné à développer les atouts du territoire considéré et à renforcer les solidarités réciproques entre la ville et l'espace rural.

Ces nouveaux territoires permettront aux porteurs de projets de bénéficier de subventions particulières en fonction du contenu du programme d'actions.

Jean-Michel BOWY est le délégué de la commune.

Les Objectifs :

- un positionnement touristique portant sur la mise en valeur des ressources cévenoles : portail des Cévennes : site internet : payscevennes.fr
- une contribution au développement social et économique : haut débit et nouvelles technologies, énergies renouvelables
- la mise en place d'un réseau Cyber-bases sur le territoire : ainsi, depuis novembre la bibliothèque accueille 5 nouveaux ordinateurs à disposition du public
- l'élaboration du SCOT : schéma de cohérence territoriale

ETUDE DE L'AVEN DE L'ARQUET

Résultats de la campagne 2006

Cette ultime campagne de fouilles s'est achevée fin Août. De nombreux vestiges ont encore été mis à jour, notamment des restes osseux et dentaires de mammifères et micromammifères.

Deux prémolaires humaines, actuellement en cours d'étude par l'anthropologue Silvana Condemi, ont été retrouvées, ainsi que de nombreux vestiges lithiques dont un racloir typique d'un faciès moustérien et des lames de fragments se rattachant techniquement à une industrie paléolithique supérieur. Une série de lamelles de molaires de mammoth, des molaires de lait, des molaires définitives, ainsi qu'une autre défense de lait, retrouvées durant cette campagne, vont permettre de compléter les informations sur le nombre minimum d'individus et l'âge du décès. Un sondage d'une diaclase à proximité immédiate de l'aven de l'Arquet ; le « trou du Caribou », s'est déroulé en parallèle à la fouille. Près de 4 m ont été fouillés. Deux tessons de céramique identiques à ceux du niveau supérieur de l'aven de l'Arquet, ainsi qu'un éclat de silex

déminéralisé, vers 2 m de profondeur ont été mis au jour. Le remplissage sédimentaire de cette diaclase est composé d'une seule matrice rouge comparable à celle du fond de l'aven de l'Arquet. La présence de boyaux latéraux vers 4 m de profondeur engage à poursuivre la désobstruction en 2007.

Les recherches menées sur les bovidés laissent entrevoir un nombre minimal d'individus assez impressionnant, puisqu'une centaine d'aurochs et de bisons auraient été piégés dans l'aven. En ce qui concerne les cervidés (rennes, cerfs notamment) le nombre d'individus est aussi très important.

Analyses

Actuellement en cours d'achèvement, les analyses sédimentologiques et palynologiques permettront de comprendre d'une part les circonstances du remplissage de l'aven et, d'autre part, le paléoenvironnement au cours des différentes phases de son comblement.

La détermination des espèces de micromammifères retrouvées lors des fouilles est terminée. Néanmoins, il faudra

attendre qu'une nouvelle colonne de prélèvements in situ soient effectués pour permettre la corrélation stratigraphique de ces espèces et en tirer les conclusions. Deux échantillons de restes humains, l'un dentaire (Neandertal), l'autre osseux (homo sapiens), ont été envoyés à Florence (Italie) au laboratoire d'anthropologie, département de biologie animale et génétique, pour des recherches sur l'ADN mitochondrial. En effet, ce laboratoire axe ses recherches sur la variabilité génétique des derniers Neandertaliens.

Datations

Le résultat des analyses par le radiocarbone (C14) effectuées par le centre de datation de l'université Lyon I, met en évidence une fourchette chronologique comprise entre 10.000 av J.C et 40.000 BP. Le remplissage de cet aven s'est donc effectué sur une période relativement longue et ne peut être expliqué par un phénomène unique mais plutôt par plusieurs facteurs qui ne pourront être mis en évidence qu'une fois toutes les études achevées et corrélées.

ESPACE OU TERRITOIRE, QUEL ENJEU POUR LA RURALITÉ ?

La tentation est grande pour l'homo-économus de réduire la planète à un immense village. Les tenants de la globalisation à tout crin relaient cette idée à l'échelle de l'Europe (avec le traité de constitution européenne, le fameux TCE, pourtant rejeté massivement par les peuples Néerlandais et Français que l'on tente insidieusement de nous faire accepter) mais aussi plus près de nous avec la notion de supracommunauté triomphante face aux coopérations historiques.

Cette idée de village planétaire au demeurant séduisante est elle une chance ou un handicap face aux formidables défis du 21^{ème} siècle ?

Arrêtons quelques instants la course effrénée pour y réfléchir.

Tout d'abord, partons du principe que la marchandisation de l'information entraîne une quantité d'information qui altère sa qualité. Cette désinformation produit ce que d'aucun appellent la « novlangue » qui n'est rien d'autre qu'une appropriation par les classes dominantes du vocabulaire utilisé afin d'orienter pernicieusement les choix de société.

C'est ainsi que les médias aux mains de quelques groupes financiers produisent une culture mondiale stéréotypée capable de formater un cerveau disponible pour enregistrer le besoin de consommation (touristique, vestimentaire, sociétale, ...)

Dès lors que ce besoin est créé, le consommateur n'aura de cesse que vouloir le satisfaire.

C'est ici que s'amarre le deuxième étage de

la fusée. L'opacité financière qui entoure notre monde impose toujours plus de sacrifices à un plus grand nombre afin de satisfaire le profit de quelques uns. Malheureusement le besoin de consommer l'emportant il s'agira dès lors de capituler devant toutes les régressions indispensables pour sauvegarder le pouvoir d'achat. Cet état de fait présenté comme la réforme nécessaire qui sauvera le système permettra au législateur de détricoter le code du travail, de brader la sécurité sociale et de marchandiser des pans entiers de l'ancien service public devenu entre-temps le service universel dans une concurrence libre et non faussée.

Il est maintenant temps d'arrimer le troisième étage : la perforation des territoires par l'économie marchande.

L'échelon de base du territoire le lieu que l'homme a investi séculièrement est la commune. Conscient des indispensables coopérations pour le bien être de tous il a inventé au fil du temps des associations avec les territoires voisins dépassant même pour prendre l'exemple Barjacois les limites Jacobine du département et de la région. Une réalité au plus près du bassin de vie.

Vint ensuite le temps d'une nouvelle structure que personne n'avait appréhendée à sa juste mesure. Cette structure dite « intercommunale » ressemble plus en fait à une superstructure composée d'élus des majorités municipales, sans participation des oppositions laissant ainsi de nombreux citoyens sans représentation.

Cette réduction de la territorialité permettra ainsi la perforation de l'économie marchande par l'abandon à de grands groupes de la gestion des déchets ménagers, de l'eau et de multitudes de futures délégations.

Ainsi la boucle est bouclée.

Pour autant d'autres mondes sont possibles. Certes, il faut du courage pour se mettre en marge du système dominant, mais nous pouvons être en avance sur ses dysfonctionnements inévitables, en inventant des laboratoires de la post modernité.

Décrétons que le temps de l'espoir est venu. Repartons du territoire et de sa plus petite entité, la commune. Prenons la ruralité et sa convivialité en opposition à la productivité. Sauvons notre langue, la première des résistances. Créons des réseaux de complémentarité, replaçons l'homme, la nature au centre du débat. Produisons du lien social en lieu et place du lien marchand. Réinvestissons la politique, réapproprions nous la citoyenneté au moyen des collectifs.

Empêchons le bien commun de tomber aux mains d'une minorité.

C'est en sauvant la ruralité, en regagnant sphère par sphère tous les lieux de décisions que nous globaliserons nos luttes pour globaliser nos espoirs.

Le plus bel arbre est celui qui possède à la fois de solides racines et des branches majestueuses jusqu'à en toucher le ciel.

Bruno Divoi

RECETTE POUR REUSSIR UN SERVICE ENFANCE ET JEUNESSE

Prenez une municipalité consciente de l'importance du développement d'un bien public en adéquation avec les besoins de chacun.

Rajoutez un budget conséquent : 228.000 €uros soit 19 % de la somme du budget de fonctionnement municipal.

Additionnez largement avec les 6.411 heures annuelles réalisées par le personnel titulaire ou vacataire.

Complétez par les innombrables heures effectuées par les bénévoles du monde associatif.

Encouragez ce service public associatif gage de solidarité et de lien social tant pour les enfants que leurs parents.

Assurez vous du dynamisme du personnel

afin d'améliorer continuellement le service rendu aux usagers, élément incontournable de réussite, au moyen d'un mélange de dialogue et de propositions.

Surveillez conscienseusement l'émancipation de l'enfant, de l'ados et du jeune depuis la garderie, le centre aéré, le foyer des jeunes et le club ados grâce à une éducation à la solidarité, au bien public et à l'apprentissage progressif de la citoyenneté.

Soyez vigilant face aux abandons toujours plus nombreux de l'état qui refuse des postes d'enseignants supplémentaires et réduit le budget de la caisse d'allocations familiales créant un déséquilibre prévisible et néfaste pour les années à venir.

Usez de solidarité avec tous ceux qui refusent cet état de fait et ne se satisfont pas du monde actuel.

Saupoudrez d'une dose de patience et de diplomatie si vous faites face à des comportements allant à l'encontre de l'intérêt général.

Choisissez d'ignorer les paroles blessantes mais au contraire valorisez les actes positifs.

Laissez mûrir et vous obtiendrez un service public à la Barjacoise toujours plus efficace dans ce monde de concurrence et d'individualité.

Bruno Divol

TOURNAGE A BARJAC - JEAN-PAUL JAUD ET JOËL PIERRON AU "STEADYCAM"

Jean-Paul Jaud, vous allez tourner votre prochain film documentaire «Nos enfants nous accuseront» à Barjac. Quel est le sujet de ce film ?

Pour y répondre je vais vous poser une question : dans votre entourage proche, famille et amis, combien de personnes sont concernées par les maladies suivantes : cancers, infertilité, allergies, diabète, obésité, problème dans l'apprentissage ?

Aujourd'hui, c'est un fait avéré : ces maladies sont causées en grande partie par ce que nous mangeons, ce que nous buvons, ce que nous respirons. La pollution de notre environnement nous rend malades et il est grand temps de réagir.

Juste quelques chiffres vérifiés pour appuyer mes propos:

En 2006, 80% des maladies qui touchent la population européenne sont en rapport avec l'alimentation — dont 40% sont des cancers.

La France vient en tête des pays les plus touchés, avec 20% de cas de cancers en plus que dans les autres pays européens.

Autres chiffres, autre signal d'alarme : 100 000 enfants de 0 à 19 ans meurent chaque année en Europe de maladies causées par l'environnement et l'alimentation.

Ces enfants, nos enfants, sont les plus exposés à ces phénomènes inquiétants.

Voilà un sujet très grave. Comment allez-vous traiter ce sujet ?

J'ai commencé par faire en quelques sortes un « casting ». Je voulais suivre pendant un an la vie d'un groupe

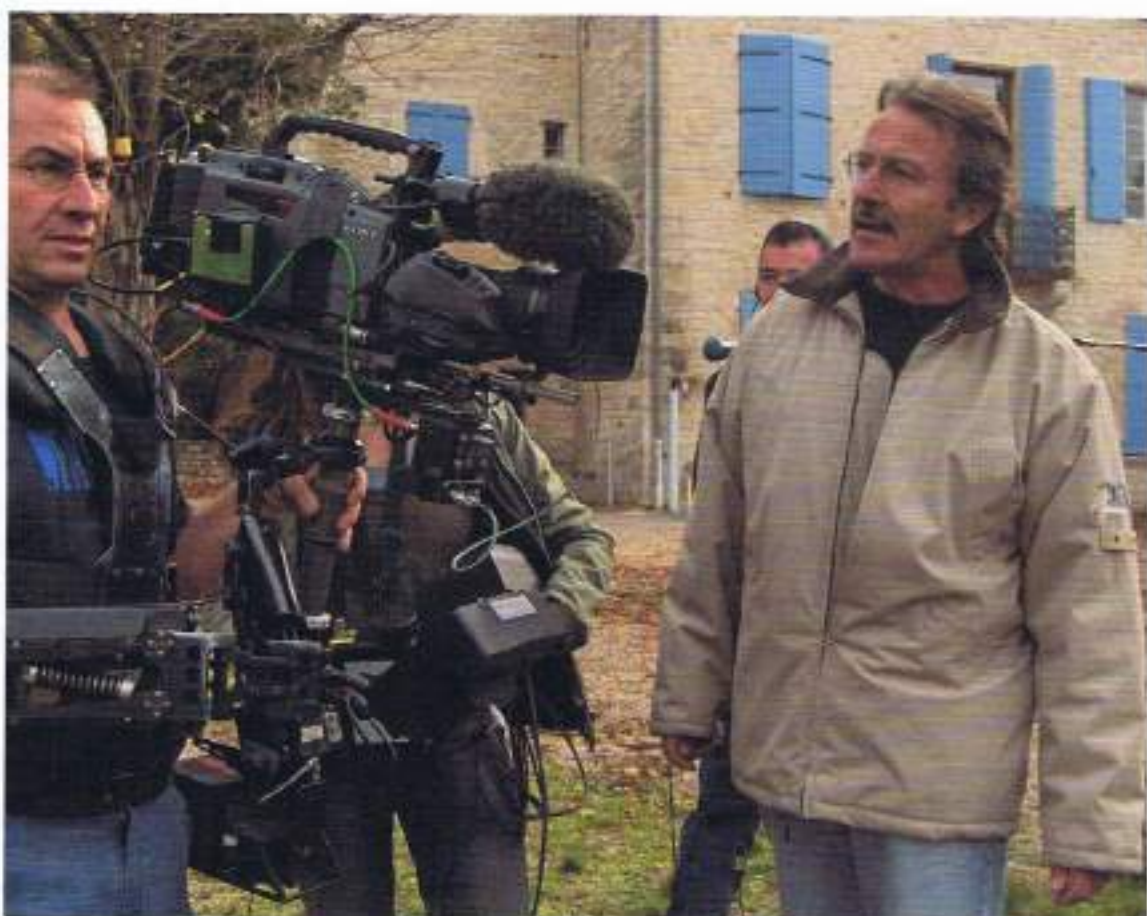
d'enfants qui mangent à la cantine tous les jours. Je cherchais un lieu où la restauration collective jusqu'alors conventionnelle souhaitait passer Bio. En mars 2006 avec l'aide de Stéphane Veyrat de l'association UN PLUS BIO, j'ai rencontré Edouard Chaulet, Aline Guyonnaud et certaines mamans d'élèves de l'école publique de Barjac. Ce processus était à l'étude et ma venue a, je crois, accéléré la volonté de mettre en œuvre ce changement. Depuis le 11 septembre 2006 la restauration collective de Barjac est passée progressivement en Bio. Des enfants de la classe de Marie-Pierre Brusselle, institutrice à l'école primaire seront les personnages principaux de ce documentaire. La caméra prendra le temps de décrire judicieusement leur univers personnel, scolaire et familial. L'image devra informer mais surtout toucher au cœur les parents.

Pourquoi avoir choisi Barjac pour tourner votre film ?

Barjac est un magnifique village de France situé au pied des Cévennes mais la triste réalité est là comme partout ailleurs dans le monde : cet environnement idyllique n'est pas épargné par les pollutions des sols, de l'air et de l'eau.

Pourquoi souhaitez-vous un traitement cinématographique pour votre nouveau documentaire ?

Le projet de dénoncer dans un film documentaire l'état préoccupant de notre alimentation et ce à travers les conséquences irréversibles pour nos enfants induit, j'en suis convaincu, un traitement cinématographique. Nous connaissons aujourd'hui le langage télévisuel des reportages ou documentaires établis sur des fondements « d'efficacité » de « séquences chocs » et qui correspondent plus que tout à une mode. Depuis que je filme des documentaires et plus particulièrement dans la collection « Quatre saisons en France » j'ai toujours refusé la mode télévisuelle et je pense que l'écriture cinématographique s'impose plus que jamais pour « Nos enfants nous accuseront ». La raison majeure pour un choix cinématographique est que l'alimentation saine et naturelle rime avec le beau. La caméra devra restituer à travers l'image, la beauté des fruits, des légumes, des plats, l'harmonie de l'homme dans son environnement naturel afin de nous



convaincre de revenir à une alimentation que l'on veut nous contraindre à abandonner et à oublier.

Nous allons donc voir votre équipe souvent à Barjac ?

Nous avons commencé à tourner le 10 septembre 2006 et nous aurons terminé à la fin de l'année scolaire 2006/2007. Il y a une chose que je veux dire et qui me paraît importante : ce changement ne concerne pas seulement les enfants et le personnel de la restauration collective. C'est finalement toute la population barjacoise qui va à moyen ou long terme être concernée par ce changement : les enfants de l'école privée de Barjac, les personnes âgées, les écoles de Méjannes le Clap, Orgnac l'Aven, mais aussi les parents, les artisans locaux, les agriculteurs. Les boulangers ont déjà pris en compte cette nouvelle donnée. Au

fond de moi, je souhaite que Barjac serve d'exemple et démontre que le changement vers une meilleure alimentation est possible et l'affaire de tous. Il suffit simplement de se demander : « Qu'est-ce que je peux faire, moi, (même si c'est une petite action) pour que les choses avancent.

Pour finir, permettez-moi encore un dernier chiffre : le contenu de notre assiette peut influencer de près de 30% sur les rejets dans l'atmosphère des gaz à effets de serre. Nous sommes tous des consommateurs, nous avons des droits. Nous avons surtout un devoir : exiger la qualité de notre alimentation pour la santé des générations futures, et pour la sauvegarde de la biodiversité... Sans quoi, demain, nos enfants nous accuseront.

ECOLE PUBLIQUE

SITE INTERNET : ecolepubliquebarjac.fr

L'école compte 108 enfants à la rentrée 2006, avec son effectif toujours croissant qui va tendre s'il en reste ainsi, à une demande d'ouverture de classe pour la rentrée prochaine ...

5 enseignantes composent l'équipe pédagogique. Gwenaëlle MAZZIER a remplacé Ophélie NICOLAS, partie enseigner en Egypte depuis la rentrée de septembre, et assure le poste des PS-GS

à mi-temps avec Géraldine REBOUL. Olga BOFILL (TPS MS), Carole GILLES (CP CE1 CE2) et Marie Pierre BRUSSELLE (CE2 CM1 CM2) complètent cette équipe. 3 personnes apportent leur aide en tant qu'ATSEM aux maîtresses de maternelle Marie Claire AYMARD, Delphine GAGNE et Cathy CECCARELLO. Sarah REBOUL a été remplacée par ROMAN Bénédicte dans le cadre d'un contrat GAE. Elle intervient le matin essentiellement dans les classes

de maternelles et l'après midi dans toutes les classes. Quant à Céline CARPIER (contrat CAV), elle intervient le matin avec les classes élémentaires et dans les tâches diverses, l'après midi. La Directrice de l'école, Géraldine REBOUL, bénéficie depuis cette rentrée scolaire d'une décharge de direction, le jeudi toute la journée.

PROJETS RÉALISÉS

CLASSE DE NEIGE

Cette année, les enfants du cycle III ont été gâtés, ils ont pu réaliser une Classe de neige dans les alpes du sud en liaison avec des objectifs pédagogiques atteints. Au programme, ski de piste, activité chiens de traîneaux, randonnée en raquettes, luge et patinoire... (Merci à la Mairie, à l'APE et au Conseil Général du Gard)

ECOLE ET CINEMA

Participation au dispositif « Ecole Cinéma » Parrainage par la mairie de Barjac.

Projection de 3 films :

Cycle II : "Mon voisin Totoro" de Hayao Miyazaki, "Le Cirque" de Chaplin et "Les Contes de la mère poule", 3 petits films d'animation iranien en couleurs et sans parole, 1 en papier "Le poisson Arc-en-Ciel", 1 en tissu "Lili Hosak" et 1 en laine "Shangoul et Mangoul"

Cycle III : "Boudu sauvé des eaux" de Jean Renoir, "Paï" de Niki Coro et "Peau d'Âne" de Jacques Demy d'après le conte de Charles Perrault,

En amont un travail d'imagination, de représentation est souvent demandé et après la projection, un important travail sur la langue (orale, la

littérature et la langue écrite) ainsi que sur les arts visuels et plastiques...

SPECTACLE

Conte musical "Au lit sans manger" : Les enfants de CP CE et CM ont eu le plaisir de présenter le conte musical "Au Lit Sans Manger" écrit par D. Galvier, le Samedi 27 mai à 21 h 00 à la salle des fêtes du château de Barjac, sous la direction de Mme. BRUSSELLE pour les chants et la mise en scène et sous la direction de Mme BOFILL pour les

décors (réalisés par les enfants). Un grand succès pour ce magnifique spectacle !

Fête de l'école : Le spectacle de fin d'année sur le thème «Les Danses du monde» a été également un succès, dans leurs costumes flamboyants confectionnés par les parents (merci pour leur participation), les enfants de l'école ont réalisé des danses du monde.



Fête de l'école : Les petits danseurs ukrainiens

ARTS PLASTIQUES

Réalisation de Haïku : par les élèves de la classe de cycle III. Le haïku est une forme classique de la poésie japonaise. (Vidéo sur site internet). **Une exposition a eu lieu à St Ambroix, au salon du livre.**

Réalisation du Land Art : par les enfants de maternelles. Cette tendance de l'art contemporain est apparue vers la fin des années 60. **Exposition à l'école**

des mines au mois d'Avril 2006.

Réalisation d'une œuvre contemporaine : par les enfants du cycle II d'après l'exposition de Markus Raetz.

AUTRES

Création d'un jardin potager naturel dans la cour des grands, par les élèves de CP CE et CM et leurs maîtresses.

Echange et rencontre : cette année les

enfants de l'école maternelle de Cornillon sont venus dans notre école, au programme : activités, discussions, visite guidée du village, pour finir autour d'un magnifique buffet de gâteaux et biscuits ...

Correspondance via Internet pour les maternelles, avec Ophélie qui enseigne en Egypte cette année,

Lecture : Intervenant bénévole pour la lecture d'histoires aux maternelles.

MANIFESTATIONS

Devoir de mémoire :

Après avoir travaillé en classe avec les enseignantes sur la 2^{ème} guerre mondiale, les enfants ont pu aller à la **rencontre de l'artiste Roger Payen et de son œuvre « Parcours de santé »**. Participation aux **Cérémonies du 8 mai et du 11 novembre 2006**

Marché de Noël de l'école : sur le thème de Noël, les enfants, leurs enseignantes et les parents ont réalisé des décorations, des friandises, des petits cadeaux, emballés et présentés avec un soin particulier.

Téléthon : Participation des enfants et de l'équipe pédagogique (course, dictée et lâcher de ballons)

SORTIES ET DÉCOUVERTES

Les maternelles :

Visite de la ferme pédagogique «Animalin » de St Martin de Valgaugues : découverte de 3 ateliers, les animaux de la ferme, le jardin et les poneys.

Les châtaignes : les enfants sont allés ramasser des châtaignes dans le pays cévenol au dessus de Saint Ambroix, afin d'effectuer un travail sur la châtaigne.

Séance au cinéma « Le Regain » : Film d'animation, « L'équipe de secours » offert par la municipalité de Barjac.

Le cycle II et III

Visite de l'exposition « Raetz » Au carré d'art à Nîmes : découverte de l'art contemporain de l'artiste suisse Markus Raetz, avec des ateliers pédagogiques en dessin proposés aux enfants.

Film et exposition de Pierre Duba. Travail de production écrite et rencontre de l'artiste.

Visite du Pont du Gard : sous la caméra de Jean Paul JAUD, les élèves de CE2/CM1/CM2, dans le cadre de leur travail sur la protection de

l'environnement, ont eu le plaisir de visiter ce prestigieux monument.

Visite du moulin de Saint Sauveur de Cruzières : Après avoir ramassé les olives sur la commune de Barjac, nos Oléiculteurs en herbes les ont portées au moulin de Saint Sauveur de Cruzières. Une fois pesés, lavés, déposés dans le bac puis la trémie, les fruits ont été broyés pour obtenir la tapenade et l'huile. **Séance au cinéma « Le Regain »** : Film d'animation, « Nausicaä de la vallée du vent » offert par la municipalité de Barjac.

Toutes les classes :

Visite de l'exposition de Dany Dang à la bibliothèque : visite guidée par l'artiste, séances d'expression corporelle avec un travail d'écoute et de restitution du ressenti par le geste graphique.

Visite chez l'artiste Anselm Kiefer : visite guidée des ateliers de l'artiste, buffet bio et spectacle de clown.

Goûter de fin d'année scolaire dans l'aire naturelle des cèdres.

L'Arbre de Noël a clôturé l'année 2006, le Père Noël est venu dans les classes le matin, il a raconté plusieurs poèmes et histoires sur Noël et distribué de nombreux cadeaux aux enfants. Les enfants étaient ravis, certains un peu craintifs, rassurés par leur maîtresse, ont même réussi à l'embrasser ...

Après l'école, à 16 h 30 les enfants accompagnés des institutrices et de parents se sont rendus au château de Barjac. Ils ont chanté Noël sous le regard émerveillé de leurs parents, grands parents et amis. Cette belle fête de Noël appréciée de tous, s'est terminée autour d'un somptueux goûter pour les enfants et d'un apéritif pour les plus grands. Un vrai moment de convivialité et de bonheur pour tous !

PROJET EN COURS

Protection de l'environnement :

Tournage d'un documentaire « nos enfants nous accuseront » par Jean Paul JAUD (réalisateur des films « quatre saisons » et journaliste à Canal +) : pendant l'année scolaire, 2 jours par mois, l'équipe de Jean-Paul JAUD, tourne à l'école dans la classe de Mme BRUSSELLE (CE2 -CM1 -CM2) et au restaurant scolaire. Ce documentaire, sur les problèmes d'alimentation et environnementaux, sortira sur Grand Ecran puis sur Canal +.

Participation au grand concours national sur l'empreinte écologique : « l'appel des enfants pour l'environnement » est une opération menée par le WWF et organisée en partenariat avec le ministère de l'Education Nationale, destinée aux classes de cycle 3 (CE2, CM1, CM2). Le thème environnemental est : l'empreinte écologique. Les classes sont appelées à concourir en racontant la journée d'un écolier sous forme de bande dessinée ou de planche photo, à leur choix.

Cinéma :

Visite des studios de Canal + à Paris pour les CE2 et CM : dans le cadre du

dispositif Ecole et Cinéma et du documentaire filmé par Mr Jean Paul JAUD, journaliste à Canal +, les enfants auront le plaisir de monter à la capitale pour la **visite des studios de Canal +**, et bien sûr ils profiteront de leur séjour pour découvrir les plus grands sites et monuments de France.

Reconduction du dispositif « Ecole Cinéma » : 3 films pour le cycle II et III

Musique et Danse :

Création Musicale pour les maternelles, intervenante en musique avec la création d'un spectacle de fin d'année.

Participation au projet danse USEP pour les maternelles : Un thème est retenu par les enseignantes et tout un travail de danse, de création, d'expression est réalisé en classe. **Une représentation sera donnée aux arènes d'Ales le 05 Juin 2007.**

Chorale d'école reconduite, 1 heure par semaine (GS au CM2)

Rassemblement de chorale pour enfants : 30 écoles du département du Gard participent à cette manifestation ; les enfants du cycle III, sous la direction de Mme BRUSSELLE, chanteront 12 chansons lors de la **représentation**

finale le 11 Mai 2007 à Nîmes. Participation à la fête de la musique. Intervention d'une professionnelle de claquette pour le Cycle III en liaison avec le film culte « Singin' in the rain » (Chantons sous la pluie).

Cours de Flûte pour le Cycle III

Œuvre d'Art :

Participation au projet « un toit une oeuvre » pour les maternelles, projet organisé par la Communauté de Communes « Vivre en Cévennes ». La Communauté de Communes a loué des œuvres d'art, les enseignants choisissent 3 œuvres d'art (une par trimestre). Ces œuvres sont amenées dans les classes, un travail est fait avec les élèves. A la fin de l'année, **une exposition de production des élèves se fera aux Mages.**

Sport :

Activité Rollers à la Lisette

Natation : 8 séances sont prévues au mois de juin pour les CP-CE-CM- à la Piscine d'Ornac l'Aven.

Histoire :

Visite d'un château du moyen âge pour le cycle II

Nouveautés 2006

Etude surveillée par des parents bénévoles, le mardi et jeudi de 16 h 45 à 17 h 30, grand succès, les enfants rentrent chez eux avec les devoirs terminés ou bien avancés.

Aménagement d'une salle informatique (ancienne bibliothèque) : plusieurs ordinateurs ont été récupérés et permettent l'initiation des enfants par Céline aux nouvelles technologies de communication et d'information.

Convention signée entre la mairie et le centre de secours, qui permet aux enfants de l'école d'utiliser les terrains de sports des pompiers afin de pratiquer des sports collectifs.

Mise à disposition par la mairie de l'ancienne salle de musique qui se trouve sous le restaurant scolaire : cette salle a été aménagée en salle de gymnastique (tapis, ballons, cerceaux, échasses...)

La vie est intense à l'école publique comme en témoignent l'ensemble de ce qui a été réalisé en 2006 et les projets à venir, soit de véritables moteurs pour les élèves qui abordent différemment tous les apprentissages fondamentaux.

A l'école privée Saint-Laurent :

Quelques moments importants pour les élèves de l'école Saint-Laurent

Carnaval à l'école.

Après-midi récréatif en ce jour de Mardi-gras où petits et grands ont eu le plaisir d'arriver déguisés à l'école.

Danses, farandoles, jeux collectifs, concours de masques, goûter, crêpes (confectionnées par les parents), des animations qui permettent aux élèves, au personnel et aux enseignantes de se retrouver dans une ambiance festive.



Les classes primaires en visite à la maison de retraite.

C'est avant de partir pour les vacances d'été que les élèves de l'école Saint Laurent sont allés apporter un peu de leur fraîcheur



et de leur gaieté aux pensionnaires de la maison de retraite. En leur offrant un moment de divertissement à travers des chants et des poèmes appris durant l'année scolaire, ils ont permis à leurs aînés de retrouver pour quelques instants un peu de leur âme d'enfant.

Un beau moment de partage !

Sorties environnement en forêt et en bord de Cèze.

C'est dans le courant du mois de Mai qu'avec l'intervention de certains membres de RPO et de l'abbé Jo Charaix, spécialiste en botanique, que les élèves de CM, de CE et de GP ont pu être initiés à la botanique ainsi qu'au respect de l'environnement.

Une semaine du goût toute en couleur.

Une couleur (rouge, vert, orange, marron) associée à chaque jour de la semaine, c'est ce qui était proposé cette année aux Petits et Moyens de la classe de Madame Sarrazin.



Ainsi chaque jour, ces élèves de maternelle dont la couleur de la tenue vestimentaire devait s'accorder avec celle prévue pour la journée ont pu découvrir à travers de nombreuses activités les différentes saveurs d'aliments de même couleur.

Réalisation de recettes, dégustations, productions en arts plastiques, jeux divers, des moments fort appréciés par ces jeunes enfants qui à partir des couleurs ont pu découvrir des saveurs encore méconnues pour un grand nombre d'entre eux.

Avec Dany Dang : peintre et calligraphe contemporaine.

A la suite de son exposition «L'abécédaire» à la bibliothèque municipale, Dany Dang, pour qui l'art est « expression de ses émotions » a proposé aux élèves un travail sur soi à travers une prise de conscience du corps par de petits exercices, ainsi que par des mises en situation favorisant le ressenti de sensations émotionnelles pour enfin aboutir à l'expression du geste.

Elle a essayé de faire prendre conscience à ces jeunes enfants que l'émotion, qu'elle soit gaie ou triste est toujours créatrice. Une heureuse initiative auprès des élèves de la part de cette artiste !



« Parcours Santé » de Roger Payen.

L'exposition de Roger Payen a permis aux élèves de CE et de CM de l'école Saint-Laurent de découvrir un personnage remarquable, débordant de chaleur, de vitalité et d'esprit critique malgré un âge avancé. Ancien résistant, interné en 1943 à la prison de la Santé d'où il ne cessera de dessiner il se plaît à dire :

« La mémoire permet le dessin, le dessin permet la mémoire ».

C'est de là que sont tirés tous les dessins de son expo, dessins de portraits, de



A la manière de Roger Payen

scènes de vie dans la cellule, de vues de la fenêtre de la prison, etc.

Le courant est tout de suite passé entre les enfants et cet homme hors du commun qui a su les captiver et les sensibiliser à une période de l'histoire mais aussi à l'art.

Echanges, questions, dessins offerts par les élèves, beaucoup d'émotion dans cette rencontre qui n'en est pas restée là puisque les élèves de la classe de CE ont réalisé des intérieurs « à la manière de Roger Payen » qu'ils ont, à leur tour, exposés dans le hall de l'école.



MAQUETTE D'UNE DEMI-CELLULE

RÉALISÉE À PARTIR D'UNE BOÎTE D'ALLUMETTES

CENTRE DE LOISIRS

Le Centre de Loisirs municipal a fonctionné tout au long de l'année accueillant les enfants de Barjac et des communes voisines : Bessas, Issirac, Labastide de Virac, Orgnac l'Aven, Salavas, Vagnas qui ont décidé de nous accompagner dans les actions mises en place en faveur des enfants et adolescents, les mercredis et pendant les vacances scolaires. Malheureusement, la Commune de St Privat, pour cause d'intercommunalité ne permet pas à ses ressortissants de bénéficier, pour le périscolaire, des structures d'accueil et de loisirs dans les mêmes conditions, notamment tarifaires, que les enfants barjacois.

Depuis le mois de septembre 2006, le Centre de Loisirs accueille également les enfants âgés de 3 ans dont les parents travaillent.

Durant cette année, l'équipe d'animation composée de son Directeur Fabrice REBOUL, des animatrices Sylvie BRISSON, Delphine GAGNE, Cathy CECCARELLO, Marie-Claire AYMARD aidée pour la période d'été par des stagiaires BAFA : Sarah REBOUL, GUEZELLOU Elodie, BERTHOLDO Amandine et AUGÉ Océane a concocté des programmes toujours riches en émotions et découvertes pour les enfants, tout en privilégiant au maximum l'utilisation des structures présentes sur la commune barjacoise.

En effet, après des visites commentées du village avec l'archiviste municipal Laurent DELAUZUN, des séances au

cinéma Regain, une approche de l'informatique à la nouvelle cyber base locale, des balades au parc des cèdres, sans oublier l'utilisation du nouveau plateau de sport des pompiers et de toutes les infrastructures sportives de Barjac, les enfants ont pu constater que leur village met à disposition une multitude de lieux permettant leur développement et leur épanouissement. N'oublions pas les nombreuses sorties de fin de mois ludiques mais aussi pédagogiques qui ont vu les enfants découvrir le Duché D'Uzès, le travail d'une manade en Camargue, le Musée d'Art Sacré de Pont - Saint - Esprit, les musées 1900 et du jouet, le vieux mas à Beaucaire avec l'arrivée du Père Noël, un spectacle au cratère d'Alès « Cirque en fil », mais aussi sportives avec du patin à glace à Montpellier, de la luge à la Croix de Bauzon, des parcours de motricité, le parcours de santé aux cèdres, des randonnées pédestres des jeux d'opposition, un parcours aventure dans les arbres, de la spéléologie, et du mini quad.

Et puis les classiques du centre de loisirs, les activités manuelles toujours fort motivantes pour les enfants, avec la réalisation de fresques, de masques, de couronnes, d'herbiers, des concours de dessins, etc

Mais aussi de la cuisine, avec la préparation d'un repas en partenariat avec les cuisiniers du restaurant scolaire, de gâteaux en rapport aux saisons, des beignets aux pommes, des salades de

fruits.

Enfin, des activités ludiques comme des jeux musicaux, des grands jeux, des lotos sonores, et bien d'autres encore.

En parallèle, le Centre de Loisirs a accueilli également les adolescents les après-midi du lundi au vendredi durant les vacances scolaires, au Foyer municipal des Jeunes (avenue Jean Tassy).

Diverses activités et sorties leur ont été proposées : les classiques, (VTT, Jorky-Ball, piscine, mer au Grau-Du-Roi, tir à l'arc, parcours accro branches ...), et des plus sportives à sensations, avec une mini descente des gorges de l'Ardèche, du Paint Ball à Barjac, du Karting à Grospièrres et du Quad avec Vacanisport. Sans oublier le séjour d'une semaine à Méaudre dans le Vercors, où 14 jeunes ont pu s'adonner aux joies des sports d'hiver.

Le Foyer des jeunes de Barjac reste ouvert toute l'année les mercredis de 15 h 30 à 19 h 15, et les samedis de 13 h 30 à 18 h 30, les adolescents de Barjac et des communes voisines s'y retrouvent de plus en plus nombreux pour se divertir, se détendre, y faire des soirées, du sport, et aussi participer à différentes sorties (Bowling, Jorky Ball, sorties à Alès, à Montpellier, matchs de football à Nîmes et à Marseille, etc), ou tout simplement passer un bon moment ensemble. L'encadrement du foyer est assuré par Fabrice.

Bruno DIVOL



UNE CUISINE CENTRALE AU TOP NIVEAU

RESULTAT DE 15 ANS D'UNE VOLONTE POLITIQUE

UNE PAGE PEUT S'OUVRIRE A DE NOUVEAUX DEFIS

Déjà en 1992, la restauration scolaire laissait perplexe l'équipe municipale, certes, la cuisine était bonne, l'équipe d'alors faisait même des miracles dans un local exiguë, avec du matériel obsolète et inadapté, les normes d'hygiène devenaient sévères, même si au regard de celles d'aujourd'hui, elles peuvent paraître dérisoires.

Il faut remonter à 1993 lorsque le Conseil municipal sous l'impulsion d'Edouard CHAULET décida la réalisation d'une cuisine centrale «équipée de matériels de cuisson les plus modernes et également la réalisation d'un restaurant scolaire structuré. Cet ensemble devait s'implanter à la place de l'antique salle des fêtes et du local réservé au 3eme âge.

C'est en mars 1993 qu'une première réunion publique eu lieu afin que soit exposé le projet de Monsieur MASSAL, architecte (nous passerons sur les péripéties rocambolesques qu'a connu la municipalité qui initialement avait

souhaité donner la prestation à un architecte local, qui s'avéra par la suite et très rapidement pour le village beaucoup plus procédurier qu'homme de l'art).

Etaient associés à la réalisation du projet, des assistantes sociales, un représentant de la Direction départementale des affaires sanitaires et sociales, des enseignants, le centre communal d'action sociale, des représentants du 3eme âge, des parents d'élèves, tous réunis avec les élus pour évaluer et discuter des possibilités et des moyens à mettre en œuvre pour la réalisation de cet ensemble prestigieux. L'agrément du Ministère de l'Agriculture F.30.029.03.ISV était accordé à la cuisine centrale à la date du 25 juillet 1996.

Il a donc fallu une volonté politique affirmée par les équipes municipales successives, notamment la dernière qui s'est appuyée sur la grande compétence d'Aline GUYONNAUD élue en 2001, diététicienne professionnelle et en charge aujourd'hui de la cuisine centrale.

Dans un premier temps, la composition des menus sur 3 semaines permettait de composer des repas équilibrés. Le contrôle intelligent des factures par le service administratif de la mairie permit

d'acheter mieux, d'éliminer le plus possible les produits surgelés pour les remplacer par des produits frais. Une autre difficulté fut de faire accepter de manger « autrement ». Enseignants, cuisiniers, personnels de cuisine et surtout parents d'élèves furent mis à contribution pour développer une pédagogie appropriée, ce ne fut pas facile ! Tout fut volontairement prétexte à exciter la curiosité des enfants, la semaine nationale du goût entra de plein pied à la « cantine ». Ainsi des menus à thème : cuisine africaine, sud-américaine firent découvrir de nouveaux produits comme la céréale « quinoa », de nouveaux goûts comme le « sucré salé », la re-découverte des plantes aromatiques de notre région...

Le marché au produits bio organisé depuis 2 ans en partenariat avec le CIVAM Bio du GARD incita le conseil Municipal à mener plus loin la réflexion sur l'amélioration de la qualité des repas servis par l'introduction progressive de produits bio.

Mais il faut aussi considérer l'arrivée du cinéaste réalisateur Jean-Paul JAUD qui, avec son projet de film-document sur la « malbouffe » conforta les partenaires du sérieux de l'engagement de la municipalité, des enseignants et des parents d'élèves pour parvenir dès la fin de l'année scolaire 2007 à des repas entièrement bio ou naturels.

C'est une page de l'histoire de la restauration scolaire d'un type nouveau, relevant d'un choix politique d'une municipalité qui a su, par une communication sans relâche, entraîner l'approbation de la population Barjacoise et des convives de la cuisine : à savoir, les communes de St Privat et Bessas dont les enfants sont scolarisés à BARJAC, mais aussi ORGNAC, MEJANNES le CLAP et SALAVAS.

L'impact de cet engagement a été relayé à plusieurs reprises à la télévision et sur



UNE CUISINE CENTRALE AU TOP NIVEAU (suite)

les ondes, en premier lieu sur FR3 régional, puis sur M6 dans l'émission « CAPITAL » consacré à la traçabilité et à la comparaison des produits utilisés. On a pu y voir Edouard CHAULET questionné sur le surcoût lié au bio, répondre « cela coûtera sans doute le prix du goudronnage d'un kilomètre d'une route en pays rural », cette déclaration fut reprise au vol par Jean-Pierre COFFE, au cours de l'émission sur France INTER le samedi 13 janvier 2007 à 12 heures 30 comme étant exemplaire d'une municipalité et de son maire et que OUI cela émanait d'une volonté politique et d'un choix de gestion citoyenne !

Cela étant, si ces résultats obtenus par le village et sa municipalité, soutenus par des personnalités médiatiques reconnues sont réconfortants. Il nous faut rester réaliste. L'approvisionnement de la Cuisine Centrale en produits « Bio » par l'agriculture locale n'est encore qu'une utopie vertueuse. Nos agriculteurs et

viticulteurs ont leurs productions phagocytées contractuellement par des processus d'ensemencement, de plantation et de traitement (souvent de synthèse) imposés au fil du temps, par les auxiliaires des firmes internationales de la chimie, encouragées par l'industrie agro-alimentaire productiviste aux fins uniquement marchandes : faire de l'argent en fabriquant des graines pré-traitées, en mettant sur le marché des produits aseptisés au détriment d'un terroir respecté, enfreignant même la réglementation européenne qui impose un moratoire à propos des OGM.

« On fait sortir le ver du fruit pour y introduire du poison » écrivait récemment et très justement Périco LEGASSE, Journaliste spécialisé et complice de Jean-Paul JAUD dans la réalisation de son film « Nos enfants nous accuseront ». Ce film fera date dans l'histoire de la restauration scolaire et ce, n'en doutons pas, à l'échelon

national. Il faut saluer le signe fort de citoyenneté donné par les familles, parents et enfants qui ont accepté de se prêter à l'expérience des analyses biologiques au fil de l'année scolaire. Elles seront ponctuées sous forme de constats périodiques et scientifiques et menées sous contrôle d'éminents spécialistes : le Professeur NARBONNE, Toxicologue, Chercheur au CNRS, le Professeur SULTAN (Montpellier) et suivies avec intérêt par tout un panel de personnalités médicales, cancérologues, épidémiologistes, etc

Comme l'indique notre titre « une page peut s'ouvrir à de nouveaux défis », il faut cependant savoir que ces nouveaux défis ne seront relevés qu'avec l'aide de tous, parents d'élèves, enseignants et élus en tête. Ce combat, il nous faut le gagner, la santé de nos enfants, de notre descendance en dépend !

J. TALOUARN

CUISINE CENTRALE ET RESTAURANT SCOLAIRE

L'année 2006 a été riche en événements et primordiale en ce qui concerne l'orientation prise dans la "composition" de nos repas. C'est au printemps, que nous avons décidé d'utiliser tout au long de l'année des denrées issues pour la plupart, de l'agriculture biologique.



Afin de comprendre les enjeux et l'origine de cette démarche, je vous propose d'épeler le mot "NATUREL".

N comme **Non** aux aliments sans intérêt nutritionnel pour nos enfants ou même à ceux présentant un danger potentiel du fait de leur composition en résidus de produits chimiques comme les pesticides employés à des doses souvent très importantes pendant la culture des fruits, légumes, céréales.

A comme **Accompagnement** dans cette tâche éducative par tout une équipe : personnel municipal (cuisine et animateurs), élus, enseignants, parents d'élèves, commerçants et producteurs du village et des environs

T comme **Travail** : c'est celui de tous : le travail supplémentaire des cuisiniers pour la préparation d'un maximum de produits frais et "faits maison", le travail dans la recherche des fournisseurs locaux assurant le suivi de la qualité et des prix...

U comme **Unis** vers un même but : donner la priorité à la Santé de nos enfants : par la prévention et par l'éducation à une alimentation équilibrée mais aussi à une vie plus saine, proche et respectueuse de la Nature.

R comme **Respect** de la Vie, autant animale que végétale et humaine !!

E comme **Education** du goût : c'est le travail indispensable pour amener le projet jusqu'à son but. Faire découvrir aux enfants la variété offerte par les différents aliments pour qu'ils finissent par en estimer leurs goûts et leurs valeurs nutritives : c'est la Patience et le savoir faire de tous les acteurs du "temps repas" qui est nécessaire !!

L comme **Liberté** de choisir une approche différente du repas collectif : ne pas se laisser entraîner doucement dans un engrenage économique où le prix de revient du repas doit être le plus bas possible au détriment de la qualité gustative et éducative, où la "sécurité bactériologique" a plus d'importance que la "sécurité nutritionnelle".

C'est donc depuis la rentrée scolaire de septembre que nous progressons concrètement dans cette démarche :

- Les légumes frais sont produits dans le canton, sans pesticides et portent le label "AB" (agriculture biologique). Celui ci nous donne actuellement la certitude que l'agriculteur a respecté toutes les règles de production indiquées par un cahier des charges très strict et qu'il est soumis à des contrôles réguliers par des organismes spécifiques (exemple ECOCERT...)
- Les fruits d'hiver et les produits laitiers (type yaourts, beurre, fromages blancs) nous viennent de l'Ardèche et portent le même label.
- Le Pain est produit par les trois boulangers du village qui utilisent de la farine portant le label "AB" et du levain naturel (au lieu de la levure chimique habituelle)
- L'épicerie nous est livrée une ou deux fois par mois par une coopérative implantée dans le département (à Sommières) qui travaille avec les collectivités (et possède donc des conditionnements adaptés à nos besoins).
- Les menus sont élaborés en fonction de la saison et de l'approvisionnement.

Nous avons été fidèles à la "semaine du goût" et avons choisi le thème de la "découverte des céréales et des légumineuses" et même un menu alliant le "goût et la vue" puisque tous les composants étaient de couleur orange !

Noël avait aussi un nouveau profil cette année puisque le thème du menu était "le repas de Noël comme en Angleterre". Nous avons adapté les recettes données par une maman originaire de ce pays (Mme BROWN) et les avons élaborés aussi avec des produits bio !! Une vingtaine de parents et environ 250 enfants ont pu découvrir ces traditions culinaires.

Nos projets pour 2007 vont toujours dans le développement de cette démarche vers le "plus NATUREL" avec l'amélioration de notre organisation de travail et de notre apprentissage à l'éducation du goût.

Nous organiserons une première "journée portes ouvertes à la cuisine" pour tous les "usagers" et leurs familles, y compris les personnes servies à domicile chaque jour (nous ne les oublions pas!!) : visite, divers ateliers, rencontres et bien sûr un grand "buffet bio" sous les platanes !!

Encore du travail en perspective mais nous pensons que la Santé de tous en vaut bien la peine !

Aline Guyonnaud

**RECETTE POUR UN :
VELOUTE DE POTIRON BIO**

Ingrédients (Pour 10 personnes) :
Bien entendu acheter les ingrédients bio

- 1,5 KG de potiron
- 600 g de pommes de terre
- 2 gousses d'ail
- 1 oignon
- 5 cl de crème fraîche
- 10 g de beurre

Eplucher les légumes et découper la courge et les pommes de terre en gros quartiers.

Faire revenir les légumes avec un peu d'huile d'olive, l'ail et l'oignon coupé en lamelles rajouter de l'eau salée à mi-hauteur des quartiers de légumes.

Laisser cuire 1 heure à feu doux puis mixer la soupe, y rajouter la crème et le beurre

Réajuster l'assaisonnement avec sel et poivre.

Les enfants apprécient ce potage avec un peu de gruyère râpé rajouté dans l'assiette !

LE SERVICE DE PORTAGE DE REPAS A DOMICILE

Les repas peuvent être servis quotidiennement, temporairement, occasionnellement, par exemple : 1 fois par semaine, 1 semaine dans le mois, etc. C'est vous qui choisissez.

Les menus sont visés par une diététicienne. Leur prix est de 7 Euros.

Si vous avez atteint l'âge de 65 ans (ou 60 ans en cas d'inaptitude au travail) ou si vous percevez une pension d'invalidité ou l'Allocation Adulte Handicapé, et si vos ressources sont inférieures aux plafonds ci-dessous, les repas peuvent vous être servis 2.85 € ou 2.70 € :

| | Personne seule | Couple |
|-----------------------------------|----------------|-------------|
| Plafond de ressources | 7 772,73 € | 13 648,57 € |
| Prix du repas | 2.85 € | |
| Ressources comprises Entre | 7.455,30 € | 13 374,16 € |
| Prix du repas | 2.70 € | |

Un dossier est à remplir à la Mairie. Pour tout renseignement, vous pouvez appeler au 04 66 24 50 09

**CE REPAS PEUT ETRE COMMANDE A N'IMPORTE QUELLE PERIODE DE L'ANNEE !
IL SUFFIT DE RESERVER LA VEILLE EN TELEPHONANT
A LA CUISINE CENTRALE AU 04 66 60 26 36.**

ALINE GUYONNAUD

AIDE SOCIALE

L'AIDE COMMUNALE POUR LES ACTIVITES ASSOCIATIVES CULTURELLES ET SPORTIVES

En 2006, cette aide mise en place par la Mairie et son CCAS a profité à 23 enfants inscrits auprès d'associations barjacoises : Tennis Club, Ecole du Musique, Judo Club, Mayeko création, BACN Athlé et course.

Cette aide, reconduite pour 2006-2007, permet de faciliter l'accès à une activité culturelle, sportive, pratiquée au sein d'une association de Barjac, en prenant en charge 30 % de la cotisation (plafonnée à 10 € minimum et 100 € maximum).

Les conditions de ressources sont les suivantes : disposer de ressources inférieures au Revenu Fiscal de Référence fixé par l'Etat en matière de Taxe d'Habitation + 1500 € (Ce Revenu

Fiscal de Référence figure sur l'avis d'imposition sur les revenus de 2005) :

Nombre de parts

| | |
|---------------------|---|
| 1 part | 7417 € + 1500 € soit 8917 € |
| 1,5 part | 9398 € + 1500 € soit 10898 € |
| 2 parts | 11379 € + 1500 € soit 12879 € |
| 2,5 parts | 13360 € + 1500 € soit 14860 € |
| 3 parts | 15341 € + 1500 € soit 16841 € |
| Supérieur à 3 parts | (16841 € + 1500 €) + 1981 € par demi-part s'ajoutant à 3 parts |

COUVERTURE MALADIE UNIVERSELLE (C.M.U.)

Régime de base :

- affiliation gratuite : plafond de revenu fiscal annuel 6 965 euros ;
- cotisation égale à 8% des revenus au-delà du plafond de revenu,

Protection complémentaire de santé :

- plafond de ressources mensuel :
- personne seule : 598.23 euros ;
- deux personnes : 897.35 euros ;
- trois personnes : 1076.82 euros ;

- quatre personnes : 1256.29 euros ;
- par personne supplémentaire, à partir de la cinquième : 239.29 euros,

RMI

La totalité du dispositif du RMI relève du Conseil Général depuis 2005. L'instruction administrative des dossiers est réalisée par la CAF. Une permanence se tient à St Ambroix – Maison des Associations – le lundi de 13 h à 16 h (permanence administrative) et le mardi de 9 h à 11 h 30.

A l'ouverture des droits, la CAF informe le « Centre de premier accueil » piloté par « vivre en Cévennes » qui convoque les bénéficiaires à une réunion d'information collective, puis à un entretien individuel. Ces réunions se tiennent en Mairie.

Cela permet d'établir un bilan sur la situation de la personne et de définir le projet d'insertion le plus adapté à son cas. Un organisme « référent » est ensuite désigné par une plate-forme partenariale conduite par le Conseil Général, pour accompagner la personne dans son parcours d'insertion formalisé dans un « contrat d'insertion ».

Le montant mensuel est égal à la différence entre le montant maximum du RMI et le montant total de vos ressources mensuelles.

Plafonds de ressources

Personnes seules : 440.86 € (387.96 € après abattement du forfait logement)

Avec un enfant à charge : 661.29 € (555.48 € après abattement du forfait logement)

Avec deux enfants à charge : 793.55 € (658.61 € après abattement du forfait logement)

Par enfant supplémentaire à charge : 176.34 €

Couple : 661.29 € (555.48 € après abattement du forfait logement)

Avec un enfant à charge : 793.55 € (658.61 € après abattement du forfait logement)

Avec deux enfants à charge : 925.81 € (658.61 € après abattement du forfait logement)

Par enfant supplémentaire à charge : 176.34 €

AIDE AU TRANSPORT

Cette aide, instituée par le Conseil Général, s'adresse aux personnes en précarité financière. Elle donne droit à la gratuité des transports sur les lignes régulières de car dans le département pour les bénéficiaires du RMI, de l'API (Allocation Parent Isolé). Les chômeurs inscrits à l'ANPE peuvent également en bénéficier, sous conditions de ressources :

- quotient familial < 435 € = gratuité du transport
- quotient familial compris entre 435 et 488 € = participation de l'usager de 0.76 € par trajet
- quotient familial > 488 € pas de droits ouverts

Le dossier est à constituer en Mairie. Une carte de transport d'une validité de trois mois ainsi que des bons de transport à remettre au chauffeur de car sont délivrés au bénéficiaire.

Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA)

Cette allocation permet de financer un plan d'aide à domicile qui définit les différents services et aides (aide ménagère, portage des repas à domicile) favorisant le maintien à domicile.

La demande est instruite par une équipe médico-sociale (médecin, travailleur social) qui évalue la perte d'autonomie de la personne (le degré de dépendance est évalué selon une grille qui comprend 6 catégories. Seules les catégories de 1 à 4 ouvrent droits à l'A.P.A.).

Montant maximal du plan d'aide selon la grille :

| | | |
|---------|---|-----------|
| - GIR 1 | : | 1189.80 € |
| - GIR 2 | : | 1019.83 € |
| - GIR 3 | : | 764.87 € |
| - GIR 4 | : | 509.91 € |

En fonction des ressources, une participation financière peut être demandée. Cette participation est nulle pour les revenus inférieurs à 669.89 € pour une personne seule et 1138.81 € pour un couple.

Aide ménagère

Services ménagers :

30 heures/mois maxi (personne seule),
48 heures/mois maxi (couple).

Plafond de ressources annuel :

Personne seule : 7500.53 €

Ménage : 13137.69 €

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (C.C.A.S)

Composition de la commission :
Président : Edouard CHAULET, Maire

Vice-Présidente : Arlette LAGORSSE, Adjointe à l'Aide Sociale, déléguée par le président pour assumer l'ensemble des fonctions

Membres du Conseil Municipal :
Michèle PELATANT, Aline GUYONNAUD, René GUELIN, Jean-Michel PILOD

Membres extérieurs : Christiane ARLAUD, Annette DUMAS, Gisèle ESPERANDIEU, Marie-Thérèse QUET

REPAS DES AINES 2006

La salle des fêtes du Château était très bien décorée par les enfants du Centre de Loisirs avec un sapin rutilant. Tout était fin prêt pour recevoir et honorer les Aînés en cette fin d'année 2006.

Le menu, concocté par les membres du CCAS et le personnel de la Cuisine Centrale, a une fois de plus réjoui les papilles des plus délicats : foie gras – chapon et bûche de Noël ont régalé les jeunes et les moins jeunes durant la journée du 10 décembre. Les tables décorées et dressées par les bénévoles du CCAS avec des centres de table confectionnés par les parents de l'A.P.E. de l'Ecole publique ont accueilli 155 personnes servies par les élus et le personnel municipal très présent en cette circonstance (transport de repas de la



Cuisine Centrale au château – servir et desservir – caviste etc... une prestation de toute la journée).

Comme les années précédentes doyen et doyenne ont été honorés : Mme ESMENARD (maman d'Aline GUYONNAUD Conseillère Municipale, notre amie très dévouée) et Maurice FIOL du Quartier de Montchamp. Les bouquets et la photo individuelle ou en couple ont souligné cette cérémonie.

Les convives ont apprécié cette journée, nous avons noté avec joie la présence de nouveaux barjacois qui semblent bien s'intégrer au village – bonne ambiance en chanson durant le repas et une fin avec un tour de danse – Tout le monde est reparti ravi en attendant la nouvelle édition 2007.



L'école à Barjac Son histoire du 16^{ème} siècle à nos jours

Par Laurent Delouis

L'imagerie populaire attribue à Charlemagne la paternité des écoles destinées à apprendre aux enfants les rudiments d'instruction. La chanson "Sacré Charlemagne" en fait l'inventeur de l'école. La 3^{ème} République voit en lui un ancêtre de l'école gratuite et obligatoire. En fait, l'école est aussi ancienne que l'écriture elle-même et personne ne peut revendiquer l'invention de l'école. Cependant Charlemagne a bien œuvré pour le développement de l'enseignement. Cet empereur avait deux buts, renforcer l'administration royale et répandre la foi chrétienne afin d'assumer la double fonction royale : maintenir la paix et rendre la justice. La formation des fonctionnaires de l'Empire et celle d'un personnel qualifié pour prier, chanter, prêcher, évangéliser exigeait la mise en place de structures éducatives.

Ainsi en 789, plusieurs dispositions législatives sont consacrées à l'enseignement "Qu'on rassemble non seulement les fils de condition modeste, mais les fils bien nés. Qu'on établisse des écoles pour l'instruction des garçons. Que dans chaque monastère, on enseigne les psaumes, les notes, le chant, le comput (20), la grammaire et qu'on dispose de livres bien corrigés". Ainsi, un enseignement élémentaire : lire, compter, chanter (mais pas nécessairement écrire) est en principe accessible aux jeunes laïcs. Théodulf met en pratique ces recommandations, mais il est difficile de mesurer sur le terrain l'efficacité des mesures mises en place pour développer notamment l'école vers les plus démunis, le peuple a sans doute été exclu de cette renaissance culturelle. Mais l'effort de Charlemagne en faveur de l'éducation pour les élites a été bien réel et n'est pas du seul fait de la légende.

A Barjac, compte tenu du nombre peu important de documents antérieurs au 16^{ème} siècle, il est difficile de pouvoir attester avec certitude de l'existence d'un enseignement au plus grand nombre. On peut seulement constater qu'avant cette période, les familles les plus riches bourgeoises ou bien nobles, ont eu accès à l'enseignement. Les signatures au bas de nombreux parchemins locaux l'attestent.

Nombreuses sont les sources archivistiques à partir du 16^{ème} siècle (notaires, Archives Départementales et municipales et notamment les registres de délibérations consulaires). Il a donc été possible d'effectuer des recherches, à la fois sur l'enseignement (aux garçons puis plus tardivement aux filles) et sur les différents lieux, où l'on a pu, à Barjac, enseigner à la jeunesse.

(NB : Les textes en italique retranscrivent à l'identique les textes originaux)

L'ENSEIGNEMENT AUX GARÇONS

La première mention de l'existence d'instituteurs (souvent nommés précepteurs de la jeunesse ou régents des écoles) sur Barjac remonte aux années 1540. Un acte notarié daté du 16 avril 1543 (1) nous donne deux informations essentielles sur ce que fut le fonctionnement de l'instruction aux enfants (et plus particulièrement aux garçons). En effet dans cet acte de cession nous apprenons que "le frère Pierre PONS religieux du couvent des Jacobins de Marseille et tenant des écoles de Barjac ... cède à Antoine TAILHANT la régence des dites écoles". On apprend par ce même acte que ce sont "les consuls de Barjac qui avaient baillé lesdites écoles audit Pierre Pons et ce dernier ne pouvant les tenir ... cède son bail à Mrs Tailhant pour les tenir et régir, avec quelques affaires qui s'y trouvent".

C'est donc déjà le conseil politique ordinaire de Barjac (ancêtre des conseils municipaux actuels) qui intervient dans l'instruction des enfants de Barjac. On apprend par ce même acte qu'avant cette date c'était un religieux

qui était en charge de cette fonction à Barjac. Ce ne sera plus le cas ensuite, jusqu'au milieu du 19^{ème} siècle.

On apprend par exemple en 1620 (2) que le maître précepteur devra "avoir bon latin". En 1650 (3), les consuls proposent de nommer le sieur LAURANS "pour apprendre et enseigner les enfants à l'écriture, bien capable pour cette charge, voyant qu'en ladite ville ni ayant point d'autres ce qui est un way notable préjudice pour la communauté". On apprend dans ce même acte que c'est la "maison de ville" (hôtel de ville) qui lui sert d'école.

En 1669, (18) le conseil indique qu'il est grandement nécessaire d'avoir un bon maître d'école pour enseigner aux enfants "puisque le sieur DAMBOIS ne leur donne aucune ravite et d'ailleurs tous les habitants luy ont octé (ôté) leurs enfants". Il est remplacé par Me MONESTIER de Pont-Saint-Espirit, dont les consuls disent qu'il "escript fort bien". Il faut noter qu'à l'époque, le conseil politique est composé à mi-partie de protestants et de catholiques qui prennent les décisions à l'unanimité lorsqu'il s'agit de l'enseignement

aux enfants. Il est donc possible qu'à cette époque les enfants des deux confessions se retrouvent sur les mêmes bancs.

Après la révocation de l'Edit de Nantes en 1685, les nominations des précepteurs de la jeunesse sont soumises à l'autorisation de l'évêque. C'est le cas par exemple en 1695 (4); les consuls indiquent "qu'il y a quinze jours, le sieur Jean Baptiste GONNET précepteur s'est présenté pour servir cette communauté, mais sans avoir l'approbation de Monseigneur l'évêque. Après réponse favorable le 10 de ce mois, le conseil reconnaissant que la jeunesse de cette ville a déjà perdu tous les principes que Mr ROBERT, cy-devant précepteur leur avait donné". La communauté après avoir fait venir dans l'hôtel de ville Jean Baptiste GONNET, lui indique que "la communauté n'a eu la permission d'imposer pour le maître d'école que la somme de 150 livres par an et qu'ainsi il devait se contenter de cela."

Monsieur GONNET s'oblige à apprendre à toute la jeunesse de Barjac et sa juridiction, "à lire, écrire et arimétique sans prétendre

autre chose et de faire aller ses escolliers à la sainte messe et autres services divins”.

A partir donc de 1685 jusqu'à la Révolution, l'église catholique contrôle l'éducation des enfants, notamment en matière de pratique religieuse.

En 1705 (4), le conseil politique ordinaire de Barjac doit se prononcer sur l'intégrité morale de ce même précepteur. En effet *“Me GONNET cy-devant précepteur de la jeunesse dudit Barjac ne fait pas son devoir, ayant abandonné les écoles, sa femme et un petit enfant, si bien que la jeunesse de cette ville a quitté l'école et n'employent leur temps qu'à ravager les fruits du tiers et du quart”*.

Il sera remplacé par Monsieur BOUDINIER *“mestre escrivain et arimateur de la ville de Mende”*. Dans cette même délibération du conseil politique ordinaire, nous trouvons pour la première fois la mention de l'existence d'une préceptrice (ou institutrice) pour les filles. Nous apprenons aussi comment l'instituteur se faisait rémunérer. Ainsi : *“ceux à qui il apprendra l'arithmétique payeront 5 sols par mois promet aussi leur apprendre les principes de la langue latine jusqu'à ce qu'ils soient capables de composer et pour lors ceux qui composeront en latin payeront 10 sols par mois et la demoiselle sa femme a prendre les filles de tout son pouvoir à lire, à écrire et à prier Dieu sans pourtant prétendre autre chose que les 200 livres”*.

En 1715 (5), le conseil est confronté à un problème anecdotique mais assez important pour avoir été mentionné dans les registres consulaires. En effet : *“Marc LAPLANCHE à présent précepteur de la jeunesse a donné lieu à presque tous les habitants qui ont des enfants de nous porter leur plainte disant que ledit LAPLANCHE ne se donne aucun soin pour l'éducation des enfants, étant d'ailleurs incapable d'être précepteur de la jeunesse faisant cabaret et qu'ainsi la somme de 200 livres permise d'imposer au profit du maître d'école pour cette ville est en cette rencontre mal employée et qu'il serait à propos de faire cesser ledit LAPLANCHE à continuer d'être précepteur et supplie donc Monseigneur évêque et comte d'Uzès d'en approuver un autre”*.

Nous entrevoyons là, l'implication du conseil dans le choix et l'orientation des précepteurs qu'il engage. A priori, le précepteur percevait

une somme forfaitaire, attribuée par le conseil puis demandait une participation aux parents d'élèves en fonction du niveau de connaissance de l'enfant.

En 1724 (5), on apprend que Mr Pierre GINHOUX *“ancien Maître d'école néglige ses fonctions et a d'ailleurs la main tremblante et pour autres raisons à ce connues,”* est remplacé par Sieur François BRINGUIER *“précepteur de longtemps approuvé qui a un très bon talent pour apprendre la jeunesse soit pour lecture des livres lettres anciennes et moderne, à écrire et l'arithmétique ayant resté longtemps à Saint André de Rocquepertuis qui a d'ailleurs une belle voix et entend le planchan et assiste actuellement aux Saints offices”*.

En 1745 (6), on apprend lors de l'établissement du rôle de l'imposition que *“le nouveau règlement fixe les gages du maître d'école à 150 livres, ils l'étaient de même par l'ancien, mais comme il n'y a point de metraisse d'école qu'il y a beaucoup de jeunesse de l'un et de l'autre fixé que le maître d'école est obligé de la faire assister par ses enfants, par une ordonnance particulière ses gages furent augmentés de 50 livres, et comme la même raison subsiste encore, que le metre d'école a déclaré qu'il se retire, si ses gages ne subsistent pas au même prix qu'ils étaient de 200 livres, il faut demander la permission de les imposer sur ce prix là à charge par lui d'avoir son approbation de Monseigneur l'évêque d'Uzès.”*



Une classe telle qu'on pouvait la rencontrer au 18^{ème} siècle (coll. Musée de l'éducation - Rouen)

En 1786 (7) Les *“sieurs maire et consuls”* de Barjac indiquent que depuis plusieurs années *“le sieur Charles DUGOUL de cette ville a été chargé de faire la leçon à la petite jeunesse de cette communauté, que ses infirmités et son âge avancé ne lui permettait plus de remplir les fonctions. Il est à propos de se*

procurer un nouveau sujet pour le remplacer, d'autant plus que ledit DUGOUL n'a pas donné depuis quelques temps tous les soins qu'exige la petite jeunesse, soit pour la contenir soit pour la lecture, soit pour l'écriture, l'orthographe et soit pour le spirituel,” (Il faut dire que Charles a 74 ans et qu'il exerce à Barjac depuis 1750 !!!) Il est remplacé par Jean François Alexandre TIRAUDE de la province de Champagne, *“neveu du supérieur des frères de la doctrine chrétienne de résidence à la ville des Vans, approuvé par Monseigneur l'évêque de Besançon dans son diocèse depuis plusieurs années”*. On a la confirmation dans cette délibération que les écoles ont toujours été situées dans l'hôtel de ville, au rez-de-chaussée mais *“n'y ayant qu'une seule pièce qui à peine peut contenir la jeunesse. Il percevra 5 sols par mois pour chacun des enfants qui n'apprendront que la lecture et 10 sols par ceux qui seront en état d'écrire, chiffrer et d'apprendre l'arithmétique”* (tarifs identiques depuis le début du 18^{ème} siècle). A la Révolution Française le fonctionnement des nominations pour les instituteurs change. Ainsi, par délibération des membres du jury d'instruction publique établis dans la salle commune de Barjac, le 14 floréal An 3 (8) *“afin d'ouvrir le concours afin de nommer l'instituteur, lesquelles places nous avons déterminé au nombre de deux, en fonction du nombre d'habitants, avons nommé Jacques QUINARD habitant St Martin d'Ardèche, instituteur de la jeunesse française de la commune de Barjac, n'en n'ayant pas nommé un second, parce que ceux qui se sont présentés n'ont pas été reconnus capables”*.

Dans un courrier du 17 fructidor an 9 (4 septembre 1801) (8), le maire de Barjac (DESAIFRES) indique au sous-préfet d'Alès que le conseil municipal, n'ayant pas profité de l'autorisation du choix de l'instituteur que lui donnait le préfet à la fin de sa circulaire du 28 nivose, propose pour être instituteur à Barjac le citoyen Joseph ROUX, originaire de Cubières, résident depuis 6 mois dans cette ville.

En 1811 (9) on apprend que ce même Joseph ROUX reçoit plusieurs enfants de familles indigentes *“gratuits”*.

En 1813 (8) s'est présenté au secrétariat le sieur Joseph ROUX instituteur primaire

domicilié en cette ville qui nous a dit avoir obtenu le 10 décembre 1810 de monsieur le recteur d'académie de Nîmes l'autorisation d'exercer. Vu l'attestation délivrée par le maire et le curé de Barjac, vu la déclaration des membres du jury cantonal (présidé par HUGONNET curé de Barjac), le recteur autorise provisoirement le sieur Joseph ROUX à ouvrir une école primaire dans la commune de Barjac. A noter de nouveau la présence du pouvoir religieux (catholique) dans la nomination des instituteurs, notamment à Barjac où la population catholique est très largement majoritaire (40 protestants pour plus de 1600 habitants, à la fin du 18ème siècle).

En 1821 (8), nous apprenons dans un questionnaire rempli par le maire que pour une population communale de 1777 habitants, il y a 124 garçons de moins de 12 ans (dont 4 protestants), une école pour les garçons, tenue par Monsieur Jean FERNET, la commune ne fournissant pas le logement. La commune donne toutefois en compensation une indemnité à l'instituteur (120 francs). Il reçoit en été au plus 20 élèves et au moins 10 élèves et l'hiver au plus 40 et au moins 30 (seul 1/3 des garçons d'une classe d'âge vont à l'école). Les écoliers qui calculent payent 2 francs par mois, tout comme ceux qui écrivent. Ceux qui lisent payent 1,10 franc. Il s'engage à "instruire gratis quelques enfants indigents". La méthode utilisée par l'enseignant est dite "l'ancienne méthode".

Dès 1830 (10), Mre JUVENEL, curé de Barjac fait part au conseil municipal d'une proposition qui serait de confier l'instruction de la jeunesse à des frères que "ce respectable ecclésiastique se chargerait de faire venir. Deux frères se rendraient à Barjac, ils apprendraient aux jeunes garçons à lire, à écrire, à chiffrer et les principes de la religion. Ils recevraient gratuitement un certain nombre d'enfants indigents (leur nombre sera fixé ultérieurement par le conseil municipal). Ils percevraient les mois des parents aisés (participations mensuelles) et 100 francs de la commune, pour leur logement et 300 francs de supplément à leur traitement perçu, grâce aux parents aisés.

Le conseil municipal, attendu qu'il est notoire que l'instruction des enfants est, dans cette ville, prodigieusement négligé, donne l'autorisation à l'implantation des frères, à la

condition qu'ils reçoivent gratuitement un certain nombre d'enfants pauvres, proportionné à la population".

En 1831, Anselme Gabriel ROBIN devient instituteur à Barjac. C'est un laïque, mais il a un certificat d'instruction religieuse (catholique). Il peut donc enseigner à Barjac. Il rejoint Privat Eustache PITIOT, instituteur présent à Barjac depuis 1829.

Lois de la réunion du conseil municipal du 15 novembre 1833 (11), le maire indique que la population de la commune est de 2000 âmes et deux instituteurs (messieurs ROBIN et PITIOT) y exercent. La commune ne peut fournir à chacun, "qu'un local convenable tant pour leur servir d'habitation que pour recevoir les élèves et un traitement fixe de 200 francs.

Il convient de fixer la rétribution mensuelle de chaque élève dont les parents sont en état de payer et le nombre des élèves que chaque instituteur doit recevoir gratuitement. La rétribution mensuelle est fixée comme suit : étant à l'alphabet : 1 franc ; commençant à lire et à écrire : 1,50 franc. Lorsqu'on lui enseignera les éléments de la langue française et du calcul, le système légal des poids et mesures : 2 francs. Chacun des deux instituteurs recevra 15 élèves qui lui seront désignés par le conseil Municipal". L'enseignement reste donc payant.

En 1835 (11), alors qu'il ne reste plus qu'Anselme ROBIN comme instituteur communal, le conseil municipal décide de l'embauche de trois frères de la doctrine chrétienne, venant de Lyon (établis à Saint Paul trois châteaux). Dans cette même délibération, il est décidé de rénover une maison située à l'intersection de la grand-rue et de la rue du Four (Maison achetée en 1830 à Monsieur FUZET) afin qu'elle puisse servir d'école. ROBIN l'instituteur communal devra "cohabiter" avec les frères.

Le 15 novembre 1836, le conseil municipal considérant que les frères de la doctrine chrétienne, par leur état, se trouvent plus particulièrement attaché au prêtre, donne pouvoir "à Monsieur le curé de Barjac pour faire les démarches nécessaires pour le choix des dits frères et leur prompt installation à Barjac".

Le 1^{er} novembre 1838, (12) le maire (le baron Gaston de MONTFERRET) a exposé au conseil que Mr ROBIN, instituteur communal, ayant

déjà un traitement annuel de 400 francs, on pourrait avec une petite allocation de plus obtenir l'enseignement gratuit. "Que ce serait un grand bien pour le pays où un grand nombre d'enfants sont privés d'instruction par faute d'en pouvoir payer la rétribution mensuelle. Le conseil municipal considérant qu'on ne pouvait jamais trop faire de sacrifice pour faciliter au peuple les moyens de s'instruire puisqu'en cela seul repose le bonheur de la société,

Et attendu que la commune a des ressources suffisantes pour faire face à cette dépense, Est unanimement d'avis qu'une somme de 200 francs par an soit votée en sus du traitement de Monsieur ROBIN, à la charge par lui de faire son école gratuitement à dater d'aujourd'hui, 01 novembre 1838, lequel néanmoins ne sera tenu de recevoir gratis que les enfants qui auront atteint l'âge de sept ans accomplis".

En 1846 (13), le recensement de la population nous donne les noms des frères de la doctrine chrétienne, mais aussi leur âge. Il s'agit de Léon VELLY (frère Léon), 34 ans, Marien DUREL (frère Napotien), 18 ans, François MONTELLIER (frère Hermidor), 14 ans (le jeune âge de deux des frères est surprenant). A partir de 1848, seuls les frères feront l'enseignement aux garçons.

En 1850, la loi Falloux vient modifier la loi Guizot de 1833 (14). Elle fixe, entre autres, les conditions d'exercice de la profession d'instituteur libre ou public, les conditions spéciales aux instituteurs libres et instituteurs communaux.

Ces derniers sont nommés par les conseils municipaux soit sur une liste d'admissibilité dressée par le conseil académique, soit sur la présentation qui est faite par les supérieurs pour les membres des associations religieuses vouées à l'enseignement et autorisées par la loi. Il y est aussi indiqué que toute commune a la faculté d'entretenir une ou plusieurs écoles entièrement gratuites à la condition d'y subvenir sur ses propres ressources. Toute commune doit fournir à l'instituteur un local convenable, tant pour son habitation que pour la tenue de l'école, le mobilier de classe et un traitement.

En 1851 (13), ce sont Jules Pierre THOULOZE, 24 ans, Supérieur des frères d'école, mariste (congrégation présente à Barjac depuis quelques années en

remplacement des frères de la doctrine chrétienne). Adolphe DEBROAS, 20 ans, Joachim MARMEY 20 ans et Elie ROUGET 17 ans qui enseignent aux garçons de Barjac.

Dans les années 1864-1875, nous trouvons à Barjac des classes d'adultes (hommes uniquement) mais aussi un "concours cantonal entre les adultes livrés aux travaux agricoles ou manuels" (8). Ce sont les frères maristes qui enseignent ces cours. La mise en place de ces cours correspond à une volonté de l'Etat mais aussi municipale de permettre l'alphabétisation des adultes.

Lors du recensement de la population de 1872 (13) nous trouvons encore quatre frères maristes enseignants. Le directeur de l'établissement, Théodore THOULOZE, a 44 ans, ses adjoints ont 30, 22 et 19 ans. "frère Patient" restera près de 30 ans à la tête de l'école des garçons, communale puis privée.

Sur le Rôle trimestriel de la rétribution scolaire pour le premier trimestre 1878 (8), pour l'école primaire communale dirigée par T. THOULOZE, on apprend qu'il y a, à l'école communale des garçons, 61 élèves, payant chacun 4 francs (3 francs pour ceux qui ont moins de 7 ans). L'enseignement est de nouveau payant.

Le 10 février 1880, le sous-préfet d'Alès envoie un courrier au maire de Barjac il y indique :

"J'ai l'honneur de vous informer que, par décision du 03 février 1880, Monsieur le Ministre de l'Instruction Publique (Jules FERRY) a approuvé en principe l'établissement de la gratuité absolue de l'enseignement primaire, pour l'année 1880 dans la commune de Barjac". A partir de 1880, les élèves iront donc, de nouveau à l'école gratuitement.

A la fin des années 1880, l'établissement des frères situé route de Vallon, devient l'école publique des Garçons. Les premiers instituteurs publics sont connus par le recensement de 1891 (13). Paulin PAGES 22 ans est secondé par Augustin VAISSE 29 ans. Les frères maristes quant à eux sont logés à partir de cette période dans le château, encore propriété des descendants de la famille de GRIMOARD de BEAUVOIR du ROURE. En 1891, nous constatons qu'habitent au château Eugène CASTAGNIER, curé de Barjac, sa sœur, son vicaire Aristide RAYMOND ainsi que Théodore THOULOZE, âgé de 61 ans, aidé de trois frères. En 1896

(13), il n'y a plus qu'un instituteur public pour quatre frères maristes. En 1900 (8), seuls huit élèves vont à l'école publique.

Par courrier du 18 août 1900 (15), le sous-préfet d'Alès indique au préfet en parlant de l'école publique des garçons : "Cette école a été peu à peu désertée, par suite de l'incapacité de l'instituteur, Monsieur PLAGNOL qui prend sa retraite et de la forte concurrence des frères. Mais elle peut reprendre si on y envoie un maître intelligent et dévoué, que la municipalité actuelle aidera certainement. Il faut compter qu'elle recevrait rapidement une quinzaine d'élèves, et que ce nombre pourrait s'élever ensuite à une trentaine". En 1901, PLAGNOL est remplacé par Auguste JANNOT, 19 ans, lui-même remplacé en 1904 par Henri CHABERT, originaire de Barjac, qui y restera jusqu'à son décès en 1916 dans la Meuse.

Il s'agit du premier instituteur, issu de Barjac, à avoir exercé son métier dans son village d'origine. En 1911 (13), seul Henri CHABERT est instituteur public. Il n'y a par ailleurs plus que deux frères sécularisés (Paul BLANC et Alphonse RICHARD) pour l'enseignement privé des garçons.



L'école privée des garçons, tenue par Paul BLANC frère sécularisé (en haut à gauche) (coll. IGON)

Après la première guerre mondiale, le nombre des instituteurs privés ne varie pas (deux). A l'école publique, Raoul et Albert HEYRAUD sont nommés instituteurs. Albert sera par la suite remplacé par Marie SOULIER, femme de Raoul et nièce de Berthe SOULIER, première institutrice de l'école publique des filles en 1903. Ce couple restera à Barjac jusqu'à leur retraite et gardera la sympathie des habitants (une rue porte aujourd'hui le nom de Raoul HEYRAUD). Gabriel ACHARD les rejoint à la fin de la seconde guerre mondiale.

À partir de 1932, ce sont des religieuses sécularisées qui, à l'école "du château", succèdent à messieurs TESTUD et CARRIERE, notamment Sœur Agranier, Sœur Agnès

(Marie MAURIN) puis Marie Louise SARRAZIN originaire de Barjac et qui y restera jusqu'au lendemain de la guerre. L'école privée des garçons, située au château, devient mixte à la fin des années 1960, tout comme l'école publique des garçons qui, à la même époque est rattachée à l'école publique des filles.

L'ENSEIGNEMENT AUX FILLES

Antérieurement au début du 18ème siècle, nous n'avons pas de trace de l'existence de régentes de l'école des filles. La première mention de la présence d'une régente date de 1705 (4). Il s'agit, en fait, de la femme de l'instituteur (ou régent) des garçons qui est proposée pour "apprendre les filles de tout son pouvoir à lire, à écrire et à prier Dieu". Il ne semble pas que cet enseignement aux filles ait été constant pendant la première partie du 18ème siècle. Par contre de 1754 jusqu'à la Révolution Française, il y a eu une régente pour les filles, sans discontinuer, les rôles d'imposition de la communauté prévoyant annuellement une somme de 100 livres pour la régente d'école (la somme est de 150 livres pour le régent !).

A la Révolution Française conformément à la loi LAKANAL du 27 brumaire an III (17 novembre 1794) qui institue, entre autres, une école obligatoire pour mille habitants, les membres du jury d'instruction publique établis dans la salle commune de Barjac, le 14 floréal An 3 (3 mai 1795), (8) se prononcent "afin d'ouvrir le concours pour nommer l'institutrice, lesquelles places ont été déterminées au nombre de deux.". Le jury indique :

"Avons nommé Marguerite DAMIEN et Modeste GIRODIER, institutrices de la jeunesse française de la commune de Barjac, les exhortant à se bien pénétrer des devoirs essentiels que leur impose leurs fonctions respectables, ainsi que d'inspirer à ces tendres élèves, l'amour du travail qui garantit les mœurs, la douceur et la patience si nécessaire à un sexe faible si souvent opprimé.

Les délibérants, priant en tant que de besoin la municipalité de Barjac et plus particulièrement l'agent National de pourvoir incessamment aux emplacements destinés aux écoles primaires et logements des institutrices en conformité de l'article 5 chapitre 1 de la loi du 27 brumaire."

Cet acte est intéressant puisque l'on apprend par la suite en 1820 que l'une des deux

institutrices, Marguerite (Sœur Damien) exerce à Barjac depuis les années 1780, et qu'il s'agit en fait d'une sœur de la congrégation de la maison de la charité de Lyon (où elle est née). On y apprend aussi que seules 15 filles sur les 50 qui sont en âge d'aller à l'école, fréquentent l'institution.

En 1831 (13), les institutrices sont Marguerite (sœur Damien, religieuse pensionnée), Adélaïde PAULET et Apolonie TOURNAIRE (sœur Thérèse). En 1851 (13), elles sont cinq, de la congrégation de Saint Joseph (âgées de 21 à 32 ans) à être institutrices à l'école communale des filles, avec 70 élèves dont 20 sont admises gratuitement. Elles sont six en 1876 (13), puis sept en 1881. Elles ne sont plus que quatre en 1896 (13) et trois en 1901 (13). On observe grâce à ces recensements de la population, que, jusqu'au début du 20ème siècle, peu d'institutrices restent plus de 2 ou 3 années consécutives.

En 1842, la mairie décide de l'ouverture d'une "salle d'asile", tenue par les sœurs (il s'agit en fait du terme utilisé à l'époque correspondant aujourd'hui à celui d'école maternelle). Dès lors, tous les enfants (garçons et filles de 3 à 6 ans) pourront aller à l'école.

En février 1880, le sous-préfet d'Alès envoie un courrier au maire de Barjac concernant la demande de gratuité absolue de l'enseignement primaire.

En réponse, le conseil municipal, par délibération du 12 février 1880, indique que dès sa séance du 8 juillet 1879, le conseil assisté des plus imposés avait voté la gratuité des écoles, sur la proposition du Maire, Charles GUYNET. Le conseil, dans cette même délibération, fixe le traitement des instituteurs et institutrices à savoir :

"Pour l'instituteur et son adjoint 1900 francs, pour l'institutrice et adjointe 1600 francs. Il y a en effet nécessité d'augmenter considérablement le revenu des instituteurs". Dans cette même délibération, le conseil vote, pour la location de l'école communale des filles toujours tenue par les religieuses, une somme annuelle de 300 francs.

Début 1902, le sous-préfet d'Alès indique qu'il y a obligation pour Barjac à laïciser l'école communale des filles (tenue à l'époque par les religieuses de la congrégation des sœurs de la charité dite "de Besançon"). Cette demande n'aboutira qu'en avril 1903.

L'école privée des filles, restée à la calade,

sera ensuite dirigée par Louise ROUSSEL et Marie DUPONT. L'école sera, à la fin des années 1960, rattachée à l'école "du Château", devenue mixte.

Concernant les écoles de filles, c'est donc en 1903, que nous voyons pour la première fois des institutrices laïques et libres à Barjac. Louise REBOUL, 26 ans et Berthe SOULIER, 22 ans sont les premières à avoir enseigné à l'école publique de filles (rejointes dès 1907 par Martine JANVIER). Cette même année, ce sont trois religieuses sécularisées qui enseignent dans l'établissement, toujours situé rue de la calade. En 1911 (13), elles sont quatre institutrices publiques pour trois institutrices libres. Berthe SOULIER reste institutrice à Barjac jusqu'à la seconde guerre mondiale, secondée entre autres par Mélanie AYMARD, puis Lucie VESSEAU épouse BOISSEL et enfin au milieu des années 1930 par Augusta MATHIEU, originaire de Barjac et épouse de Théotime PELLET.



La classe maternelle de l'école publique des filles, tenue par Martine Janvier en 1908. A noter que les jeunes garçons de moins de 6 ans étaient autorisés à intégrer cette classe (coll. JGON)

LES ÉCOLES

Dès les premiers actes connus, nous apprenons que la maison d'école est située dans la salle de la maison consulaire, servant habituellement aux réunions du conseil



Plan cadastral de 1836 (AM Barjac). On peut y retrouver l'emplacement des immeubles F416, 420, 422, 425, 426, 427

politique ordinaire (ou conseil municipal) de Barjac. Cette maison était située antérieurement au début du 17ème siècle à proximité de la chapelle Saint Antoine (près de l'emplacement de l'église actuelle). La "maison de ville-école" est transférée dans les premières années du 17ème siècle sous la halle de la ville (Section F 416, sur le plan cadastral 1836). Elle restera à cet endroit jusqu'au début des années 1830. Cette pièce servait à la fois à l'enseignement des garçons et des filles.

Les écoles des garçons du 19^{ème} siècle aux années 1960

En 1830, la mairie achète un immeuble (F 420) appartenant à Monsieur FUZET, situé en centre ville, avec la volonté d'y installer la mairie et l'école communale des garçons (laquelle est tenue par des laïques, à l'époque). En 1835, elle y installe trois frères des écoles chrétiennes, venant de Saint-Paul-Trois-Châteaux pour enseigner aux jeunes garçons. Il y resteront jusqu'en 1851.

En 1850, André Raymond ALZAS, alors maire de Barjac, vend une ancienne "fabrique" et jardin sur la route de Vaillon (Section F 178 et 179, acte sous seing privé du 28 août 1850, transmis aux minutes de Me ARNAUD le 2 octobre 1854) à Jacques JANIN, prêtre desservant Barjac, lequel y installe l'établissement des frères. Dès lors cette bâtisse sert donc d'École communale des garçons. Il y fait faire dès 1851, des travaux d'aménagements intérieurs et très certainement extérieurs. Dès 1857, le curé JANIN propose la vente de cet immeuble à la mairie. La vente a lieu en 1864, sous la mandature d'Adrien CHAILLOT. Conformément aux lois FERRY (1881 et 1882), la mairie, propriétaire des murs transforme, vers 1888, l'école communale tenue par les frères maristes en une école



Plan des parcelles F178 à F182 (AM Barjac)

publique tenue par des laïcs (Paulin PAGES et Augustin VAISSE en 1891).

L'école publique des garçons restera dans ces locaux jusqu'à la fin des années 1960, époque où elle fusionnera avec l'école publique des filles. L'école primaire s'y trouve actuellement.

L'école privée des garçons est, quant à elle, transférée à cette même époque (vers 1888) dans le château, encore propriété de la famille de GRIMOARD de BEAUVOIR du ROURE de BEAUMONT-BRISON. Elle y restera jusqu'en 2001 (devenue mixte à la fin des années 1960).

Les écoles des filles, du 19^{ème} siècle aux années 1960

Jusqu'en 1906, il n'existe qu'une seule école communale pour les filles. Située dans un premier temps dans les locaux de l'hôtel de ville, sous la halle de la ville (même local que l'école des garçons, section F 416), il semble qu'à partir de 1830, la mairie ait choisi l'ancien hôpital des pauvres situé au bas de la rue basse actuelle (8) pour servir de logement aux deux sœurs d'école. Plus nombreuses, elles y habitent encore en 1851 (13). Il est probable donc que les classes se soient situées au même endroit, et ce jusqu'en 1855.

Entre temps, en 1840, lors de la construction de la mairie actuelle, il est initialement prévu que l'école des filles soit transférée au second étage. Projet abandonné.

En 1855, suite à la donation au bureau de Bienfaisance de Barjac par Pélagie ALZAS d'un immeuble (section F 422, 425, 426 et 427) situé au croisement de la grand'rue avec la rue du Four (actuelle rue de l'abbé ROUX), le conseil municipal de Barjac décide de transférer l'école dans ces nouveaux locaux plus vastes et plus ajourés.

En 1861 le bureau de Bienfaisance constate que des dégradations considérables avaient eu lieu à "la maison servant d'éducation pour les jeunes filles, qu'une partie de la toiture était tombée et qu'une terrasse sous laquelle étaient obligés de passer les enfants qui fréquentent l'école s'était écroulée en partie, ce qui nécessitait de tomber le restant, vu le danger, pour être refaite ensuite". Le coût des réparations, trop élevé, incite le bureau de bienfaisance et la mairie à transférer l'école des filles dans l'immeuble (section F 52) acheté en 1855 par les curés JANIN et ALLEGRE, situé place de la Calade.



Plan cadastral de 1836 (AM Barjac). On peut y retrouver l'emplacement des immeubles F51, 52

Dès lors l'école communale des filles (devenue école privée des filles après 1903), restera située dans cet établissement et ce jusqu'à la fin des années 1960.

Par délibération du 12 février 1880 (16), le maire expose au conseil que "des réparations très urgentes étant nécessaires, par suite du mauvais état, les voûtes de la maison d'école de filles s'étant écroulées dans la nuit. Un grand malheur pouvant arriver et afin d'occasionner le moins d'interruption possible dans les classes, la réparation a été faite immédiatement. La fabrique (19) à qui appartient ce local a exécuté les réparations à condition que la commune contribue pour une certaine somme dans la dépense". Ces dépenses s'élèvent à 810,92 francs. Le maire propose une somme de 300 francs immédiatement et 300 francs à prendre sur le prochain budget 1880.

En 1882, Charles GUYNET alors maire de Barjac décide de faire appel à Monsieur FEUCHÈRE, architecte départemental pour la construction d'un groupe scolaire comprenant une école publique des filles et une salle d'asile (autrement appelé école maternelle pouvant accueillir garçons et filles de moins de 6 ans). Son implantation est proposée à la Lisette, sur un terrain appartenant à Mr Gaston DUPOUX. Le coût exorbitant du projet (93 300 francs) fait



Plan de l'école des filles et salle d'asile projet en 1882 et 1902

renoncer le conseil municipal de l'époque. Ce projet revoit le jour en 1902 au même endroit, il sera aussi abandonné pour les mêmes raisons.

L'école publique des filles (l'actuelle maternelle), une gestation difficile

Le 7 septembre 1902 (17), lors d'une réunion du conseil, le maire donne lecture de la lettre du préfet, en date du 30 août 1902, proposant l'aménagement de l'école publique des garçons (située à la cuisine centrale actuelle) en groupe scolaire. La commune ne possédant pas d'école publique de filles, elle est tenue d'en faire construire une. Le conseil ne l'entend pas ainsi et vote contre le principe de construction de cette école (par neuf voix contre trois et trois abstentions).

Le 23 décembre 1902 (15), le sous-préfet envoie un courrier au Préfet indiquant que la laïcisation de l'école publique des filles de Barjac avait été différée pour des raisons locales et temporaires qui n'étaient plus d'actualité désormais.

Le sous-préfet indique qu'il pense, de très bonnes sources, que le moment serait tout à fait opportun pour mettre en oeuvre cette laïcisation. Il demande par ce même courrier au préfet de la prononcer à partir du 15 janvier 1903. L'école privée des filles étant située dans des locaux appartenant à la fabrique (19), le sous-préfet suggère au préfet, par courrier du 10 janvier 1903 (15), d'installer l'école publique des filles dans les locaux de l'école congréganiste. Devant l'opposition du conseil municipal, le projet est dans un premier temps abandonné.

Par courrier du 8 février 1903 (15), le sous-préfet indique que "les indications données par l'inspecteur primaire lui font craindre un ajournement".

Le sous-préfet propose donc que cette laïcisation soit prononcée immédiatement, en décidant :

"1/ que l'école des filles laïcisée sera installée dans l'immeuble propriété communale, qui abrite l'école communale des garçons. Cet immeuble a 3 classes en état, que quelques journées d'ouvrier suffiront pour approprier et toutes les filles d'âge scolaire peuvent y trouver place,

2/ que le mobilier de l'école congréganiste de filles, propriété de la commune sera transféré dans la nouvelle école,

3/ Que l'école publique des garçons comptant actuellement une quinzaine d'élèves

seulement sera transférée, soit dans une des parties rendues vacantes du local de la fabrique, dont la commune est locataire pour 1903, soit si cela présente des difficultés dans une salle à louer dans la localité".

En conclusion, il écrit "Je ne saurais trop insister pour une prompt solution. Il importe de saisir le moment favorable et de ne pas attendre que le législateur ait fait fermer l'école des frères pour opérer en même temps la laïcisation. La laïcisation, en ce moment, se fera sans difficultés; elle pourrait

être moins bien accueillie quand les frères seront contraints de partir".

Le "bras de fer" se poursuit entre le conseil municipal et la préfecture puisque le 8 mars 1903, le conseil municipal rejette à l'unanimité le projet d'aménagement d'un groupe scolaire sur le local de l'école des garçons. Ce même jour, le conseil, par six voix contre cinq, rejette toute recherche d'un autre local, même moins dispendieux. Le conseil ne souhaite visiblement pas qu'il y ait une école publique de filles à Barjac.

ANECDOTE

En avril 1910 (15), Louise REBOUL institutrice à Barjac écrit à l'inspecteur académique du Gard. Elle reproche au maire de l'époque d'avoir procédé à l'enlèvement d'une barre de fer transversale qui ornait l'écusson du portail de l'école laïque des filles, sous prétexte que cette barre contenait trois triangles curvilignes (emblèmes soit disant maçonniques). L'opération s'était faite en son absence. Dans beaucoup d'autres cas, elle a eu à noter des procédés semblables. Elle indique que la barre enlevée n'offrait rien d'un emblème franc-maçonnique. Du reste le conseil municipal actuel ainsi que le maire avaient présidé à la pose du portail en 1905. En fait, la barre n'a été enlevée que "pour obéir aux adjonctions de Monsieur le curé qui du haut de sa chaire a fiétri ces emblèmes des pires qualificatifs et a donné l'ordre de les faire disparaître. L'affaire fait beaucoup de bruit dans le village, le parti clérical triomphe et crie bien haut sa victoire.

Est-il dans l'intérêt de l'école laïque de supporter cette nouvelle attaque, sans se plaindre ?". Il s'agit là d'un des nombreux épisodes qui ont marqué cette période de forte tension entre les partisans du laïc et du privé.

BARJAC - Ecole de Filles. Entrée



L'objet de la lettre est visible : à l'intérieur du disque ouvert, sur le millésime "1905". Il s'agit en fait d'une barre de fer transversale qui coupe en travers le disque en deux. Trois points gravés sur cette pièce peignant, à tort, faire penser à un signe maçonnique.

Le 14 mai, le préfet ayant eu connaissance du rejet du projet, écrit : "Les choses ne peuvent en rester là, la laïcisation de l'école des filles et la prochaine fermeture de l'école des frères créant à la commune l'obligation de disposer de locaux convenables pour recevoir les enfants d'âge scolaire des deux sexes.

L'administration a appris que la commune pourrait faire l'acquisition, d'un immeuble bâti, sans trop de frais. Le préfet indique qu'avec l'aide de l'état, la commune pourrait réaliser cette opération. En cas de refus de la mairie, une procédure d'office pourrait être mise en place ce qui entraînerait pour la commune le paiement du coût global de réalisation". En substance, l'état, dans le cas de refus de la commune, construirait à la place de la commune, mais aux frais de celle-ci, sans subventions...

Le 31 juillet de la même année (1903), le Sous-Préfet d'Alès envoie au maire une lettre de mise en demeure pour trouver dans les délais les plus courts un établissement pouvant accueillir l'école des filles (15). Le sous-préfet demande une nouvelle installation de l'école des filles, par voie de location, acquisition ou construction offrant également (au minimum) trois classes avec mobilier complet et trois logements de maîtresses. Cette mise en demeure est faite en exécution de la loi du 10 juillet 1903 et conformément aux instructions des autorités supérieures. Il indique de plus :

"Si cette mise en demeure restait sans effet ou s'il n'y était déféré qu'incomplètement, la procédure d'office serait poursuivie".

Compte tenu des courriers de mise en demeure, lors de la réunion du 9 août de la même année (1903), le maire communique au conseil la lettre du préfet du Gard "invitant" le conseil municipal :

"1/ à compléter le mobilier des trois classes de garçons

2/ à se procurer un local pour les écoles des filles, celui existant actuellement et appartenant à la fabrique de Barjac, n'étant plus à la disposition de la commune à partir du 29 décembre prochain (la fabrique ne veut pas renouveler le bail). En réponse, le maire propose l'achat de la maison et terrain attenant de Mr Auguste VIGNON, limonadier de Barjac pour 10000 francs (l'actuel centre aéré). Le conseil adopte ce projet. Pour subvenir aux travaux, la commune contracte un emprunt de 21 500 francs auprès de la caisse des dépôts et consignations, avec

MIEUX CONNAÎTRE SON VILLAGE

remboursement sur 20 années. Le premier remboursement annuel est prévu en 1905". L'immeuble est occupé à l'époque par Mr Jules MERCIER receveur de l'enregistrement, lequel résilie son bail à compter du 1er décembre 1903 au profit de la mairie qui en devient locataire à compter de ce jour. Il se réserve toutefois la possibilité de conserver au plus tard jusqu'au 15 mars 1904 "la pièce au rez-de-chaussée où se trouve le bureau de l'enregistrement (15), celle ayant fenêtre sur le jardin de derrière et ouverture sur le corridor d'entrée et enfin celle à mi hauteur dans l'escalier conduisant du 1er au 2ème étage". Le restant de la maison pourra servir d'école publique des filles dès le premier janvier 1904. Il est à noter qu'entre le 20 avril 1903 (date de la laïcisation de l'école des filles à Barjac) et le 31 décembre de la même année les jeunes filles de l'école publique de Barjac furent autorisées par l'autorité de tutelle à utiliser les locaux situés place de la calade et appartenant à la fabrique (19). L'école publique était donc vraisemblablement située dans les mêmes locaux que l'école privée.

La mairie ne sera autorisée à acheter les parcelles de François VIGNON (F 180, 181 et 182, ayant anciennement appartenues à Adrien CHAILLOT - une avenue porte actuellement son nom à Barjac) qu'en décembre 1904. Pendant toute l'année 1904,

les locaux de l'école sont situés uniquement dans l'ancienne maison VIGNON.

Les travaux estimés à 21 000 francs sont adjugés à l'entreprise GIGOT de Rivières, le 02 avril 1905 (8).

Le montant réel, après réalisation, sera estimé à 70073 francs par l'entrepreneur. Après de longues démarches juridiques, la mairie sera tenue de payer en 1909 (8) une somme complémentaire de 22309 francs soit le double du coût prévisionnel. L'architecte,

quant à lui, attendra l'année 1920 (8) pour que la mairie clôture l'entier paiement des sommes qui lui étaient dues.

La première rentrée scolaire dans les nouveaux locaux (l'école maternelle actuelle) s'est effectuée en septembre 1906. Depuis, quelques modifications extérieures ont été réalisées, notamment la façade de l'actuel centre aéré dont la partie supérieure a été démolie.



L'école publique des filles après sa construction en 1906

Sources et bibliographies

- (1)-Da COSTA, notaire, 2 E 16 14 AD 30
- (2)-BB 1 AM Barjac, page 33 v.
- (3)-BB 2, AM Barjac, Page 66
- (4)-BB6, AM Barjac, Page 6, 80
- (5)-BB7, AM Barjac, page 38, 104
- (6)-BB9, AM Barjac, page 61
- (7)-BB15, AM Barjac, page 206
- (8)- AM Barjac, documents non classés

- (9)- 1 D 6, AM Barjac, page 89
- (10)- AM Barjac, 1 D 7
- (11)- AM Barjac, 1 D 8
- (12)- AM Barjac, 1 D 9
- (13)- AM Barjac, 1 F 1 et 2
- (14)- bulletin des lois de la République Française 1850, AM Barjac, non classé
- (15)- AD Gard, 2 0 265
- (16)- AM Barjac, 1 D 11

- (17)- AM Barjac, 1 D 14
- (18)- BB4, AM Barjac, page 40
- (19) Organisme chargé au 19ème siècle d'administrer les biens de la paroisse
- (20) C'est le mode de calcul utilisé par l'église pour fixer les dates des fêtes mobiles du calendrier ecclésiastique. Le calcul a pour principal objectif de déterminer à l'avance la date de Pâques.

Loi Guizot

Par la loi du 18 juin 1833, François Guizot, alors ministre de l'Instruction publique de Louis-Philippe, établit la liberté de l'enseignement primaire : « l'Instruction primaire est privée ou publique ». La loi Guizot organise l'Instruction primaire : chaque commune de plus de 500 habitants est obligée d'avoir au moins une école primaire de garçons, et chaque département est obligé d'entretenir une école normale pour la formation des instituteurs. L'école n'est pas obligatoire mais doit être gratuite pour les plus pauvres. L'Église garde un rôle de surveillance de l'école primaire publique : plus autonome, l'instituteur reste sous le contrôle du curé.

Loi Falloux (1850)

La loi Falloux du 15 mars 1850 établit la liberté de

l'enseignement secondaire. Elle distingue les écoles publiques fondées et entretenues par les communes, les départements et l'Etat, et les écoles libres créées et gérées par des particuliers, laïcs ou congrégations religieuses. La loi Falloux renforce le contrôle de l'Église catholique sur l'enseignement primaire en affirmant la prépondérance de l'éducation religieuse sur les autres matières. De plus, l'instituteur reste fortement dépendant de l'Église : le conseil académique où siègeait de droit l'évêque pouvait, sur simple rapport d'un curé, déplacer à son aise l'instituteur du lieu.

Lois Ferry (1881-1882)

Alors ministre de l'Instruction publique, Jules Ferry fait voter une loi qui établit la gratuité de l'école en 1881. Depuis 1879, l'homme politique promulgue

une série de textes afin de promouvoir l'école publique et d'affaiblir le poids de l'Église dans l'éducation des jeunes Français. Dans ce contexte, une nouvelle loi paraît encore le 29 mars 1882, rendant l'enseignement obligatoire pour les enfants de 3 à 6 ans et définitivement laïc. L'Instruction civique remplacera dorénavant l'Instruction religieuse et même les instituteurs devront être laïcisés au sein des écoles spécialisées. C'est ainsi que seront posées les bases de l'enseignement public en France. Quelques autres lois

Loi Lakanal (1795) - Loi sur l'Université Impériale (1806) - Loi Durry (1867) - Loi Goblet (1886) Loi Debré (1960) - Loi Faure (1968) - Loi Haby (1975) - Loi Jospin (1989)

La Coupo

En. Balaguier, Toul, Pére

Prouvençaux veici la Coupo que nous ven di Catalan ; A-da-ràng beguen en troupo Lou vin pur de noste plant. Vuejo à plen bord Vuejo a bord lis estrambord E l'anavans di fort.

Coupo Santo

Prouvençau, veici la Coupo
Que nous ven di Catalan ;
A-da-ràng beguen en troupo
Lou vin pur de noste plant.

Coupo Santo**E versant****Vuejo à plen bord****Vuejo a bord****Lis estrambord****E l'anavans di fort !**

D'un vièi pople fièr e libre
Sian bessai la finicoun ;
E, se tombon li Felibre
Toumbara nosto nacioun.

D'uno raço que regreio
Sian bessai li proumiè gròu ;
Sian bessai de la patrio
Li capoun emai li prièu.

Vuejo-nous lis esperanço
E li raive dóu jouvint,
Dóu passat la remembranço
E la fe dins l'an que ven.

Vuejo-nous la counèissènço
Dóu Vrai emai dóu Bèu,
E lis auti jouissènço
Que se truffon dóu tombèu.

Vuejo-nous la Pouèsto
Pèr canta tout ço que vièu,
Car es elo l'ambrosio
Que tremudo l'ome en dièu.

Pèr la glòri dóu terraire
Vautre enfin que sias counsent
Catalan, de liuen, o fraire,
Coununien toutis ensèn !

Coupe Sainte

Provençaux, voici la coupe
Qui nous vient des Catalans
Tour à tour buvons ensemble
Le vin pur de notre cru.

Coupe sainte**Et débordante****Verse à pleins bords****verse à flots****Les enthousiasmes****Et l'énergie des forts !**

D'un ancien peuple fier et libre
Nous sommes peut-être la fin ;
Et, si les Félibres tombent
Tombera notre nation.

D'une race qui regerme
Peut-être sommes nous les premiers jets ;
De la patrie, peut-être, nous sommes
Les piliers et les chefs.

Verse nous les espérances
et les rêves de la jeunesse,
Le souvenir du passé
Et la foi dans l'an qui vient.

Verse nous la connaissance
Du Vrai comme du Beau,
Et les hautes jouissances
Qui se rient de la tombe.

Verse nous la Poésie
Pour chanter tout ce qui vit,
Car c'est elle l'ambrosie
Qui transforme l'homme en Dieu.

Pour la gloire du pays
Vous enfin nos complices
catalans, de loin, ô frères,
Tous ensemble, communions !

texte de Frédéric Mistral (1867)
musique de Nicolas Saboly (XVIIe)

L'origine de la Coupe

En 1867, le Catalan Victor Balaguier est exilé de son pays. Les Félibres l'accueillent comme un frère. Son exil est de courte durée : il peut, quelques mois plus tard, retourner en Espagne. En reconnaissance de l'hospitalité provençale, Victor Balaguier offre une coupe aux Félibres :



Record ofert per patrias catalans als felibres provençals per la hospitalita donada al poeta catala Victor Balaguier - 1867

Présent offert par les patriotes catalans aux félibres provençaux pour l'hospitalité donnée au poète Catalan Victor Balaguier - 1867
Elle inspire Frédéric Mistral qui écrit ce qui deviendra l'hymne du Félibrige : Coupo Santo. La musique est un chant de Noël de Nicolas Saboly, composé au XVIIe siècle.

La coupe des Catalans, c'est le Saint Graal du Félibrige ! C'est le Capoulié, ou grand maître du Félibrige, qui en a la garde. Chaque année, il la sort le jour de la Santo Estello. Il y verse du vin (Châteauneuf du Pape), chante l'hymne dont l'assemblée reprend le refrain, puis la sainte coupe passe de main en main pour la communion félibréenne.

La coupe est la création de l'Avignonnais Fulconis : les deux femmes représentent la Provence et la Catalogne. Cette union entre Catalans et Provençaux se retrouvent aussi dans les couleurs du drapeau d'or et de gueules.

Brinde : A la Catalogno, nosto sorre ! à l'Espagno, nosto amigo ! à la Franço, nosto maire !



SEMAINE BLEUE

Une fois de plus l'équipe du CCAS a organisé la Semaine Bleue en liaison avec l'ensemble des Communes du Canton – durant toute une semaine à tour de rôle les aînés se rendent dans les communes environnantes. Pour Barjac ce fut le loto du Club de la Belle Epoque – le vendredi le «CLIC» (Centre Local d'Information et de Coordination) pour les personnes âgées qui, en coordination avec la Municipalité, avait organisé une conférence sur la Maladie d'Alzheimer, environ 70 personnes ont participé à cette réunion. Le samedi pour la journée municipale la Compagnie le Cigalon nous a donné une représentation théâtrale suivie d'un succulent goûter – La semaine bleue bénéficie d'une petite aide financière du CoDERPA (Comité Départemental des retraités et personnes Agées du Gard).

COLIS DE NOEL

La population de Barjac vieillit, ce n'est pas moins de 115 colis qui ont été distribués aux administrés de plus de 75 ans n'ayant pas assisté au repas de fin d'année. Un colis préparé et calculé avec un soin particulier par toute l'équipe du CCAS pour le plaisir de tous – La distribution est effectuée par toute une équipe, élus et bénévoles qui se partagent les secteurs pour apporter à nos anciens quelques douceurs mais surtout une visite et une petite causerie augmentant ainsi la valeur du colis.

MAISON DE RETRAITE

Comme les années précédentes, l'équipe du CCAS s'est déplacée à la Maison de Retraite Saint Laurent pour offrir aux résidents un goûter préparé par les cuisiniers municipaux. Dans la salle à manger du rez de chaussée, tous les résidents ont écouté des chansons de leur temps, mais aussi des chants de Noël qu'ils ont repris en chœur avant de déguster le succulent goûter – un petit moment de bonheur dans la grisaille de la vie.

BONS D'ACHATS

La précarité étant toujours plus importante, même dans nos milieux ruraux, le CCAS de la Municipalité de Barjac a en fin d'année offert des bons d'achat aux plus démunis.

Cette année un effort particulier en faveur des enfants : des bons pour des repas à la cantine scolaire ont été distribués.

C'est un petit plus pour les fêtes de fin d'année.

CLIC PAYS DE CEZE

Le CLIC (Centre Local d'Information et de Coordination) **Pays de Cèze** est ouvert à St Ambroix depuis janvier 2005.

Le bureau est situé **11 place de la République** (à côté de la sécurité sociale)

Il fait partie des 12 CLIC labellisés sur le département du Gard par le Conseil Général.

Il est subventionné par le Conseil Général et le Régime Minier. Il a une **mission de service public** et a pour vocation :

- l'accueil, l'information et l'orientation des personnes âgées et handicapées et de leur famille quelle que soit la nature de la demande.
- La coordination des dispositifs d'aides existants (téléalarme, portage de repas, aide ménagère etc), l'évaluation des besoins dans le cadre du maintien à domicile et l'hébergement en maison de retraite temporaire ou définitif.
- La mise en place et le suivi de l'APA (Allocation personnalisée à l'Autonomie) par délégation du Conseil Général.

- L'aide à l'amélioration de l'habitat. Il couvre les cantons de :
- BARJAC, ST AMBROIX, BESSEGES.
Soit environ 27 communes.

C'est un service **gratuit** et de **proximité**, animé par une équipe de professionnels, dans le strict respect des règles de confidentialité du travail social.

Le bureau est ouvert du lundi au vendredi De 9 h 00 à 12 h 00, Et 14 h à 17 h 00

Possibilité de rendez-vous, à domicile, ou dans nos locaux.

Permanence agent administratif SSM (mardi matin de 8 h 30 à 11 h 30).

Permanence de l'assistante sociale URSSM (mardi matin de 8 h 30 à 11 h 00 sur rendez-vous tél.04.66.78.79.16)

Depuis janvier 2007, le CLIC accueille dans ses locaux une permanence de Gard Alzheimer le deuxième vendredi de chaque mois, de 14 h 00 à 16 h 00, Sans rendez-vous.

RESTOS DU CŒUR

Depuis plusieurs années, le CCAS de la Mairie de BARJAC travaille avec les «Restos du Cœur» de SAINT AMBROIX. Une collecte de denrées est effectuée début février devant le magasin SHOPI et les 2 épiceries du centre ville, l'équipe des tricoteuses apporte également son concours par l'offre de pulls et de colis layette distribués durant la saison des restos. Une navette hebdomadaire, conduite par Jacques ALLIO Conseiller Municipal est mise en place au départ de la mairie tous les mardis en début d'après-midi. Renseignements et inscriptions en téléphonant à la mairie au 04.66.24.50.09.

Arlette LAGORSSE

ACTIVITES 2006

EXPOSITIONS

Dans les salles du château

Du 9 au 17 août

Exposition « Pierre PREEL »

Du 12 au 23 septembre

Exposition «Parcours Santé» par Roger PAYEN

A la Bibliothèque municipale

Du 7 mars au 7 avril

Expo peinture « Lili et Lulu » par Aurélie BIANCHIN

Du 11 avril au 11 mai

Exposition « Mosaïques et collages » par Julio RICCI

Du 19 mai au 4 juin

Exposition photos « CHABROL en image»

Du 9 juin au 29 septembre

Exposition « Aquarelles » par Geneviève MEYNARD

Du 1^{er} au 18 octobre

Exposition « Ailleurs » par Maselli

Du 21 octobre au 17 novembre

Exposition « A Kyoto » par Pierre DUBA

Du 21 novembre au 16 décembre

Exposition de calligraphie contemporaine

« ABCD'air » par Dany DANG

CONFERENCES

Samedi 25 mars

Conférence « Les gentilshommes verriers du Gard » par Claude-Annie GAIDAN

Samedi 22 avril

Conférence «La révolte viticole de 1907» par Hervé ABRIEU

Samedi 20 mai

Rencontre-débat « autour de l'œuvre et du personnage de Jean-Pierre CHABROL

Les 16 et 17 septembre

Dans le cadre des journées du Patrimoine, visite-conférence dans le centre ancien

Vendredi 20 octobre

Conférence-Débat « Mieux comprendre la maladie ...Alzheimer », animée par Nathalie MOLINE, dans le cadre de la «semaine bleue »

Mardi 21 novembre

Conférence-Débat « Pesticides, nos

enfants nous accuserons »

Jeudi 14 décembre

Conférence des amis du monde diplomatique « Ne laissez pas les machines jouer avec vos enfants », par Jean-Philippe JOSEPH

SPECTACLES

Samedi 25 février

spectacle poétique par Gérard VICTOR (cinéma)

Du 28 au 30 avril

« Rencontres de théâtre amateur d'ici et d'ailleurs » les Théâtrope (salle polyvalente)

CAFE-LECTURE

un samedi par mois, hors vacances scolaires, dont :

Samedi 4 mars

Café Lecture avec Gérard VICTOR, autour du thème de la Poésie

Samedi 21 octobre

Café lecture avec Pierre DUBA, autour de la littérature illustrée

ACTIVITES CULTURELLES

Les expositions

Nous avons proposé cette année dans les salles du château deux expositions de portée régionale.

En août, Nous avons pu admirer les tableaux de Pierre PREEL. Bien connu des milieux artistiques, cet alsacien a livré une œuvre moderne et traditionnelle en phase avec notre époque. L'expo a

trouvé un public nombreux, intéressé et averti durant la grande foire à la brocante.

En septembre, nous avons accueilli l'exposition « Parcours Santé » de et avec Roger PAYEN. Plus de 200 dessins réalisés pendant qu'il se trouvait enfermé à la prison de la Santé entre 1943 et 1944. Merveilleuse exposition, pleine d'émotion. Voir article de J. Talouarn.

La bibliothèque, lieu de rencontre a proposé cinq autres





expositions venues d'horizons divers, en privilégiant toutefois les artistes locaux.

Les conférences

Toujours dans un même esprit d'ouverture, nous avons proposé cette année sept conférences concernant à la fois l'histoire régionale (la révolte de 1907, les verriers ...) mais aussi des sujets de société (Pesticides, Alzheimer ...). La fréquentation régulière (en moyenne plus d'une cinquantaine de personnes) de ces conférences nous conforte dans notre volonté d'apporter des connaissances nouvelles, des débats contradictoires, mais aussi une vision différente de notre société.



La conférence sur « Les pesticides, nos enfants nous accuseront » fut l'occasion dans le cadre du projet municipal de « restauration BIO » d'une rencontre avec Stéphane VEYRAT, délégué départemental du CIVAM (Centre d'Initiative pour la Valorisation de l'Agriculture et du Milieu rural) et François VEILLERETTE, président du MDRGF (Mouvement pour le Droit et le Respect des Générations Futures). Ce fut aussi l'occasion de

voir Jean-Paul JAUD et sa caméra en action dans le cadre de la réalisation du film documentaire «Nos enfants nous accuseront».

Visites de Barjac

La municipalité, en collaboration avec l'office de tourisme a organisé des visites guidées. Laurent Delauzun a accompagné près de 80 personnes (touristes et (ou) résidents locaux). Pour les journées du patrimoine, les 16 et 17 septembre, ce sont près de 200 personnes qui ont pu profiter de ces mêmes connaissances, avec en plus la visite du château avant son réaménagement.

Les Spectacles

Le cinéma a accueilli en février en avant-première un spectacle poétique réalisé et interprété par Gérard VICTOR. Seul, maîtrisant parfaitement l'espace du lieu, le comédien avait convoqué les poètes pendant une heure. Quel choix merveilleux : Cadou, Queneau, Obaldia, Cocteau, Vian, Prévert, Desnos, Aragon, Reverdy... Chaque poème respecté, offert comme un bijou précieux ! Quel travail de mémoire, de voix et de présence, devant un public conquis et nombreux.

Mais aussi, comme chaque année en avril, nous avons accueillis au château les « Rencontres de théâtre amateur d'ici et d'ailleurs » organisées par les Théâtrope basées à Alès.

Cinéma « REGAIN »

Le cinéma procure détente et loisir, il peut aussi proposer des sujets d'interrogations et de réflexions comme une fenêtre qui s'ouvre sur le monde. Il devient un lieu d'échanges et de rencontres, après avoir partagé ensemble les mêmes émotions. Pour 90 % des spectateurs, aller au cinéma est une opportunité pour voir des films dans de bonnes conditions. Les facilités d'accès, la proximité du parking, la qualité de la programmation et le tarif (5 €, inchangé depuis 6 ans) sont autant d'atouts pour le cinéma "REGAIN".

A Barjac, en 2006, un cinéphile aurait pu aller à 98 séances. La programmation, toujours en collaboration avec Jacques DAUMAS du cinéma « Le Navire » d'AUBENAS vous a proposé les grands succès de l'année: la doublure, indigènes, cars, camping... et 47 films classés Art & essai. La fréquentation des séances du vendredi est en hausse avec 5554 spectateurs soit une hausse de 7 %.

La fréquentation globale du cinéma est, elle en augmentation de 30 % par rapport à l'année précédente avec 6463 spectateurs pour l'ensemble des activités cinéma.

Derrière la machine, en cabine de projection, il y a Laurent DELAUZUN, mais aussi des projectionnistes venus de « la maison de l'image » d'AUBENAS ou Jean-Michel PILOD, projectionniste amateur et bénévole. Grâce à eux, malgré notre

éloignement des distributeurs, nous avons assuré la quasi-totalité des séances.

D'autre part, le cinéma travaille en synergie avec la bibliothèque. De nombreuses activités sont proposées, conférences, spectacles, projections de films comme pour le baptême de la bibliothèque Jean-Pierre CHABROL, ou bien l'exposition Pierre DUBA, par exemple.

Nous avons la chance, à Barjac, d'avoir bibliothèque et cinéma situés en un même lieu. Il s'agit d'un formidable outil de travail qu'il convient d'utiliser avec le plus d'énergie possible. C'est ce que l'équipe de programmation, la commission culturelle et les bénévoles souhaitent faire partager avec les habitants de Barjac et des alentours.

Randonnée au Sud

Pour la quatrième année consécutive, nous avons proposé des rencontres hivernales. Cette année, le thème « à la découverte du cinéma d'Amérique du Sud » a conquis les quelques 330 cinéphiles qui sont venus assister aux 6 séances proposées. Ils ont pu rencontrer Maria Isabel OSPINA, spécialiste du cinéma sud-américain, et partager samedi soir un repas convivial en présence du groupe musical « Edmur et trio balacobaco » La municipalité, à l'occasion de ces rencontres propose un tarif réduit à 3 €, signe d'une volonté d'accessibilité au plus grand nombre.



Accueil des scolaires :

Le dispositif national « d'Ecole au Cinéma » permet aux classes qui le souhaitent de venir voir un film une fois par trimestre. Les enseignants peuvent visionner le film avant leurs élèves et reçoivent un matériel pédagogique pour chaque film visionné. Cette année, Barjac accueille bien entendu les classes des 2 écoles Barjacoises, mais aussi les classes de St Victor de Malcap, les Mages, Saint Jean de Maruéjols et cette année de St Sauveur de Cruzieres, malgré la « frontière » entre les 2 académies du Montpellier et de Grenoble.

Globalement, ce sont 765 enfants qui, en 2006, ont pu voir les films sélectionnés par les enseignants.

Rappelons qu'en 2002, pour la 1^{ère} année, ils n'étaient que 444 !

LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

La bibliothèque municipale de Barjac ne pourrait fonctionner correctement sans la présence des bénévoles. Ce sont eux qui la font vivre par leur présence hebdomadaire au service du public. Cette année l'équipe est composée de Jeanine GOUNAUD, Marthe CAPEAU, Jeanine MARMIN Adeline MAITRE, Claudie DIDIER, Michèle PELATANT, Marie Paule ANDRE et son mari. Sont venues s'ajouter Luce DONDARINI, Monique FIOLE, Séverine CALANGE et Anna GELINKOVA. Qu'ils soient tous remerciés pour leur dévouement et leur disponibilité.

La bibliothèque en chiffres

Nous avons, cette année, dépassé les 7000 ouvrages référencés, avec une politique d'acquisition orientée vers le

secteur « jeunesse » (198 achats et dons) tout en n'oubliant pas le secteur « adultes » avec 244 ouvrages achetés ou donnés (Dépenses 3800 € en 2006). Le fonds de la Bibliothèque Départementale de Prêt du Gard vient compléter notre bibliothèque avec plus de 900 livres prêtés.

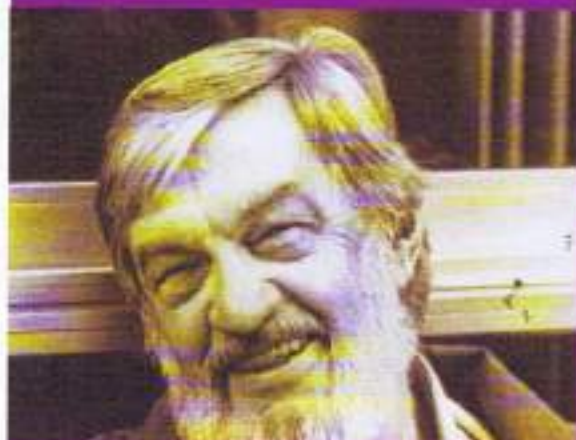
Ce sont en 2006, 235 lecteurs actifs qui sont venus emprunter 7106 livres. Si une majorité de lecteurs habite Barjac, nombreux sont ceux venus des communes voisines du Gard mais aussi de l'Ardèche. Notre bibliothèque est devenue *ipso facto* intercommunale. C'est aussi ce qui fait sa force, sa diversité et son dynamisme.

2007 verra l'aboutissement d'un projet d'acquisition d'un fonds spécifique de

livres de poésie, grâce aux subventions du Centre National du Livre (CNL), et ce en relation avec le festival « Chansons de parole ». Il viendra compléter un fond déjà existant mais jusqu'à présent peu développé.

Le 20 mai, la Bibliothèque Municipale est devenue Bibliothèque Jean-Pierre CHABROL. Outre la projection de la trilogie des « Rebelles » (les Rebelles, la gueuse et l'Embellie), adaptation de trois de ces romans dont l'histoire se déroule dans « ses » Cévennes (région de Chamborigaud), nous avons pu assister à une rencontre-débat autour de l'œuvre et de l'homme, animée par Jofroi, ami et grand connaisseur de l'œuvre de CHABROL.

Jean Pierre CHABROL



Est né le 11 juin 1925 à Chamborigaud en terre cévenole. Fils de Sylvain et de Noëlie ALZAS, instituteurs tous les deux, petit-fils de bergers et de paysans (Sa mère est originaire d'Avéjan, ses ancêtres sont barjacois), il fait ses études au lycée J.B. DUMAS à Alès, puis au lycée Louis le Grand à Paris. Il rejoint le maquis cévenol. Après la guerre, il devient dessinateur, puis journaliste à l'Humanité et publie ses premiers romans. Tout en continuant son activité de journaliste, il se consacre à la télévision et à la radio. Son roman « Un homme de trop » sera adapté au cinéma par COSTA-GAVRAS. Dans les années 1980, c'est vers la scène qu'il se tourne d'abord comme dramaturge puis comme comédien-conteur. Pendant des années, il va sillonner les routes du monde pour raconter des histoires à la radio, au théâtre ...

Il revient à l'écriture en 1993 avec « le bonheur du Manchot », « les aveux

du silence » et renoue avec la voix de son pays natal avec « La Banquise » et des deux derniers recueils de contes. Jean-Pierre est mort le 1^{er} décembre 2001

Café-Lecture

Nous proposons un samedi par mois à 10 heures, autour d'un café, un rendez-vous informel. Tous les passionnés de lecture sont conviés à venir échanger, discuter, se conseiller autour de l'actualité du livre. Plus nous serons nombreux plus l'échange sera fructueux. Alors n'hésitez pas et venez nous rejoindre.

La bibliothèque et les écoles

Tout au long de l'année scolaire nous accueillons les élèves des deux écoles de Barjac les Mardis, Jedis et vendredis depuis septembre.

Nous avons proposé toujours dans le cadre scolaire des interventions auprès des classes. En mai, la projection d'un film sur Jean-Pierre CHABROL, a permis une rencontre et un échange avec Raymond ACHILLI réalisateur du film. En

octobre, Pierre DUBA auteur d'ouvrages de littérature illustrée est venu rencontrer les élèves des CM de Barjac à la suite de la projection de son film d'animation « à Kyoto ». Il a pu donner à cette occasion quelques conseils aux élèves très attentifs à ces explications.

En Novembre, en relation avec l'exposition de calligraphie contemporaine « ABCD'air », Dany DANG a proposé à tous les enfants des écoles de Barjac et Saint Sauveur une sensibilisation à l'art de la calligraphie par la musique. Cette approche très originale a permis de mieux comprendre le rôle de l'écoute dans la gestuelle du tracé ou « coup de crayon ».

Accès Internet et cyber-base

Depuis mi-décembre, nous avons reçu quatre nouveaux ordinateurs, avec tout le matériel nécessaire pour leur bon

fonctionnement (scanner, web-cam, imprimante laser ...) d'une nouvelle activité qui se développera au cours du premier semestre 2007. C'est dans le cadre du Pays des Cévennes, que nous avons pu mettre en place à Barjac cette Cyber-base.

La bibliothèque deviendra donc aussi cyber-base. Il s'agira, via des cours d'initiation, d'inviter des néophytes à mieux comprendre le fonctionnement des ordinateurs, d'internet, etc. Les modalités d'inscription et d'utilisation de ces ordinateurs vous seront communiquées par voie de presse et en bibliothèque dès que possible.

Michèle PELATANT
et Laurent DELAUZUN

INFOS PRATIQUES

Programme cinéma :

disponible chez les commerçants,
sur répondeur : **04.66.24.55.03**
sur Internet en envoyant un courriel à :
bibliotheque-municipale-de-barj@wanadoo.fr,
pour le recevoir en début de mois.

Bibliothèque Municipale

Abonnement : Barjac 8 € par an, extérieurs 16 €
Horaires d'ouverture de la bibliothèque:
Mardi de 16 h à 18 h, Mercredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h,
Vendredi de 9 h à 12 h et Samedi de 10 h à 12 h)
Pour tout contact : Laurent DELAUZUN
au 04-66-24-56-56 ou par courriel
bibliotheque-municipale-de-barj@wanadoo.fr

DES DESSINS POUR FRANCHIR LES GRILLES DU DESESPOIR

Une œuvre découverte, après 60 ans d'oubli

C'est en mai dernier, à Balazuc en Ardèche que pour la première fois ces dessins, enfermés dans une valise depuis plus de soixante ans sont montrés au public. Une œuvre remarquable, deux cent cinquante dessins au total, qui racontent les 18 mois d'internement de Roger Payen à la prison de la Santé en 1943/44.

Une exposition que l'on doit au travail d'une jeune chercheuse, Martine Garcin, qui a exhumé ce témoignage historique des tiroirs de l'oubli.

C'est le 12 septembre dernier que se tenait au Château de Barjac le vernissage de cette exposition intitulée « Parcours santé », réunissant autour de l'artiste Roger Payen, Jacqueline Talouarn, représentante de la Fédération Nationale des Déportés et Internés Résistants et Patriotes, Edouard Chauvet, Maire de Barjac et Michèle Pelatant, Adjointe à la Culture.

En 1925, Roger Payen a douze ans quand il visite l'exposition des arts décoratifs. Il

est impressionné par les pavillons novateurs de l'URSS de l'Architecte Melnikov et le pavillon Le Corbusier, manifeste de la nouvelle architecture.

Il sera marqué à vie par le courant artistique développé par Jeanneret, Ozenfant et Fernand Léger.

À 14 ans, le jeune Roger débute ce qui sera sa carrière de décorateur et d'architecte d'intérieur en entrant à l'atelier de création de meubles de style Soubrier, Faubourg Saint Antoine.

Chez le sculpteur Naoum Aronson, il fera connaissance de nombreux intellectuels et hommes d'action engagés dans le mouvement de la paix : Henri Barbusse, le dessinateur Masereel, Lounat Charsky Ministre de la Culture d'URSS et surtout Romain Rolland, Prix Nobel de Littérature, qui le guidera dans ses choix littéraires.

En 1931, il adhère au Parti Communiste Français et s'unit librement à Suzanne Deguëret, une vie partagée durant 73 ans, jusqu'au décès de Suzanne en 2004.

En 1936, sous le Front populaire, il sera un des responsables d'un camp de la

paix à Draveil (91), pépinière de futurs résistants comme Pierre Georges (Colonel Fabien) et Maurice Le Berre (qui se retira à BARJAC avec son épouse au Mas Trédoul en 1969 ; aujourd'hui tous deux décédés) responsable aux Bataillons de la Jeunesse.

En 1939, il est contraint à la clandestinité, ses activités artistiques de décorateur lui serviront de couverture. En juin 40, à l'arrivée des troupes allemandes, il devient membre du triangle de direction de la région Paris sud du Parti Communiste Français, avec Marc Besseyre et Maurice Lacazette (ces deux derniers seront arrêtés et fusillés).

Le 2 mars 1943, il est arrêté à son tour, ainsi que sa femme. Après avoir été interrogés et torturés par les brigades spéciales, ils seront l'un et l'autre emprisonnés, Roger à La Santé et Suzanne à La petite Roquette.

En prison, Roger Payen deviendra vite responsable politique des intellectuels détenus. Leur mission première : maintenir au plus haut le moral et l'espoir des prisonniers.

C'est ainsi que Roger entame une œuvre de peintre qui a pu être admirée du 12 au 23 septembre dans les salles du Château de Barjac.

À sa sortie de prison, en août 1944, il devient correspondant de guerre et participera à la première « Humanité » non clandestine et tiendra la rubrique culturelle de l'Huma, jusqu'en 1947, date à laquelle lui succèdera Jean-Pierre Chabrol.

Il sera ensuite membre du comité directeur de l'union des arts plastiques et poursuivra son métier de décorateur sa vie durant. Toujours actif de la vie politique, il sera élu au Conseil Municipal de Draveil de 1947 à 1969, année à laquelle il se retire en Ardèche à Balazuc où il vit toujours aujourd'hui.

J. TALOUARN



FESTIVAL CHANSONS DE PAROLE

Une fois de plus, le festival Chansons de parole * a fait le plein ! Et la cour du château s'est révélée trop petite pour accueillir les nombreux spectateurs qui souhaitent applaudir Georges Moustaki le premier soir. Déjà en 2001, lors de la soirée Chansons et Utopie*, ses chansons (*Le Bonheur permanent, Sans la nommer*) avaient fait vibrer les murs de Barjac grâce à une vingtaine d'artistes. Rappelons que cette soirée avait fait l'objet d'un enregistrement public¹.

La programmation globale fut cette année encore de très haut niveau, avec de remarquables prestations de Karim Kacel, Serge Utgé-Royo, Rémo Gary, Loïc Lantoinne, Anna Prucnal ... de belles découvertes chez les jeunes. Impossible de les citer tous ... Chansons de Parole, c'est au bout du compte, sur 6 jours, 24 spectacles différents, 34 représentations,

10 séances de projections de films, une exposition, des rencontres professionnelles, une ouverture en fanfare devant l'office du tourisme et une nocturne festive dans la cour de l'école. Mais au-delà de cet aspect artistique, on ne peut passer sous silence l'extraordinaire ambiance qui s'installe dans le village dès l'arrivée du public venu de tout l'hexagone et fait pour beaucoup d'amoureux de la chanson.

Michel Kemper, chroniqueur dans * Chorus, les cahiers de la chanson*, a pu en quelques lignes retranscrire ce que ce festival représente pour tous ces festivaliers et pour le milieu de la chanson en général : * *Barjac est son épicerie, son lieu de ressources, son forum vivant, là, où, une fois par an, le public recharge ses accus et confronte avec d'autres ses expériences et ses coups de cœur, ses envies et ses espoirs.*

*Un public entre tous précieux... C'est ça BARJAC, non des Gaulois qui résistent encore et toujours à l'invasisseur, mais un cœur qui bat et qui irrigue les veines d'une chanson certes marginalisée mais décomplexée et vivante. Un havre de paix, pas un repli sur soi... **Vivre Barjac, c'est se gonfler d'énergie, en prendre pour un an, jusqu'au suivant !***

Toute l'équipe de Chant Libre vous fixe donc rendez-vous du 28 juillet au 2 août 2007 pour vivre avec nous cette belle aventure ! Pour en savoir plus, visitez le site du festival :

www.chansonsdeparole.com

Anne-Marie HENIN
Coordinatrice du festival

¹ toujours disponible en mairie au prix de 18 €

Jofroi, Anne-Marie, Jean Ferrat, Anne Sylvestre, Francesca Solleville, Georges Moustaki, Edouard Chaulet et Dominique Grange



COMITE DES FETES EN AVANT MARCHÉ

Nous vous invitons à venir participer à nos grandes manifestations extérieures

Dates à retenir :

- 31 MARS : CARNAVAL
- 21 Juin : Fête de la Musique
- du 20 au 23 Juillet : Fête votive avec les plus grands orchestres
- le 20 juillet : Les mélomanes
- le 21 : les Méditerranéens
- le 22 Juillet : Cocktail de nuit
- 23 Juillet : GN génération



BP 26 30430 BARJAC
Tél/fax 04 66 24 79 70
Tél 0611073710

Voici une invitation à rejoindre notre association afin de sillonner avec nous, les P R et G R, en Ardèche, dans le Gard, en Lozère, ou ailleurs. La rando est accessible à tous, nous pratiquons 3

niveaux de randonnée. La gaieté et la bonne humeur sont de mise : personne ne refuse de partager les douceurs des pauses ou la bonne bouteille du pique-nique, qu'un prévoyant n'a pas manqué d'apporter.

On découvre des avens, des dolmens perdus dans la garrigue, des hameaux désertés, ou des panoramas superbes quand nous suivons les lignes de crêtes des serres qui nous entourent ;

Pour cela, il faut mettre un pied devant l'autre et recommencer, à bientôt peut-être ?

La Présidente

Rando-èze association loi 1901 n° 141-47 affiliée à la FFRP



L'Etoile Sportive Barjacoise

L'Etoile Sportive Barjacoise existe depuis 60 ans : c'est donc la plus ancienne association du village. Notre club compte une centaine de licenciés répartis en 5 équipes de jeunes et 2 équipes seniors.

Notre école de foot compte 70 jeunes encadrés par 3 éducateurs bénévoles.

Les résultats sportifs de cette saison ne sont pas des plus satisfaisants mais le courage et l'abnégation de chacun devrait permettre au club de s'en sortir. De nombreux jeunes sont partis en pensant qu'ailleurs, c'est mieux : malheureusement, ce n'est pas toujours vrai. Il faudrait se rendre compte que vivre dans le plus beau village du Gard pourrait impliquer à chaque jeune d'y jouer aussi !

Cette année aussi a vu aussi l'inauguration du local technique apprécié par chaque utilisateur.

Alors, chers amis, ne vous faites pas de soucis, votre Etoile brillera encore longtemps...



Inauguration du complexe sportif Pierre PASCAL en présence de M. le Sous-Préfet

Le Président :
Cyril GILLES

Mayéko Création

L'association Mayéko Création propose des cours de danse contemporaine et de théâtre pour la quatrième année.

Les cours de danse donnés par Jordane Balmelle, professeur

diplômée d'état, ont lieu :

Mardi :

Moyen 1 (11/1 ans) de 17h30 à 19h

Adultes (débutants/Moyen 1) De 19h15 à 20h45

Mercredi :

Initiation : (6/8ans) de 10h à 11h.

Eveil (4/8ans) de 11h15 à 12h15

Débutant(8/10 ans) de 14h à 15h30

Ados/Adultes :

Moyen 2 et avancé : de 17h à 18h30

Samedi : Barre à terre ados et adultes : de 10h à 11h15

Les cours de théâtre encadrés par Dany Balmelle, intervenante ont lieu :

Mercredi : (7/11ans) de 16h à 17h

Prés ados et ados : de 19h à 20h15

Tous les cours se déroulent à la salle des sports de Barjac.

Cette année encore, le spectacle «En Catimini » présenté en Juin 2006 a connu un réel succès. La magie et le talent de nos élèves ont séduit le public. Le prochain gala en préparation réserve bien des surprises ! Venez partager avec nous ce petit voyage dans l'imaginaire... (prévu début Juin).

Des stages « découverte » ouverts aux débutants permettent de goûter aux différents styles de danse. Après la danse **orientale** du mois d'Octobre, un stage de **salsa** aura lieu le samedi 10 février et Dimanche 11 février 2007.

Nous restons à votre disposition pour tous renseignements au :

Danse : 06 15 12 07 02

Théâtre : 06 09 05 96 60

L'Amical Club Bouliste Barjacois

L'Amical Club Bouliste Barjacois a connu une année 2006 faste au niveau des résultats sportifs ainsi que pour l'organisation de différentes manifestations.

L'A.C.B.B. a organisé les championnats du 7ème secteur triplettes qualificatif aux championnats du Gard : 3 équipes de Barjac se sont qualifiées dont l'équipe de Philippe Gagne, Fabien Gagne et Nicolas Reilles qui sont devenus champions du 7ème secteur.

D'ailleurs, ces trois équipes ont obtenu de bons résultats au championnat du gard.

Notre Club a organisé également les championnats du Gard doublettes en catégorie minimales, cadets, juniors avec une organisation sans faille.

Pour la première fois un grand prix des Commerçants fut organisé avec beaucoup de réussite ; ce concours sera au calendrier de 2007. Alors, amis pétanqueurs, ne perdez pas la boule et venez vous amuser sur les plus beaux jeux du Gard !

Le Président :

Cyril GILLES

Art'tatouille

Depuis Avril 2003, l'association Art'tatouille donne rendez vous aux Barjacois et à tous les amateurs de théâtre pour les « Théâtres rencontres de théâtre amateur d'ici et d'ailleurs ». Le château se transforme en lieu de rencontre, de partage et d'émotions théâtrales avec des troupes Françaises et étrangères.

L'édition 2006 aura marqué les esprits avec « Poivre de Cayenne » de René de Obaldia, accompagnée d'une exposition sur l'histoire du



Voici la traditionnelle Paëlla du dimanche midi en compagnie du public et des comédiens.

Bagne de Cayenne, Ariette Fetat qui est venue distiller ses bons mots avant chaque représentations, Guy Thevenon présentant un parcours musical atypique ou encore les dynamiques « Improgllos » de Montpellier avec une enquête policière interactive. Rendez-vous est pris du 13 au 15 Avril 2007 dans la salle polyvalente du château pour fêter la cinquième édition des Théâtres.

OFFICE DE TOURISME

Une fréquentation en hausse

Cette hausse de fréquentation ne doit pas cacher des résultats économiques disparates selon les secteurs d'activités. Les causes identifiées sont les mêmes qu'en 2005 : baisse du pouvoir d'achat, changement de priorité au niveau des dépenses, augmentation de l'offre touristique, prix trop élevés, accueil parfois décevant.

Mais plutôt que d'énumérer des causes dont la liste n'est d'ailleurs pas exhaustive, voyons plutôt ce que l'Office de Tourisme grâce à ses adhérents, les municipalités de Barjac et de St Privat de Champclos a pu mettre en place pour la promotion touristique.

C'est bien entendu, d'abord, l'accueil des touristes par Delphine et Danièle dans les locaux mis à disposition par la municipalité de Barjac.

L'Office de Tourisme est d'ailleurs engagé dans une démarche qualité au niveau départemental.

Ensuite c'est, parallèlement :

- l'édition du guide touristique regroupant toute la donnée touristique, historique et pratique de la région.
- l'évolution de notre site INTERNET
- Ces deux supports ont pour épingle dorsale tous les hébergements de la



région (hôtels, campings, gîtes de France, meublés Clévacances, chambres d'hôte obligatoirement labellisées « gîtes de France » ou « clévacances »).

Et puis, c'est la mise à disposition gratuite aux touristes, du plan des communes de Barjac et St Privat de Champclos, de deux promenades pédestres à thème, de la visite du centre ancien de Barjac et d'un fascicule regroupant une dizaine de parcours VTT.

C'est la participation à l'élaboration et à la diffusion du guide de découverte édité par le pôle touristique « Vallée de la Cèze et Côte du Rhône » ou Barjac et St Privat de Champclos figurent en bonne place.

C'est la mise à disposition, payante cette fois-ci, de deux cartes de promenades pédestres en français et en anglais : 300

km de chemins balisés sur le secteur de Goudargues et 100 km sur le secteur de Méjannes.

C'est la participation, avec les Offices de Tourisme de Méjannes, Goudargues et Allègre les Fumades, aux salons touristiques de Lille (TOURISSIMA) et Lyon (MAHANA) qui drainent chacun près de 50 000 visiteurs.

C'est pour la première année, la mise en place d'une manifestation, à Barjac, le troisième dimanche d'août, intitulée le «Dimanche des créateurs».

Je tiens à profiter de cette tribune qui m'est offerte pour remercier tous les prestataires touristiques, les commerçants, les bénévoles, les municipalités de Barjac et de St Privat de Champclos qui avec le Conseil d'Administration et surtout le personnel de l'Office, oeuvrent pour que notre action soit efficace.

Je souhaite, à tous, une bonne saison 2007.

A. LEVEQUE
Président de l'Office de Tourisme

La Belle Epoque

Le Club a toujours autant de dynamisme, les lotos du jeudi attirent de plus en plus d'adeptes, quant aux marches et pétanques du mercredi, ce sont en moyenne 25 personnes qui y participent.

Bal de la St Valentin, repas, pique-nique, voyage, sorties d'une journée complètent ce programme ainsi que les goûters de Noël ou gâteau des rois.

Merci aux participants pour leur soutien et bienvenue aux nouveaux adhérents.

Le Bureau

F.N.A.T.H.

F.N.A.T.H.

Efficaces & Solidaires

Fédération Nationale des Accidentés du Travail et des Handicapés
Groupement du Gard - Résidence Balore
30100 ALES
Tel : 04.66.52.21.25
Fax : 04.66.52.17.68
E.mail : fnath.ales@wanadoo.fr

La F.N.A.T.H., association des accidentés de la vie, est une association régie par la Loi de 1901. Elle est organisée en 85 groupements départementaux avec leurs services juridiques et 1650 sections locales. La F.N.A.T.H., c'est l'expérience depuis 75 ans, elle est au service des accidentés et des handicapés, en menant une double action.

Action revendicative : auprès des Ministères, du Parlement, des Administrations et des Organismes sociaux, pour défendre les droits des personnes malades ou handicapées.

Action juridique : elle est habilitée à représenter ses adhérents devant les juridictions de Sécurité Sociale, et de Mutualité Sociale Agricole devant les Tribunaux des affaires de Sécurité Sociale, les COTOREP...

La F.N.A.T.H., c'est aussi la possibilité d'adhérer à une mutuelle (la M.A.T.H.) même après 70 ans, aux tarifs avantageux (pour les personnes en ALD).

Pour plus de renseignements sur la F.N.A.T.H., vous pouvez :

vous rendre à la permanence de la section de BARJAC :

Le deuxième vendredi du mois au Château - salle du 3^{ème} âge

De 10 h 00 à 11 h 00 - En présence de Bernadette LASHERMES (présidente de la section de Barjac)

Vous êtes en bonne santé, vous n'avez pas besoin de nos services, tant mieux ! Mais sachez qu'il existe, pour nous aider, une cotisation « adhérent bienfaiteurs », donnant droit à une réduction d'impôt.

LE CHŒUR DE BARJAC

Durant l'année 2006, le Chœur de Barjac a donné ou organisé une série de concerts :

En avril, à Saint Ambroix et à Barjac, concert en commun avec Col Canto, Cocagne et l'Orchestre de l'Ecole de musique Sol en Cèze.

En juin, concert à l'Eglise de Montclus

En juillet, accueil de l'ensemble TCHARINE STROUNY « Cordes et voix magiques d'Ukraine » pour une prestation de très haut niveau à l'Eglise de Barjac.

Parallèlement, le Chœur a travaillé sur un nouveau programme d'extraits d'opéras qui sera proposé au public au mois de mars 2007 à Barjac, aux Mages, à Uzès et à Montclus.



PROJET 2007 (novembre-décembre) : La Messe Solennelle Sainte Cécile de Gouwood pour chœur, solistes et grand-orgue. Pour cette œuvre majeure, nous faisons appel à des renforts afin d'atteindre un effectif indispensable de 60 à 70 choristes.

Contacts : Dominique Ruffier – Présidente – Tél.04 66 25 72 22
Mail : domi30960@aol.com
François Xavier Nonnenmacher – Chef de chœur – Tél. 04 66 24 72 03
Mail : françois-nonnenmacher@wanadoo.fr

L'HARMONIE «LES ENFANTS DE BARJAC»



L'harmonie est une des nombreuses associations de Barjac, la joie, la bonne humeur y sont de rigueur et cela se ressent à travers la musique au cours des diverses manifestations du village. Si vous

aimez la musique venez nous rejoindre à la Salle Notre-Dame le jeudi soir à 20h30 comme Nathalie de Vallon Pont d'Arc.

Marie-France SARRAZIN
Présidente

TENNIS CLUB

Un nouveau club house et un site Internet pour le tennis club de Barjac en 2006.

Site : <http://tcbajac.free.fr>

Une fois n'est pas coutume, l'excellent travail réalisé par l'équipe enseignante de l'école de tennis est à souligner. En effet, l'enthousiasme d'Andrée Ribard, responsable de l'école de tennis, le sérieux de Gilles Rey, moniteur d'état et le dynamisme de Fabrice Reboul, animateur sportif mis à la disposition par la commune de Barjac, ont permis à l'ensemble des élèves de l'école de tennis de progresser et surtout de prendre du bon temps sur les courts le mercredi après midi.

Cette structuration de l'enseignement du tennis combinée à une pédagogie ludique et technique, est adaptée à tous les âges et à tous les niveaux. Cela permet à l'ensemble des enfants intéressés par la pratique du tennis, de trouver un groupe de niveau adapté à sa demande. Soulignons que depuis la construction d'un court spécifique de mini tennis en 2002, les enfants âgés de 5 à 7 ans peuvent apprendre les fondements de ce sport. Au-delà de cet âge, les enfants acquièrent les gestes du tennis dans des groupes constitués de 4 à 6 enfants par tranche de 2 années, jusqu'aux

adolescents qui ont la possibilité de pratiquer la compétition.

C'est ainsi, que deux jeunes joueurs (Anguerand Devillier et Franck Maurin) ont intégré les équipes adultes pour participer aux différentes compétitions départementales et régionales ; et ceci avec un certains succès car ils ont réalisé de très bons matchs et ont également su faire preuve de beaucoup d'abnégation et de sportivité malgré leurs jeunes âges.

En ce qui concerne l'enseignement des adultes, de nombreuses possibilités sont également offertes. En effet, que l'on soit sportif dans l'âme, attiré par la compétition ou bien que l'on veuille pratiquer un tennis loisir, le club propose deux types d'enseignements adaptés à chacun de ces profils.

L'année 2006, fut marquée par l'inauguration du nouveau club house. Cette journée a débuté par un petit tournoi qui a réuni l'ensemble des jeunes joueurs de l'école de tennis, puis s'est poursuivie par les discours inauguraux des représentants de la commune et de l'état et s'est conclu par un apéritif



dinatoire qui a réuni les adhérents des club de foot et de tennis. Grâce à la participation très active des membres du tennis club, cette soirée s'est déroulée sous une atmosphère chaleureuse et conviviale.

Depuis, le club a su mettre à profit ce nouvel espace qui lui est propre. En effet, ce club house, au-delà de l'aspect pratique qu'il représente, a permis au club de Barjac d'accueillir dans un cadre agréable les équipes visiteuses mais surtout d'organiser des manifestations et de réunir ses adhérents dans un lieu qui leur « appartient ».

Grâce à l'impulsion de Nicolas Gagne et Olivier Molko, le club de tennis s'ouvre aux nouvelles technologies. En effet, en créant son tout nouveau site internet entièrement dédié au club et à son actualité, l'ensemble des adhérents du club pourront consulter les planning des matchs et des compétitions, les résultats des matchs, les activités sportives et tennistiques organisées par le club, les manifestations extra sportives, quelques images d'« archives » où chacun pourra se reconnaître. De plus, le club possède sa propre adresse mail. ([http://tcbajac.free.fr](mailto:tcbajac.free.fr))

Ainsi, cet autre espace dédié au club, démontre la volonté de celui-ci de créer un dynamisme pour que chaque adhérent du club puisse échanger et s'identifier à un mouvement collectif sportif.

Le président : Bruno Borie



Barjac Athlé Course et Nature



L'association BACN, affiliée à la FSGT, organise pour la 2^{ème} année des cours de psychomotricité donnés par un professeur d'éducation physique pour les garçons et filles des classes maternelles. Une vingtaine d'enfants viennent le mercredi matin dans la salle des fêtes du Château de Barjac. Grâce à un matériel adapté à leur niveau, ils peuvent s'épanouir à de multiples activités spatio-temporelles, équilibre, roulade, sauts, jeux.

BACN aide l'Espoir Cycliste Nimois à l'organisation du Cyclathon du Barjaqués et de la Routes des Héliens qui amènent chaque année plus de 750 participants.

L'association organise également une course pédestre pour adultes et enfants : « les foulées de Vagnas »

Renseignement : 06.77.78.30.51

**Le Président,
Jacques Allio**

Téléthon



COLLECTIF C.G.T. INTERPROFESSIONNEL DES RETRAITES MINEURS BARJAC - ST JEAN DE MARUEJOLS

Par ces quelques lignes, nous nous permettons de rappeler les difficultés qu'éprouvent les personnes âgées en quête de logements sociaux ou résidences à caractère public et non privé car trop cher compte tenu de leurs très maigres ressources. Ce sont en quelques sortes les oubliés du 20 heures.

Le 31 décembre 2006 le Chef de l'ETAT Jacques Chirac nous a annoncé que le GOUVERNEMENT VILLEPIN allait s'atteler dans les toutes premières semaines à la mise en œuvre d'un droit au logement, opposable, les mal-logés pourront ainsi saisir les tribunaux pour contraindre les collectivités territoriales à leur trouver un logement.

Nous souhaiterions que cette décision



soit retenue et qu'elle s'applique aussi AUX OUBLIES DU 20 Heures.

CONCERNANT LA SEMAINE BLEUE

Qui a eu lieu du 16 au 21 octobre dans l'hexagone s'est retourné une fois de plus contre les institutions qui assuraient que tout allait bien parmi les retraités, mais les retraités qui se sont invités par milliers dans les festivités, mettant en avant leurs revendications notamment en

matière de pouvoir d'achat et de droit à la santé.

En tout 85 rassemblements ou manifestations dont 75 UNITAIRES dans toute la FRANCE, CE N'EST PAS RIEN.

CETTE REVENDICATION, IL FAUT LE RAPPELER, COMMUNE à L'ENSEMBLE DES ORGANISATIONS SYNDICALES DE RETRAITES AMENERAIT PLUSIEURS CENTAINES D'EUROS D'AUGMENTATION IMMEDIATE POUR NOMBRE DE RETRAITES.

ET AUSSI LES ACTIFS PAR LE FAIT QUE LA CGT DEMANDE QUE LE MINIMUM VIEILLESSE ET LE SMIC SOIT PORTE à 1500 euros Mensuellement.

Pour le collectif CGT
Gérard Montell

CHORALE COL CANTO

Tradition oblige, l'année débuta par la galette des rois, moment de convivialité apprécié par les choristes.

2006, une année riche puisque nous avons participé à 5 concerts.

En avril « Col Canto », «Cocagne», « Chœur de Barjac » et l'orchestre de l'école de musique « Sol en Cèze » dirigé par Joaquim Vidal et Fiona Gibson ont proposé Andrew Lloyd Weber (concert célébration) à St Ambroix et à l'Eglise de Barjac. L'ensemble des spectateurs et des choristes souhaite renouveler cette expérience.

Participation à la fête de la musique au château de Barjac, un concert dans l'église de La Bastide de Virac, et le concert de Noël à Goudargues, au profit de l'association caritative « Rémi va à l'école », clôture notre saison de concerts.

C'est avec « messe brève n°7 aux chapelles » de Charles Gounod, notre projet 2007, que nous vous convierons à venir nous écouter à l'Eglise de Barjac, le 10 juin.

C'est avec joie et bonne humeur que nos répétitions se déroulent sous la baguette de notre chef de chœur Fiona Gibson tous les jeudis à 20 heures 30 au Château de Barjac. Si vous voulez nous rejoindre contactez Brigitte Coste au 04.66.24.55.96 ou Marie-Claire Aymard au 04.66.24.54.61, vous serez les bienvenus.

« Col Canto » tient à rendre hommage à notre choriste Xavier de Quatrebarbes qui nous a quitté cette année, des suites d'une longue maladie.

La Présidente,
Brigitte Coste



LES MEDAILLES MILITAIRES

La 1196^{ème} section des médaillés militaires du Haut Gard St Ambroix - Barjac.

Le Bureau se compose de la façon suivante :

Président : Bonillo Gilbert (04.66.60.25.80), vice-président : Patela Claude (04.66.24.50.59), Trésorier : Reboul Christian, Porte drapeau Saut Marcel, Présidente Dame Ribard Jeanine.

La 1196^{ème} section a été présente à toutes les manifestations patriotiques du Canton de Barjac - St Ambroix ainsi qu'aux événements des médaillés militaires

Claude PATELA

SPORT PLAISIR

Millésime 2007 !

Quelques unes des adhérentes de Sport Plaisir après un repas à «La Cigale ».

Un moment de convivialité au moins aussi apprécié que les séances de mise en forme...

Simone MATHIS,
Présidente



ARC CLUB BARJAC

" L'Arc club de Barjac compte cette année 17 licenciés FFTA (11 jeunes et 6 adultes). Le travail de notre éducateur Christophe DOOS commence à porter ses fruits puisque les jeunes du club figurent de mieux en mieux dans les compétitions Gardoises.

Depuis cette saison, les poussins peuvent faire leurs débuts en compétition dans un Challenge Départemental Spécial Poussins très adapté. L'Arc Club pointe en ce début d'année à la 6^{ème} place sur les 15 clubs du département.

Les autres jeunes du club se mesurent dans le traditionnel Challenge

Départemental Jeunes de plus en plus relevé. Signalons que le Comité Départemental a accepté notre candidature à l'organisation d'une épreuve de ce challenge le 12 mai prochain sur notre nouveau terrain extérieur (Quartier Saint Martin).

Si notre sport vous intéresse, n'hésitez pas à venir aux heures d'entraînements dans la Salle du Château de Barjac:

- Mardi de 18h à 19h pour les jeunes
- Mardi de 19h à 20h30 pour les ados et les adultes.

Le Président
Pascal WAUQUIER



LES ARBOUSIERS RAYONNANTS

L'association des « Arbousiers Rayonnants » a pour but de promouvoir l'animation au sein de la maison de retraite, Résidence Saint Laurent. Une chorale a été créée début novembre pour les résidents. Afin de soutenir cette initiative, l'association a organisé une journée Loto où les résidents ont pu se produire devant un petit public. Cet après-midi a été un véritable succès. Ainsi, nous souhaitons poursuivre cette activité chant, et pourquoi pas, envisager des journées intergénérationnelles autour de quelques chansons.

De plus, l'association fait venir régulièrement des animations extérieures au sein de l'établissement. Cette année, cirque, chants, danses se sont invités dans le quotidien des résidents, pour le plus grand plaisir de tous.

La Présidente
Madame PRADON

CLUB EL TORINO

Bien que notre village ne soit pas au cœur de la Camargue, El Torino a su au fil des années créer une véritable activité taurine. Une Association passionnelle aidée, entre autres, par les commerçants et la Municipalité, qui sait sauver et pérenniser nos racines, nos traditions et nos rêves.

Pour le plaisir de tous, le club poursuit ses animations durant toute l'année. Le lundi de Pentecôte réunion de l'amitié aux Cèdres, journée très conviviale qui réunit tous les amis du Club.

Le 21 mai, la traditionnelle ferrade qui a permis aux membres du club et à tous les amis d'être immergés dans l'ambiance taurine d'une manade. Cette année, c'est la manade LAFONT à St Nazaire de Pézan qui nous a accueillis. Ce fut une bonne journée en compagnie du Comité des fêtes de Salindres. La foire aux chevaux commence à prendre date dans les annales des festivités du cheval ; le 14 juillet, sous les ombrages du Pradet, la journée fut une récréation pour tous. Le week-end Taurin, le 1^{er} week-end d'août, est une véritable fête taurine où les bénévoles de l'association, durant 3 jours, fonctionnent à plein régime. La manade AGU anime les rues avec Abrivados et bandidos accompagnée de la musique des Enfants de Barjac. Le samedi soir, le repas gardian a fait le plein et la Messe Provençale du dimanche, sous les platanes du jeu de ballon, rassembla fidèles et touristes. A l'automne, un apéritif de remerciements fut offert aux bénévoles, nombreux et toujours présents tout au long de l'année. Un repas clôturait cette conviviale soirée. L'année se termina avec humour et les comiques « Les Renés ». C'est autour d'un gâteau des rois, qu'a eu lieu l'assemblée Générale afin de relancer la machine et préparer une nouvelle année de festivités.

Le Président
Jean-Luc DUMAS

UNION FEDERALE DU GARD DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE SECTION CANTONALE DE BARJAC

Membre à part entière du paysage associatif local et cantonal, la section des Anciens Combattants de Barjac a participé, cette année encore, à toutes les manifestations patriotiques organisées dans les communes.

Certaines ont eu d'ailleurs un éclat particulier puisque, devant les plus hautes autorités communales et en présence de la population, plusieurs de nos adhérents – Vétérans de la guerre d'Algérie et des combats du Maroc et de Tunisie – se sont vus remettre des décorations récompensant leurs éminents



11 Novembre 2006 Remise de la Croix du Combattant au Sergent de Réserve (AIR) Louis Raymond

services rendus lors de ces douloureux conflits.

Fidèles à nos principes, nous demeurons très attachés au DEVOIR DE MEMOIRE.

Enfin, si l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre est depuis toujours le « Service Social » du monde combattant, sachez que, à notre modeste niveau, nous pouvons être le relais permettant de régler divers problèmes administratifs ou autres. Notre porte est toujours ouverte.

Le Commandant (e.r)
André DE PONCELLE

ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES DE L'ÉCOLE PUBLIQUE

Bureau : CARPIER Céline, Présidente, GILLES Laurent, Vice Président, ESNEE Laure, Vice Présidente, ROUYEYROL Virginie, Secrétaire, LEROY Nathalie, Vice Secrétaire, LERIVEREND Pascale, Trésorière, LISLE Marie, Vice Trésorière.

Les années se suivent les manifestations aussi.

Restent le dynamisme et la motivation des parents afin que chaque événement revête un caractère particulier.

Ainsi l'Ape a pu financer une partie d'une semaine sur les pistes enneigées de CHABOTTE pour les enfants des classes de CE2 et CM. Les mines réjouies des élèves à leur retour étaient notre plus belle récompense.

Pour célébrer Carnaval, l'APE et l'APEL avaient uni leur créativité afin de concevoir Mr CARNAVAL, un imposant Totem répondant au thème du FAR WEST demandé par le Comité des Fêtes.

Organisation de la soirée pour le beau spectacle de conte musical « Au lit sans manger ».

Rendez-vous immanquable, la fête de l'école, sur 3 jours, propice comme chaque année aux éclats de rire, échanges, concours, stands de jeu, etc.

Et puisque les parents ne manquent pas de talent et de dynamisme, ces derniers ont profité des interludes du spectacle pour effectuer quelques pas de danse, sous le regard amusé, mais non moins fier, des enfants.

Le second semestre, le succès des manifestations mises en place l'année précédente, ne s'est pas démenti :

- échange culinaire sous le préau pendant la semaine du goût,
- participation au marché de Noël des commerçants (vente d'oreillettes confectionnées par les parents, tombola...),
- marché de Noël à l'école (vente d'objets de Noël fabriqués par les élèves),
- Téléthon, Vente d'oreillettes, Course et lâcher de ballons,
- et pour finir l'année 2006, le traditionnel Arbre de Noël attendu

avec impatience par les enfants. Cette année, le Père Noël nous a fait la surprise de décharger sa hotte dans chacune des classes et durant toute la matinée à régaler nos jeunes bambins de ses merveilleuses histoires. Il nous a ensuite retrouvé au Château afin de partager le goûter et un grand moment de convivialité avec petits et grands.

L'école publique accueille cette année, Jean Paul JAUD et son équipe pour la réalisation d'un documentaire intitulé «Nos enfants nous accuseront», un cri d'alarme et d'alerte sur les problèmes environnementaux et d'alimentation. L'APE s'associe à cette démarche et soutient l'équipe pédagogique.

Mais puisqu'il n'y a rien de plus parlant que les images, l'A.P.E. vous invite à consulter le site Internet : ecolepubliquebarjac.fr dont les mises à jour vous permettront de découvrir les dates de nos manifestations, passées (si vous n'avez pas pu être des nôtres) et à venir (à ne plus louper).

Un grand merci à tous les parents, Bienvenue aux nouveaux et bonne année à tous.

Quelques chiffres !

Financement APE :

| | |
|---------------------------------|-------------|
| Projets pédagogiques | 3 898 euros |
| Jeux de cour | 285 euros |
| Fournitures scolaires | 390 euros |
| Abonnement revues | 290 euros |
| Cadeaux de Noël | 580 euros |
| Arbre de Noël | 483 euros |

*Les enfants devant le stand APE
du Marché de Noël*



A.P.E.L. ECOLE PRIVÉE SAINT LAURENT :

En ces temps où le "chacun pour soi" est devenu un art de vivre, il est rassurant et réconfortant d'enregistrer chaque année de nouveaux engagements au sein de l'APEL.

C'est ainsi que donnant un peu de leur temps, de jeunes parents réalisent soirées et manifestations permettant de nombreux financements, qu'il s'agisse de matériel éducatif, d'intervenants ou de sorties culturelles et ludiques.

Nos actions au fil de l'année scolaire :

Le loto du mois de janvier encouragé par la générosité de commerçants de Barjac est un rendez-vous important qui permet, grâce à son bénéficiaire, la réalisation des divers projets de notre association.

La kermesse du mois de Juin, où de nombreux parents sont venus prêts main forte, a mis en avant une fois de plus le travail des enseignantes, qui chaque année sont à la recherche d'idées, de costumes et de chorégraphies nouvelles pour le plus grand plaisir de tous.

La rentrée scolaire s'est effectuée avec satisfaction dans les locaux réintégrés après une année passée dans des classes provisoires

à la suite des problèmes de toiture.

Un nouveau bureau d'APEL a été constitué avec à sa tête Nicole Taulelle comme Présidente.

Une soirée d'automne conviviale a attiré sur le thème original des soupes, parents, enfants, enseignantes et amis, curieux de venir partager, découvrir et faire goûter des soupes de leur composition, classiques ou dépayssantes, sucrées ou salées, chacun votant en fin de soirée pour sa soupe préférée.

La période de Noël

À l'occasion du marché de Noël, chaque enfant, du plus petit au plus grand a fabriqué en classe un objet décoratif et à cette vente se sont ajoutées celles des croquants aux amandes, des sablés aux épices et d'autres friandises

confectionnées par les mamans.

Pendant cette période riche en événements pour les enfants, ces derniers ont pu apprécier le repas de Noël préparé par la cuisine centrale sous l'œil de la caméra de Jean-Paul Jaud.

Le goûter partagé avec le Père Noël venu apporter des jeux pour les classes et s'attardant auprès des enfants pour raconter des histoires a été un moment inoubliable pour certains.

Tous ont pu découvrir avec joie un spectacle proposé en 2 séances dans l'école par Planète Mômes.

Enfin, c'est autour du repas de Noël, précédé du spectacle de chants préparé par les élèves de l'école, que se sont retrouvés, comme chaque année avec beaucoup de plaisir, parents, enseignantes et amis de l'école.

Grâce à ces nombreux efforts, le bureau de l'APEL essaie de tout mettre en œuvre pour que les enfants puissent bénéficier chaque année d'un matériel éducatif renouvelé mais aussi d'un maximum d'ouverture sur le monde.

Cette année, il participera en grande partie au financement d'une classe de découverte exceptionnelle qui se déroulera à Paris dans le courant du mois de mai pour les élèves du CM.



*Les enfants et Dixey Dong lors de son exposition
à la bibliothèque municipale*

R.P.O. Bilan des activités 2006

Conférences, diaporamas

A 14 janvier à St. Jean de Maruéjols, mescladis des activités, préparé par Alex Clavel, Raymonde et Louis Raymond, présenté par Paul Maille, fougasse dels Reis

A 12 février au château de Barjac, 19^e A.G. de l'association, fougasse dels Reis

A 25 février à St. Privat de Champclos, « Les sources thermales et minérales en Cévennes » par Pierre Bérard, géologue et hydrologue.

A 17 mars à Bessas, « Les églises romanes du Vivarais et de l'Uzège » par Pierre A. Clément, historien

A 9 décembre à St. Privat de Champclos « Le feu, des origines à nos jours » par Bertrand Roussel, archéologue et préhistorien de Terra Amata à Nice



Les enfants après la cuisson de leur pain, les maitresses, les boulangers et les responsables de R.P.O

Expositions

A 5 et 3 avril, château de Barjac, « Des blés aux pains » + vidéo, par le Conseil Général du Gard

A 17 et 18 juin, château de Barjac, « La Mémoire Collective du Village » par Louis Raymond.

Sorties - découverte en voiture, Histoire et Patrimoine

A 29 avril, ferme-théâtre de Lablachère, Musée historique et visite théâtralisée de Joyeuse (22 p.)

A 1^{er} mai, 19^e Rallye Touristique du Barjaqués (30 p.)

A 19 mai, la Caracole à St. Florent / Auzonnet, site fossilifère de Champclauson (19 p.)

A 21 octobre, Salavas, (la Gleyzasse, la Tour du Moulin, le château), Vallon (historique des tapisseries du château-mairie, espace reconstitué de la grotte Chauvet) (21 p.)

A 18 novembre, Musée A. Daudet de la Vignasse, Ruoms (le village, les remparts, église romane des Pommiers) (13 p.)

Voyages en car

A 11 mars, les 7 écluses de Fonséranne, promenade en péniche sur le canal du Midi, château de Villevieille

A 20 et 21 mai, Moustiers (Musée de la falence), les gorges du Verdon, Quinsou (Musée de la Préhistoire et village préhistorique)

Animations en faveur des écoles

A 3,4, 6,7 avril, château de Barjac, exposition « Des blés aux pains » + vidéo, du Conseil Général du Gard

A 11 avril, St. Privat de Champclos, le matin, préparation et fabrication du pain par les enfants de l'école St. Laurent, avec l'aide des anciens boulangers Camille Borie et Guy Boissin, puis l'après-midi, cuisson du pain au four communal, les enfants ramenant leur pain à la maison

A 11, 15, 16 mai, sorties botaniques pour l'école St. Laurent avec l'abbé Jo Charaix, au Serre de Barri, l'Hermitage de St. Ferréol et le long de la Cèze

Randonnées pédestres

A du 4 au 10 juin, 5^e partie du Chemin de St. Jacques de Compostelle, de Nogaro à Ostabat (16 p.)

A 1^{er} novembre, organisation pour le FIRA, de la rando Histoire et Préhistoire (les Dolmens, Baume Ronze, visite de Barjac) (21 p.)

Divers

A 9 décembre, participation au Téléthon, 205 euros récoltés

Projets 2007

A 11 février, château de Barjac, vingtième anniversaire de la

fondation de R.P.O., le matin A.G., apéritif puis repas ; l'après-midi à 15 h.30'.

« **Lo Camin Castanhièr** » « sur les traces de l'arbre à pain » ; spectacle pour tout public, en français et en occitan, création collective du trio des castanhaires mêlant théâtre, contes, chants et musiques traditionnelles avec :

- **Claude Airanq**, auteur, comédien et conteur

- **René Huret**, chant, hautbois, roseaux, fifre, flutes, comédien

- **Hervé Robert**, chant, violon, chifonie, frestièu, comédien

Tarif : 10 euros le spectacle seul ; 20 euros avec le repas, gratuit pour les enfants

A 23 février à 20 h.30', mairie de Bessas, projection du film d'ethnologie, du patrimoine et de la mémoire collective occitane :

« Les feux de l'été » Participation aux frais, 2 euros par personne, gratuit pour les enfants

A 17 mars, départ en covoiturage pour participer à Béziers à la manifestation de défense de la langue et de la culture occitanes

A 1^{er} mai, 20^e Rallye de découverte de l'Histoire et du Patrimoine du Barjaqués et des Cévennes

A 4 et 5 mai, voyage en car à Pont en Royan, les maisons suspendues, grotte de Choranche, Musée de la Chaussure à Romans. Chantemerle les Blés, repas gastronomique et après-midi dansante avec pognes et clairette de Die à volonté.

(Prix 135 euros / personne)
A 4 juin, départ de Barjac pour l'Euzkadi et la 6^e partie du Chemin de St. Jacques

A 16 et 17 juin au château de Barjac exposition nouvelle sur « La Mémoire Collective du Village »

A 23 ou 24 juin à St. Ferréol, fête occitane (la date exacte sera communiquée lors de l'A.G.)

A 15 septembre, voyage en car à Beaucaire, cave gallo-romaine du Mas des Tourelles et repas, abbaye troglodyte de St. Roman.

Prix 45 euros / personne
A Les sorties mensuelles en voiture n'ont pas encore été arrêtées, les adhérents en seront avisés lors de l'A.G.

A Pour tous renseignements, spectacle, sorties, voyages, animations, s'adresser au président Alain Besson (tél. et fax 04.66.25.02.45) ou à Louis Raymond, Occitania, Jeu de Ballon à Barjac

Quelques éléments d'histoire locale à travers R.P.O.

Des documents des Archives Départementales de l'Ardèche, viennent donner un éclairage partiel sur ce que devait être notre village au milieu du XVII^e siècle.

Je reproduis ad litteram ce que j'ai trouvé, avec des blancs dont je n'ai pu déchiffrer certains mots, pour le moment, mais dont on comprend le sens. Ce travail vient conforter ou compléter le travail remarquable fait par Laurent Delauzen à travers l'étude du compoix ou le classement des archives municipales dont on pourra se reporter pour situer les anciennes dénominations de rues ou patronymes anciens avec les différentes graphies.

Construction de l'église

Prix-faict le 20 novembre 1656 après midy, par-devant moi, notaire royal et témoins a été en personne le sieur Charles Traulier, premier consul de la ville de Barjac (â1) lequel suivant le pouvoir à luy donné et assisté de noble Anthoine de Cabiac, Fraye (?) Roubaud, Simon Baille, Claude Maurin, conseillers du Conseil politique, suivant délibération aujourd'huy prise en conseil extraordinaire et qui cy demande, qui baihe et balhera à prix-faict à Mrs. Anthoine Fonticoux et Louys Billouin, beau-père et beau-fils, maîtres massons demeurant au lieu de la Tourasse audit Barjac, (?) acceptant comme ordinaire susdizante à leur ... (?) faict cy devant et ... (?) de ce jourd'huy de bastir et construire une église en ladite ville de Barjac et au même endroit que la chapelle Saint-Anthoine à présent démolie pour servir d'église paroissiale et ce, en la forme et la manière du plan qui leur a été baihé et aux pactes suivants :

- En premier fera l'épaisseur des murailles de 4 pans d'épais et bare (ou pierre de bare ?) et hauteur de 2 pans et bare, le fondement et l'épaisseur qui leur sera montré, toutefois qu'elle soit raisonnable

- Les voulttes se mesureront par en dessous, encaules et pilastres se mesureront de la manière qui se pratique, outre par-dessus les murailles, fera une galerie balustrée dessus la grande porte maîtresse qui se prendra de la largeur de l'église d'une volée, aussi feront simple voulte portant dans l'église 2 ... (?) et à l'endroit qui leur sera montré, sans façon et la loïque (?) qui sera la grande et sera ... (?) pour le prix qu'il sera convenu en cait (?) ou la velouse (?) faire avec façon, savoir :

- Une petite porte pour sortir du presbytère hors de l'église ; feront une montée d'escaliers pour monter à la galerie et à la ... (?) (au mur sa pred ?) pour d'icelluy sans aller au clocher de celuy sera paje (?) pour mariage (?) razée pour ce qui est du dedans l'église, tant seulement 2 livres 10 sols pièce.

- Feront un vitrail au nombre et grandeur nécessaire, la longueur sera proportionnée à la largeur et celle qui luy sera montré fera sur la commande en fondement nécessaire et dédomagé en parement et pièces desquelles sera prise et la pierre et à sa plus grande commodité, lesdits Anthoine Fonticoux et Billouin, lesquels auront parachevé leur prixfaict bien le ... (?) et à visite (?) de ce jourd'huy en 2 ans pour lequel leur sera payé la somme de 12 livres par cane carrée et au même prix d'icelle du passé, payable 150 livres par avance, le restant à mesure que la bezougne avancera, auquel Mrs. Fonticoux et Billouin, toute la pierre qui sera été pour l'église et en obligation de ce dessus comme conséquence, ont obligé ledit seigneur consul et conseillers en biens de ... (?), lesdits Fonticoux et Billouin, sur leurs personnes et leurs biens aux cour, présidial et commandements royaux de Nismes et d'Uzès
Fait et récité à Barjac en présence

de messires Gaspard Mouton, prêtre et vicaire perpétuel de Barjac, Claude Dezaires, Henry Seveirac, Jacques Vignal, Pierre Gévaudan, Deffois, François Combaluzier, Thomas Blisson signés avec moi Jacques Belet, notaire royal.

(â1) Une pierre gravée au nom de Traulier est encastrée dans le mur de la maison de Pierre Clément à l'ancien moulin de la Canabade. Provient-elle d'une première pierre posée en inauguration du début des travaux de construction d'un monument ou d'un immeuble, au XVIII^e siècle, ou tout simplement de fin de travaux de rénovation du moulin de la Canabade ? Elle a été récupérée sans doute, en souvenir, et encastrée avec bonheur dans sa position actuelle, ce qui a permis de la sauver.

Arrentement du four banier (â2)
Passé à Anthoine Dubour le 12 juillet 1654 après midy devant moi notaire royal ... Thomas Belet, viguier en la baronnye de Barjac, lequel de son gré comme procureur de dument fondé de Monseigneur le comte du Roure a arrenté par bail d'arrentement baihé à Anthoine Dubour, fils à feu aussi Anthoine dudit Barjac qui en acceptant le four banier que Mgr. a en la dite ville et ce de ... 3 années complètes et renouvelées commençant le 16 du courant semblable et finissant et ce, pour le prix et somme chacune année de 261 livres, payable par monaye, 65 livres 5 sols, savoir le présent payement commençant dès demain, continuant jusqu'à effectuer payement ; promis ledit Dubour outre ci-dessus, payer la portion de Pain versé suivant l'ancienne coutume, de cuire le pain de Mgr. et de révérend père capucin de la mission dudit Barjac, sans rien payer et entretenir le four en bon père de famille

(â2) La banalité était, sous la féodalité, la servitude d'usage obligatoire et publique, d'un bien

appartenant au seigneur (four, moulin ...) et nul était autorisé à faire moudre son blé ou cuire son pain ailleurs qu'à ceux appartenant au seigneur, sous peine de forte amende ou d'emprisonnement.

Laurent Delauzen a situé l'emplacement de ce four dans l'actuelle rue Abbé Paul-Jean Roux

Achats de maisons

Lods (â3) de Louys Malignon, de Barjac du

05 juillet 1654 pour :

- L'achat d'une maison acquise de Jacques Pouzols, père et fils, de Barjac, située dans l'enclos dudit Barjac, rue appelée de Basse

- L'achat d'une maison acquise à titre d'échange d'Henry Lafont, de Barjac, située dans l'enclos dudit Barjac, rue appelée de Veranes (â4) contre l'échange, Malignon aurait baihé à Lafont la maison acquise du sieur Pouzols pour le prix de 30 livres.

- Payement de lods au viguier, Thomas Belet, procureur du comte du Roure

- Acquisition faite le 5 juillet 1654 par Cèzar Bastidon de Vaignas, d'une maison à titre d'échange, acquise de messire Pierre Servant, procureur présidial de Barjac, située dans l'enclos dudit Barjac, rue de Rigaud (â5)

Contrat reçu par Me. Blisson, notaire royal, Belet, viguier, reçoit la huitante livres (80)

- Lods le 4 septembre 1655, Scipion Grimoard de Beauvoir, comte du Roure et de Grizac, lieutenant général pour le Roy en ses armées et en sa province de Languedoc, lequel dument informé d'une acquisition faite par Paul Cour de la ville de Barjac, d'une palhière et estable dans l'enclos dudit Barjac, rue du Vergeyras (â6) et d'une terre du camp d'Armaude, acquis de Anibal de Bourgoignon, sieur de Vandromme, pour le prix somme de 400 livres, savoir 200 livres la palhière et pareille somme de la terre du camp d'Armaude, la moitié

Quelques éléments d'histoire locale à travers R.P.O. (suite)

de laquelle somme relève de Mgr. ... censive comme baron de Barjac, le tout confront désigné avec contrat de vente passé reçu par Me. Belet père, le 17 août dernier à Barjac, à cause Mgr. confesse audit reçu dudit Cour des lods de la somme de 300 livres en bonne monnaie dont acquit, réservé le seigneur à Mr. de Sabran, bailli en le comté du Roure.

- Arrentement de péage, le 30 août 1654 avant midi, par devant Thomas Belet, viguier de la baronnie de Barjac, lequel de son gré comme procureur de haut et puissant seigneur Mgr. Scipion Grimoard de Beauvoir du Roure a arrenté à Jean Gautier, fils à feu Simon, habitant dudit Barjac et acceptant le péage qui s'exige en la ville de Barjac, proche le lieu de Russargues (87) et ce, pour 3 années complètes commençant à la Saint-Michel prochaine et ce, pour le prix et somme de 60 livres chaque année payable

- Bail à faire le compoix de la ville de Barjac, le 1^{er} septembre 1654, noble Pierre de Piquet et Me. Daniel Blisson, notaire royal, consuls modernes assistés de noble Claude du Roure de Beauvoir, seigneur de Pazenan, Anthoine de Cabiac, Jean de Bourgoignon, seigneur de Maurinnes (?), Claude Desaires, Henry Bonhomme, Paul Blisson et François Pagès, conseillers au Conseil politique et ordinaire de ladite ville de Barjac, lesquels suivant le pouvoir à eux donné, en vertu de la délibération prise en conseil extraordinaire ce jourd'hui, en conséquence du précédent du 18 février dernier, suivant la permission de la Cour et Aides financières de Montpellier du 15 février 1652, de balnier et balhera à Me. Adrien Valen (?), notaire royal et agrémenteur de la paroisse de Ribes en Vivarais, en acceptant à faire caner et mesurer toutes les maisons estant dans la ville et villages en dépendant ensemble en prés, vignes, oliviers, jardins, clos, herbages, chenevières, boissières,

pasturages cultes et incultes, pasture commune et généralement toute l'étendue dépendant de la juridiction de la ville de Barjac et toutes bornes ; conformément aux ordres qui lui seront baillés, sceller, allivrer et réduire le tout et en dresser un livre dûment relié, couvert de peau de vélin, fait de grand papier de raisin (?) qu'il lui sera fourni par lesdits consuls, bien en grosse lettre, sans tache vicieuse ni rayure préjudiciable, avec la rubrique au commencement de la table sur laquelle il aura fait son allivrement et appréciant pour le plus tard entre huy et le 1^{er} janvier prochain et ce, moyennant le prix somme de 250 livres, payable par le sr. Piquet, 1^{er} consul, conformément à la délibération, en trois paiements égaux, le premier au commencement du travail, le second le 1^{er} novembre prochain, le solde à la délivrance du livre

- Prix fait le 23 août 1654, baillié par Pierre Servant, procureur Juridictionnel en la ville et baronnie de Barjac à Thomas Blisson, masson dudit Barjac, à faire la bezougne suivante en la maison que ledit Servant a de nouveau acquise de Louis et César Bastidon, père et fils, située dans l'enclos de la ville de Barjac, proche la fontaine qui est en la place publique :

- premièrement à faire une montée à tour de vire la conduisant hors de couvert, le tout en pierre de taille ainsi qu'il lui sera montré

- abattra ledit Blisson, la muraille de la ville joignant la susdite maison (88)

- icelle relèvera de l'épaisseur que lui sera montré y faisant une porte pour sortir hors de la ville et une croisée du sud-est coté visant hors la ville (88,1)

- fera aussi une cheminée à ladite chambre et lèvera ladite muraille de la ville et l'hauteur nécessaire

- item, abattra la muraille du dedans de ladite maison y faisant une porte servant pour une boutique avec une croisée et demy

au dessus et une cheminée audit membre aboutissant la rue.

- tenu ledit Blisson lever et hausser la muraille de la hauteur que lui sera montré pour la chambre aboutissant la muraille de la ville

- faire une voulte auprès membre - tirera ledit Blisson, la pierre à ses despants, ledit Servant fera parvenir icelle au pied de l'œuvre, ensemble lui fournira et fera porter au pied de l'œuvre, la chaux, sable et boire nécessaires et payer audit Blisson pour chaque cane carrée mesurée, tant plein que vide, la somme de 3 livres 10 sols, payable à mesure que la bezougne s'avancera, tenu ledit Servant payer le dédommagement aussi

- ledit Blisson fera un puits à l'endroit que lui sera montré (89) un ayguier et armoirière nécessaire, ensemble un bugadier

- ledit Blisson s'engage à parachever la bezougne à la Saint-Michel en un an, à peine de tous dépans

- Le 4 septembre 1656 acte de Jacques Vanmale, maître cardeur en la ville de Barjac, vendu à Mire. Pierre de Beauvoir, sgr. des Mourèdes, consgr., prieur de Roubiac, prieur et habitant de la ville de Barjac :

Une maison située dans l'enclos de Barjac, aboutissant la Grand' Rue, de 3 étages d'hauteur, en haut avec tour, cour, boutique, confrontant du levant la maison du sr. Claude Boissin, ayant vue de feu Louise de Galloire, du couchant la grande rue publique, de bize la maison des hoirs de Mr. Jean Amarguier (?), du marin la rue publique de Salavas et avec son hauteur plus vray et légitime confront

—o—o—o—
(83)- Les lods étaient l'équivalent de nos droits de mutation actuels
(84)- D'après le plan reconstitué de la ville par Laurent Delauzen, il semblerait que cette rue corresponde à celle actuelle allant de la Grand' Rue au château

(85)- Cette rue de Rigaud serait

celle, voûtée, qui aboutit à la place Renaissance actuelle, en venant de la Grand' Rue

(86)- Cette rue serait celle qui, partant de la porte Basse de la Grand' Rue, longe la muraille intérieure de la ville sur 50 mètres, pavée par la municipalité mais fermée par une chaîne par le propriétaire riverain

(87)- Ce péage était situé sur le Chemin des Gavots, chemin antique venant de Grézan, St. Sauveur de Cruzières et plus loin du Gévaudan et aboutissant au Mas du Terme pour s'embrancher sur la grande voie romaine reliant la Vallée du Rhône au Gévaudan par Barjac, Bessas, Banne, les Vans, Villefort

Avant la naissance de Barjac, elle arrivait dans un premier temps à Malzac, faisant carrefour avec l'autre voie romaine Antonine, reliant Nîmes à Alba, puis plus tard à Barjac où elle pénétrait par la rue actuelle des Glycines.

Ce péage était également situé, à la sortie de Russargues, au débouché du chemin venant du gué de Ferreyrolles et à un autre venant de Cabiac et d'Avejan.

Il est remarquable de constater que, dans la mémoire collective, l'emplacement de cet ancien péage perdure toujours, même légèrement déformée au cours des siècles, puisque cet endroit est encore appelé « Le Blage »

(88)- Il est intéressant de noter que, malgré les ordres de démolition donnés par Louis XIII et Richelieu, lors de leur passage et séjour à Barjac les 5 et 6 juin 1629, il existe encore des portions importantes de rempart, 25 ans après

(88,1)- Intéressant aussi de noter l'ouverture de cette porte dans le rempart pour sortir de la ville

(89)- Ce puits, n'est-il pas celui que l'on a découvert il y a quelques années, tout près de l'église ?

Louis Raymond

ART PLAISIR : Atelier de peinture à l'huile et de dessin



Nous sommes installés provisoirement au dessus du centre aéré (entrée route de vallon)

C'est là que le Lundi de 13 h30 à 19 h et pour ceux qui débutent le mardi de 9 h à 12 h, nous laissons libre cours à la couleur, peinture abstraite ou figurative au gré de chacun. Le vendredi de 10 h à 12 h voit évoluer nos prouesses en dessin (vies silencieuses,

perspectives, modèle vivant...)

Chacun se cherche et travaille dans la joie, la liberté et l'amitié qui se tisse tout au long des cours.

Nous laissons de côté les problèmes et ce mental qui régit trop souvent nos vies, pour aller au plus profond de nous-même dans ce monde de beauté qui nous est propre.

Anne FLANDIN

BABY BILLARD BARJAC



En septembre 2006 est née une nouvelle association. Elle a pour but de réunir plusieurs générations autour du billard et du baby-foot. En effet, elle est ouverte à tous quelque soit l'âge.

L'adhésion est de 10€ pour

l'année, plus la prise de licence si vous êtes intéressés pour participer à des compétitions. Le mercredi et le samedi, le matériel est mis à disposition gratuitement pour les entraînements au siège de l'association : Le Chêne Vert.

Un loto aura lieu au mois de septembre pour permettre l'achat de nouveau matériel, nous vous y attendrons nombreux. Si cette activité vous intéresse et pour de plus amples renseignements vous pouvez joindre le président M. Augier Christian au 04 66 24 80 16, le vice-président M. Simoes Thomas au 04 66 60 99 93 ou la secrétaire Mme Sega Fabienne au 04 34 13 01 10

A bientôt pour de belles parties et une ambiance sympathique.

Baby Billard Barjac

Le Chêne Vert

Avenue de Chaillot

30430 Barjac

CENTRE SOCIO CULTUREL

Le forum des arts présenté et animé par le Centre Socio Culturel de Barjac est une manifestation culturelle accessible à tous. Elle permet de découvrir des artistes peintres, sculpteurs novateurs. Cette année, nous avons décidé de réaliser une manifestation spécifiquement orientée vers le dessin et l'art graphique (très gros succès), avec la collaboration étroite de la Municipalité de Barjac qui nous permet de réaliser cette exposition dans les salles du château.

Nicole Maille
Présidente

UN AN DEJA ! B.H.L.

Notre petit groupe de défricheurs de textes anciens,



toujours animés par la même passion et instruits par Laurent DELAUZUN, s'est étoffé. A tel point que nous avons dû ouvrir un second cours pour les "nouveaux". Mais nous n'oublions pas nos adhérents qui ne peuvent suivre les cours de paléographie. Et tout le monde se retrouve avec plaisir lors des visites historiques, toujours guidées par des spécialistes. Ainsi, nous avons découvert Largentière, puis Uzès. Bientôt nous serons à Pont-Saint-Espirit, Saint Jean de Valérisclès, Bourg Saint Andéols... Barjac Histoire Locale, conformément à ses objectifs initiaux, a aussi participé à l'organisation d'expositions et de conférences lors du 8 mai et lors de l'inauguration du nouveau Centre de Secours et d'Incendie, le 3 décembre. Et, bien sûr, nous préparons notre assemblée générale, courant avril, à l'occasion de laquelle paraîtra notre bulletin numéro 2. Si vous souhaitez nous rejoindre, ou simplement vous informer sur nos activités, contactez Laurent DELAUZUN en mairie ou Claude GIRAULT au 06 85 07 59 53.

Claude GIRAULT



TELS SONT LES ARTICLES QUI ONT ETE RECUS EN MAIRIE SUITE A NOTRE DEMANDE AUPRES DE TOUTES LES ASSOCIATIONS.

VIE ASSOCIATIVE : DES CHIFFRES

| Association | Subventions 2008 Versées en € | Photocopies gratuites | Réunions... But non lucratif | Salles lots, bois,... |
|--|--|--------------------------|---------------------------------|--------------------------|
| A.N.A.C.R. | 80 | 110 | | |
| Amis Sans Frontières | 350 | 25 | | |
| APE Ecole Publique Classe de neige | 2.500 | 620 | 1 | 2 |
| APEL Ecole privée | | 40 | 1 | 2 |
| Art Plaisir | 100 | | 3 | |
| Association Art tatouille | | | | |
| Théatropes | 500 | | 3 | |
| BACN Barjac Amé Course Nature | 1300 | 410 | 1 | |
| Boule Barjacoise | 600 | 170 | 3 | |
| BHL Barjac histoire Locale | € 250 | 587 | | |
| C.A.D.L.R Concours Résistance et Déportation | 152 | | | |
| Centre Socio-Culturel | 100 | | | |
| Chant Libre | 12 000 | 1490 | 16 | |
| Chorale "Col Camo" | 450 | 1050 | | 6 |
| Chorale Lascia Fare Mi | 450 | 3536 | 2 | |
| Club de l'Amitié | 50 | | | |
| Club La Belle Epoque | 200 | 310 | 6 | 2 |
| Comité des Fêtes | 9 500 | 400 | 2 | 3 |
| Comité paroissial | | 880 | | 2 |
| El Torino | 1 500 | | | |
| Espoir Cycliste Mimole | 3 000 | | | |
| Etoile Sportive Barjacoise | 4 300 | 30 | 1 | 2 |
| FNACA | 100 | | | |
| FNATH- MUTILE | 50 | | 1 | |
| FNDIRP Déportés | 40 | 130 | | |
| Judo Club | 50 | 65 | | |
| Les Arbusiers Rayonnants | 100 | | | |
| MAYEKD | 50 | 880 | | 3 |
| Médailles Militaires | 30 | | 1 | |
| Mineurs Retraités | 150 | | 1 | |
| Office de Tourisme | 26 753 | | 1 | |
| OGEC | | 220 | | 2 |
| Racine et Patrimoine Occitan | 600 | | | |
| | (dont 250 € exceptionnel expo juin) 1 | | | |
| Rando-Ceze | 300 | 660 | | |
| Société de Chasse | 160 | 67 | 2 | |
| Société Musicale "Les Enfants de Barjac" | 1940 | 700 | | |
| | dont 840 au titre du re-logement salle de répétitions | | | |
| Sport Plaisir | 100 | 30 | | |
| Sté Chasseurs Sangliers | | | | |
| Tennis Club | 2 700 | | | |
| | dont 1.100 pour l'acquisition de mobilier dans le nouveau club | | | |
| UCIAP PL | | 1274 | | |
| UFAC | 40 | | | |
| Comité d'Expansion | | | 3 | |
| Eglise Réformée | | | 1 | |
| Barjac, Billard, Baby | | 180 | | |

A NOTER également 3 subventions exceptionnelles :



500 € au CIVAM Bio pour l'organisation de la Foire Bio du 31 juillet.

500 € au Full Contact Cévenol pour l'organisation d'un gala dans la cour du château

500 € à PEGASE (association en faveur des enfants hospitalisés) pour leur projet «Et si les murs avaient une âme» au CHU de MONTPELLIER



LE CONCILIEUR DE JUSTICE

2006 a ressemblé à 2005

J'ai reçu ou effectué 100 visites au cours desquelles j'ai rencontré 259 personnes qui m'ont fait part de 53 problèmes, divers et variés : bruit, rapports entre voisins, entre locataires et clients, non respect des servitudes, des bornages, etc.

32 affaires ont été réglées à l'amiable, 7 ont fait l'objet d'un constat d'accord déposé au greffe du Tribunal d'instance d'Alès. Les autres sont en discussion.

Tout cela s'est déroulé sur le territoire de

16 communes de notre secteur.

Le conciliateur de justice est donc très sollicité. Les petits conflits qui empoisonnent la vie quotidienne se multiplient. Il sont souvent la conséquence de l'absence de dialogue entre les gens qui ne savent plus se parler ou n'en prennent pas le temps.

Il est vrai aussi qu'aujourd'hui, nous sommes souvent confrontés à la violence, à l'agressivité, à l'égoïsme, au mépris, à l'intolérance, à l'injustice et que cela tend à pousser les gens à s'isoler pour se protéger.

Et pourtant, il suffit de regarder vivre les associations pour se rendre compte qu'ensemble, on peut trouver l'enthousiasme, la joie de vivre, être bien dans sa tête et bien dans sa peau...

Permanence les 1^{er} vendredi de chaque mois en Mairie de Barjac de 10 h à 12 h.

Mr Georges DIDIER

Chemin du Mas de la Croix

30430 BARJAC

Tel: 04.66.24.78.76 / 06.20.60.12.58

L'ETAT CIVIL 2006

En 2006, il a été enregistré à l'Etat Civil de la Commune :

NAISSANCES

ALAMEL—DOLYMPE Jean

26/11/2006 à MONTPELLIER

AUGIER Lyfou Maëva

24/08/2006 à ALES

BLANKENDAAL Maya Agatha

Marla-Luisa

02/04/2006 à ALES

CLAVAGUERA Kioé

24/04/2006 à ALES

FOUR Charlotte Martine Estelle

18/07/2006 à ALES

GRENOUILLER Elodie Eva

(1^{er} Jumelle)

15/06/2006 à ALES

GRENOUILLER Lorine Pierrette

(2^{er} Jumelle)

15/06/2006 à ALES

ISSARTEL Louna Tina

24/12/2006 à AUBENAS

LOUART Yanis Christian Maurice

08/09/2006 à ALES

NAVARRO Diane Marie-Rose

Raymonde Monica

17/08/2006 à AVIGNON

PIEDALLU Nicolas Benjamin Loïc

12/09/2006 à ALES

POUGNY—CHLOÉ Eloïk Yann

Désiré

21/06/2006 à BAGNOLS/CEZE

SEU Kevin Bruno Michel

29/07/2006 à BAGNOLS SUR

CEZE

SINQUIN Lys Aline

17/08/2006 à ALES

SIRVAIN Clément Hervé Claude

19/11/2006 à ALES

VIUGEAS Ioan Henri Rolland

03/01/2006 à ALES

MARIAGES

ANDREA Yann et **SARRAZIN** Marion Anne-Laure

10/06/2006

CHAPPELLE Christophe Jean-Marc Christian

et **HUMBERT** Caroline Geneviève Huguette

16/09/2006

GRENOUILLER Eric Philippe et **MALAYGUE**

Béatrice Marie-Louise Emilie

07/10/2006

LACOMBE Sylvain et **GAUSSIN** Marie-Laure

Monique

03/06/2006

LALUC Rodolphe Raymond et **GAYTE** Claire

Sylvie Michèle

01/07/2006

LOZACHMEUR Yann Jean-Pierre Félix et

ROUSSEAU Emilie Sandrine

02/09/2006

MANTOZ Christophe Alain Claude et **RAUX**

Bénédicta Nadette Michèle

05/08/2006

NACIRI Omar et **ARABI** Saïda

15/04/2006

WILLEMS Geoffrey Henri Christian et

BASTIDE Anne-Lise Rose-Marie

01/07/2006

DECES

BARLIER Marthe Noëlle Veuve **TOUPOT**

29 avril 2006 BAGNOLS SUR CEZE

BASTIDON Guy Jean

25 septembre 2006 MONTPELLIER

BRU Huguette Marguerite Epouse

NANEIX

23 mai 2006 AGDE

CHASTANG Danièle Epouse **HUGON**

21 octobre 2006 ALES

COLOMB Elise Thérèse Epouse **BAUD**

10 décembre 2006 ALES

CORTESI Aldo

05 septembre 2006 ALES

DALZON Marie-Jeanne Eugénie Veuve

LACROIX

16 août 2006 BAGNOLS SUR CEZE

DE JESUS RODRIGUES Zulmira Epouse

BARBOSA

31 décembre 2005 MONTPELLIER

DIVOL André Gustave

21 novembre 2006 ALES

DUMAS Léonie Marie

30 décembre 2006 BARJAC

FOUR Hervé Jean

29 juillet 2006 ALES

FRICHT Emilienne Marie Henriette

Veuve **THOMAS**

29 juillet 2006 BARJAC

GAUSSIN Jean-Jacques Marie

02 décembre 2006 ALES

GIRAUD Louis Victorin

21 juin 2006 BARJAC

HENRY Pierre Georges Albert

27 octobre 2006 ALES

JUSTAMON Lucie-Emma Veuve **BORIE**

11 juillet 2006 ALES

JUSTET Lucienne Euphrasie Germaine

Veuve **COUMOU**

27 mai 2006 BARJAC

LAFONT Marie Augustino Louise

Veuve **FORESTIER**

07 octobre 2006 BARJAC

LOUBAT Virgile Rose Veuve **DUPLAND**

13 décembre 2006 BARJAC

MALPIDANO Georges Charles

15 mars 2006 ALES

MAZOYER Jeanne Henria Epouse

EYRAUD

18 septembre 2006 BARJAC

NEUVILLE Laure Marie Aline

27 novembre 2006 BARJAC

NICOLAS Augustine Anna Veuve **POLGE**

09 février 2006 BARJAC

PEREZ Jeanine Veuve **LAURANS**

17 décembre 2006 BARJAC

PRAT Sylvie Michèle

10 septembre 2006 ALES

SALUDEN André

26 novembre 2006 ALES

SOULIER Gilbert André

04 juillet 2006 ALES

TAUILLE Georges Henri Joseph

22 décembre 2006 BARJAC

TELLIEZ Jean-Claude François

12 août 2006 BARJAC

THIBON Aimé Marie Edouard

26 septembre 2006 LABASTIDE DE

VRAC

VERDIER Claude Henri Justin

15 décembre 2006 NIMES

VICTOR Henriette Gabrielle Alexandrine

04 août 2006 BARJAC

VYNCKE Jean Claude Michel Edmond

18 février 2006 ALES

WAGNER Yvon Michel Roger

06 octobre 2006 ALES

ZAROTIADES Nicole Georges

29 juin 2006 BARJAC

Cérémonie des Vœux du 07 janvier 2006

DANIEL SOURIOU

Lorsque l'on m'a demandé de vous accueillir, ici, ce soir, c'est non seulement avec plaisir que j'ai accepté mais, c'est aussi avec un sentiment mêlé de respect et de confraternité. Vous êtes né en 1929 et je peux vous affirmer que cette année là, fut un bon cru pour les hommes qui y sont nés, puisque je vous avais précédé de quelques mois.

À l'âge de 14 ans, vous avez commencé à pratiquer de l'enclume et du fer chauffé au rouge cerise. Vous y avez trouvé l'inspiration de ce qui allait être votre vie de Compagnon, votre métier et votre art.

Il y a dix ans et un peu plus, notre Maire Edouard CHAULET, vous demandait de concevoir une œuvre pour orner l'entrée du village. Le thème ? une cigale ! Vous avez pensé que c'était bien banal. Et pourtant, vous nous avez donné à voir une sculpture où le classique se mêle à la modernité des courbes

Gabriel AUDU

Gabriel Audu est né le 9 juillet 1948 à ALES. Très jeune, il crée son entreprise de maçonnerie. Nombreuses réalisations dans le barjaqués sont là pour nous témoigner du sérieux et de la qualité professionnelle de cette société. Il aime le solide.

Plus tard, il reprend la belle exploitation de Roger Borie et la modernise.

À la pointe des nouvelles cultures, il développe la production des portes graines et entreprend la plantation des vignes en cépages améliorateurs. Conscient de l'importance du mouvement coopératif. Il souhaite lui impulser son dynamisme et prend part à la gestion de la cave coopérative. Co-fondateur de l'ASA d'assainissement des terres agricoles en 1986, il en est le président jusqu'en 1995. Il devient, également, Président de l'Asa d'irrigation après Régis Borie

Tout cela l'emène, ensuite, naturellement, à exercer des fonctions syndicales et corporatives à l'échelle du département.

Anticipant les problèmes du monde agricole, il joint l'activité touristique à son exploitation par la création d'un camping bien équipé.

Comble de la réussite, il transmet à l'un de ses fils, Eric, une exploitation agricole moderne et dynamique prête à affronter les défis dramatiques de l'activité agricole.

C'est pour toutes ses raisons que j'ai le plaisir de te remettre au nom de la municipalité,

et de cette flèche qui s'élanche vers le ciel.

Aujourd'hui « La Cigale au dolmen » est considérée par tous comme une œuvre emblématique de la vie culturelle qui anime le village.

En fonction de cette réputation, vous avez décidé, plus tard, dans le temps qui reste, de léguer votre œuvre à Barjac, au château qui, de par la volonté municipale, est destiné à devenir un haut-lieu de l'expression artistique.

Vous vous êtes dit que là, une mémoire de votre œuvre pourrait y vivre dans toute sa dimension.

En juillet 2005, une exposition de vos sculptures s'est tenue dans une salle du Château. Elle a connu un succès considérable. De

aujourd'hui, la médaille de citoyen d'honneur de la ville de Barjac.

À travers toi, Gabriel, c'est à l'ensemble du monde paysan que nous souhaitons ainsi mettre à l'honneur, dire courage, on est avec vous.

En effet, à l'instar de mes grands-parents et de mes parents ce sont des générations qui ont façonné nos paysages et nourri les gens qu'ils soient du barjaqués, de la France ou du Monde. Ce sont ces paysans qui ont créé le formidable mouvement coopératif, premier pas vers monde meilleur.

Mais à l'heure de la plus terrible crise que l'agriculture et que la viticulture n'aient jamais connues et à l'heure où la révolte gronde et s'amplifie, (chacun ayant en tête la révolte viticole de 1907, à laquelle une conférence sera bientôt consacrée) c'est aux paysans du monde que vont nos pensées, un Monde où l'on crève encore scandaleusement de faim, alors, qu'ici on pousse à la friche et à la destruction des produits !

Nous sommes, avec mes collègues de la municipalité, pour une agriculture paysanne de qualité qui fixe à la campagne au lieu d'une agriculture productiviste, marchandisée qui

nombreux visiteurs sont venus. Ils y ont pris leur temps, leur plaisir, conquis par l'expression que vous savez donner à chacune de vos œuvres. Avec plusieurs amis, nous avons connu des moments jubilatoires à accueillir ces visiteurs conquis.

Pour toutes ces raisons, Cher Daniel SOURIOU, c'est pour moi un grand moment que de vous remettre, au nom de la Municipalité, la médaille de la ville et de vous accueillir en tant que « Citoyen d'Honneur de Barjac »

Jean TALOUARN
Conseiller Municipal



chasse des millions de paysans dans les bidonvilles...

Du Modet à la conf. En passant par la « Via campesina » et les paysans sans terre du Brésil. Il y a l'exigence d'une agriculture au service des peuples

De Jacquou le croquant à José Bové, de ceux qui hier brûlaient des Châteaux à ceux qui aujourd'hui démontent des « mac DO ».

De tous ceux qui luttent contre les méthodes iniques de l'organisation Mondiale du Commerce et des grands groupes financiers capables de jouer les apprentis sorciers en modifiant génétiquement ce que la nature a mis des millénaires à créer.

La survie de l'espèce humaine et la préservation de l'environnement, est en grande part entre vos mains. **ENSEMBLE** agissons dans le même sens ! Paysans, producteurs, consommateurs, écologistes.

Globalisons nos **LUTTES**, nous globaliserons nos **ESPOIRS** !

Bruno DIVOL

DANIEL SOURIOU

Lorsque l'on m'a demandé de vous accueillir, ici, ce soir, c'est non seulement avec plaisir que j'ai accepté mais, c'est aussi avec un sentiment mêlé de respect et de confraternité. Vous êtes né en 1929 et je peux vous affirmer que cette année là, fut un bon cru pour les hommes qui y sont nés, puisque je vous avais précédé de quelques mois.

A l'âge de 14 ans, vous avez commencé à pratiquer de l'enclume et du fer chauffé au rouge cerise. Vous y avez trouvé l'inspiration de ce qui allait être votre vie de Compagnon, votre métier et votre art.

Il y a dix ans et un peu plus, notre Maire Edouard CHAULET, vous demandait de concevoir une œuvre pour orner l'entrée du village. Le thème ? une cigale ! Vous avez pensé que c'était bien banal. Et pourtant, vous nous avez donné à voir une sculpture où le classique se mêle à la modernité des courbes

Gabriel AUDU

Gabriel Audu est né le 9 juillet 1948 à ALES. Très jeune, il crée son entreprise de maçonnerie. Nombreuses réalisations dans le barjaqués sont là pour nous témoigner du sérieux et de la qualité professionnelle de cette société. Il aime le solide.

Plus tard, il reprend la belle exploitation de Roger Borie et la modernise.

A la pointe des nouvelles cultures, il développe la production des portes graines et entreprend la plantation des vignes en cépages améliorateurs. Conscient de l'importance du mouvement coopératif. Il souhaite lui impulser son dynamisme et prend part à la gestion de la cave coopérative. Co-fondateur de l'ASA d'assainissement des terres agricoles en 1986, il en est le président jusqu'en 1995. Il devient, également, Président de l'Asa d'irrigation après Régis Borie

Tout cela l'emène, ensuite, naturellement, à exercer des fonctions syndicales et corporatives à l'échelle du département.

Anticipant les problèmes du monde agricole, il joint l'activité touristique à son exploitation par la création d'un camping bien équipé.

Comble de la réussite, il transmet à l'un de ses fils, Eric, une exploitation agricole moderne et dynamique prête à affronter les défis dramatiques de l'activité agricole.

C'est pour toutes ses raisons que j'ai le plaisir de te remettre au nom de la municipalité,

et de cette flèche qui s'élance vers le ciel.

Aujourd'hui « La Cigale au dolmen » est considérée par tous comme une œuvre emblématique de la vie culturelle qui anime le village.

En fonction de cette réputation, vous avez décidé, plus tard, dans le temps qui reste, de léguer votre œuvre à Barjac, au château qui, de par la volonté municipale, est destiné à devenir un haut-lieu de l'expression artistique.

Vous vous êtes dit que là, une mémoire de votre œuvre pourrait y vivre dans toute sa dimension.

En juillet 2005, une exposition de vos sculptures s'est tenue dans une salle du Château. Elle a connu un succès considérable. De

aujourd'hui, la médaille de citoyen d'honneur de la ville de Barjac.

A travers toi, Gabriel, c'est à l'ensemble du monde paysan que nous souhaitons ainsi mettre à l'honneur, dire courage, on est avec vous.

En effet, à l'instar de mes grands-parents et de mes parents ce sont des générations qui ont façonné nos paysages et nourri les gens qu'ils soient du barjaqués, de la France ou du Monde. Ce sont ces paysans qui ont créé le formidable mouvement coopératif, premier pas vers monde meilleur.

Mais à l'heure de la plus terrible crise que l'agriculture et que la viticulture n'aient jamais connues et à l'heure où la révolte gronde et s'amplifie, (chacun ayant en tête la révolte viticole de 1907, à laquelle une conférence sera bientôt consacrée) c'est aux paysans du monde que vont nos pensées, un Monde où l'on crève encore scandaleusement de faim, alors, qu'ici on pousse à la friche et à la destruction des produits !

Nous sommes, avec mes collègues de la municipalité, pour une agriculture paysanne de qualité qui fixe à la campagne au lieu d'une agriculture productiviste, marchandisée qui

nombreux visiteurs sont venus. Ils y ont pris leur temps, leur plaisir, conquis par l'expression que vous savez donner à chacune de vos œuvres. Avec plusieurs amis, nous avons connu des moments jubilatoires à accueillir ces visiteurs conquis.

Pour toutes ces raisons, Cher Daniel SOURIOU, c'est pour moi un grand moment que de vous remettre, au nom de la Municipalité, la médaille de la ville et de vous accueillir en tant que « Citoyen d'Honneur de Barjac »

Jean TALOUARN
Conseiller Municipal



chasse des millions de paysans dans les bidonvilles...

Du Modef à la conf. En passant par la « Via campesina » et les paysans sans terre du Brésil. Il y a l'exigence d'une agriculture au service des peuples

De Jacquou le croquant à José Bové, de ceux qui hier brûlaient des Châteaux à ceux qui aujourd'hui démontent des « mac DO ».

De tous ceux qui luttent contre les méthodes iniques de l'organisation Mondiale du Commerce et des grands groupes financiers capables de jouer les apprentis sorciers en modifiant génétiquement ce que la nature a mis des millénaires à créer.

La survie de l'espèce humaine et la préservation de l'environnement, est en grande part entre vos mains. **ENSEMBLE** agissons dans le même sens ! Paysans, producteurs, consommateurs, écologistes.

Globalisons nos **LUTTES**, nous globaliserons nos **ESPOIRS** !

Bruno DIVOL

ILS ONT CHOISI BARJAC

Sabine BOUKORRAS
et Eric LAFFUT
Restaurant la Cigale,
ouvert toute l'année



Eric SEVRY, musicien interprète

Mireille PERRIER,
Campagne en ville,
Grand Rue Jean-Moulin



Lisette BOUSQUET, esthéticienne, institut de
beauté et bien être. Place Joseph Comte

Entreprise NATALI - Plomberie,
climatisation, zinguerie, Zone
Industrielle - Avenue des
Miconcouliers - 30 430 Barjac



Christian GAGNE,
artisan maçon,
spécialiste de la pierre



Charly TICHET, Naïs et Compagnie Artisanat,
décoration, Galerie Provençal, rue St Michel



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

| | |
|--------------------|--|
| Session de Conseil | |
| présenté - 10 | |
| présent - 11 | |
| absent - 12 | |

Ten deux fois le 20 Mars à 18 heures,
le Conseil Municipal de la commune de BARJAC
émet un vœu, en séance publique, à la Mairie,
sous la Présidence de M. Édouard CHAULET,
Maire et Conseiller Général
Date de convocation du Conseil Municipal : 23 Mars 2006

PRÉSENTS : M. CHAULET - Mmes LAGORSE - PELATANT - M. THIRLET - M. DUCOL - M. MONTAUDO - M. ALLOU - BELLEGARDE - BOVY - SUREN - UDE - PLOU - TALOUARN

Absent excusé: Jean-Yves BERTRAND
Absent: Michel TRULLIE

VŒU DE SOUTIEN EN FAVEUR DU COMITÉ DE DÉFENSE DES CARTONNAGES DE MOLÈRES-SUR-CÈZE

Sur l'initiative d'un fonds de pension américain, la Société Smart Emballages vient de réouvrir l'usine du site de Molères-sur-Cèze sans rentabilité.

Une fois de plus, le docteur ultra-libérale plonge 1-0 familles dans le désastre.

Pourtant, dans le cadre de la reconversion de l'usine charbonnière, cette Entreprise a percuté des aides, bénéficié abondamment du financement public pour assurer son développement.

De plus, grâce à un procédé de fabrication et de recyclage sans pollution ni nuisance environnementale, elle s'inscrit pleinement dans le développement durable.

Aujourd'hui la direction oppose le site de Molères-sur-Cèze et celui de Gallargues dans une concurrence effrénée entre travailleurs et salariés sans gagnant.

Il est temps que cela cesse ! Notre territoire ne doit pas devenir un désert sans services publics, paysans et entreprises ! Il ne doit pas se transformer en réserve pour touristes en mal d'activités !

La Municipalité de Barjac assure les employés du site de Molères-sur-Cèze de tout son soutien et demande solennellement à l'Etat de prendre toutes ses responsabilités afin que la région industrielle du sud ne transforme plus la vie de millions de travailleurs en cauchemar.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Pour copie conforme au registre.



Le Maire
Conseiller Général du DÉPT
Edouard CHAULET



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

| | |
|--------------------|--|
| Session de Conseil | |
| présenté - 10 | |
| présent - 11 | |
| absent - 12 | |

Ten deux fois le 20 Mars à 18 heures,
le Conseil Municipal de la commune de BARJAC
émet un vœu, en séance publique, à la Mairie,
sous la Présidence de M. Édouard CHAULET,
Maire et Conseiller Général
Date de convocation du Conseil Municipal : 23 Mars 2006

PRÉSENTS : M. CHAULET - Mmes LAGORSE - PELATANT - M. THIRLET - M. DUCOL - M. MONTAUDO - M. ALLOU - BELLEGARDE - BOVY - SUREN - UDE - PLOU - TALOUARN

Absent excusé: Jean-Yves BERTRAND
Absent: Michel TRULLIE

VŒU POUR L'ABROGATION DU CPE

Le conseil municipal, à l'unanimité,

APPELLE solennellement le Gouvernement à retirer la loi concernant le CPE

S'OPPOSE à toute modification relative au Code du Travail (abaissement de l'âge d'apprentissage à 14 ans, Contrat nouvelle embauche) modifications qui s'apparentent que souvent et pénalisent sur: actuels et futurs étudiants entrant les jeunes.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme au registre.

Par Le Maire :

Edouard Chaulet
Maire



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

| | |
|--------------------|--|
| Session de Conseil | |
| présenté - 10 | |
| présent - 11 | |
| absent - 12 | |

Ten deux fois le 20 Mars à 18 heures,
le Conseil Municipal de la commune de BARJAC
émet un vœu, en séance publique, à la Mairie,
sous la Présidence de M. Édouard CHAULET,
Maire et Conseiller Général
Date de convocation du Conseil Municipal : 23 Mars 2006

PRÉSENTS : M. CHAULET - Mmes LAGORSE - PELATANT - M. THIRLET - M. DUCOL - M. MONTAUDO - M. ALLOU - BELLEGARDE - UDE - TALOUARN

Excusé de M. SUREN à M. M. PELATANT - Jean-Michel PLOU à M. M. THIRLET et Jean-Marc BOVY à M. M. DUCOL

Absent excusé: Jean-Yves BERTRAND
absent: Michel TRULLIE

Vœu pour le vote des financements pour l'CCI aux conditions actuelles

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, (11 voix pour, 1 contre (1 BELLEGARDE) et 1 abstention (A. LAGORSE)) adopte le vœu suivant :

L'entretien de la citoyenneté est au cœur d'aujourd'hui à l'avenir français.

Depuis 1992, les associations de l'Union Européenne ont le privilège de participer au soutien municipal. Le droit de vote et d'éligibilité aux élections municipales leur a été accordé.

Il serait juste et équitable que l'entretien des étrangers présents à une résidence continue, devienne une contribution, plutôt qu'un droit de vote et participe au budget local, de manière à être en adéquation avec le principe d'égalité républicaine.

Il est normal que le citoyen vote avec conscience à certaines conditions de la population et surtout à l'unanimité. Une telle contribution est réalisable, car il est évident que les étrangers sont - sans vote - aux élections qui concernent leur propre territoire.

Ci ou joint au présent vœu recommandé d'un citoyen qui se permet plusieurs excuses.

Vous recevrez donc l'assurance de droit de vote accordé aux associations des pays de l'Union Européenne et l'ensemble des motivations exposées à votre la lecture locale.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Pour copie conforme au registre.

Le Maire
Conseiller Général
Edouard CHAULET



Edouard Chaulet
Maire

Vœu Construction d'un nouveau lycée sur le Bassin Alesien : Le Conseil se réjouit de la décision du Conseil régional Languedoc-Roussillon de construire un second lycée prévu à St Christol Les Ales. Toutefois, il souhaite insister sur la polyvalence à conserver par les 3 établissements, le futur établissement et le lycée Jean-Baptiste Dumas devant intégrer respectivement un internat, une mixité des enseignements et une répartition équilibrée et équilibrée des formations. Il s'agit de l'augmentation d'une distance déjà bien longue et rendue pénible par la prolifération des dix d'âne sur les châtellenies.

Vœu global contre le CPE, le CNS, l'apprentissage à 14 ans et les modifications du Code du travail

Vœu en faveur d'une bonne utilisation du réseau routier : la population Barjaise (agriculteurs, salariés, professionnels de santé, malades, promeneurs...) vit au quotidien la rudesse du ruban routier pour aller à ALES, de dix d'âne en dix d'âne, de ans 30 à ans 50. Le temps pour se rendre à la ville est devenu pénible malgré l'amélioration du revêtement routier, le temps de transport des élèves s'allonge, les traversées hebdomadaires des villages s'accroissent. La sécurité est essentielle mais des moyens moins conséquents doivent être recherchés et il doit être tenu compte de l'incident pour justifier tant de principes généraux de précaution... Le Conseil Municipal en appelle à l'ensemble de ses collègues sur le territoire à la prise en considération d'un schéma routier cohérent sur l'ensemble du territoire.

Le Maire
Conseiller Général du DÉPT

Edouard Chaulet
Maire

La séance est levée à 08 heures 15.

Barjac Que sont donc les services publics devenus ?



La Poste nourrit les griets de maire de Barjac. Photos Michol ESCOURREBAIN

RAPPEL

→ Du 23 au 27 octobre, Midi Libre ouvre cinq dossiers barjacois : services publics, économie, bio, tourisme et urbanisme.

• Tu aurais la clé du dossier pour accompagner le photographe qui veut faire des images d'œuvres ?

Ce n'est pas un châtelain qui s'exprime. C'est le maire PCF de Barjac, Édouard Chaulet, qui s'adresse à un agent territorial.

C'est ainsi : le château dominant la cité médiévale appartient à la mairie. Elle l'armera et y développe des activités populaires. De là à confondre 'Chaulet' et 'châtelaïn', il y a encore un gouffre à franchir. Même si le maire a l'intention de s'y... installer.

Pour Édouard Chaulet, le service public s'annonce au pas de la porte de la mairie. Il

râle suffisamment après l'hémorragie des autres services publics ; et préfère donner le 'ton' dans ses murs. « Le service public le plus important à Barjac, c'est la commune ! »

Neuf employés municipaux en 1989, vingt-cinq aujourd'hui... « On augmente les services que peut rendre une commune : la restauration scolaire, la culture, le cinéma... J'ai créé de l'emploi et du service public à la fois. Prenez l'exemple de notre bibliothécaire, il est aussi projectionniste au cinéma, et en plus, il est archéologue et fait visiter Barjac. »

Et une police municipale, ça vous tente ? « La police municipale, c'est moi. J'ai mis deux PV depuis 1989, et aujourd'hui, les deux victimes ne parlent encore. J'ai failli mettre un PV, un jour, à ma première adjointe. Mais je commence toujours par un avertissement... »

Mis à part 'son' service public, Édouard Chaulet n'en fi-

nit pas de rouspéter après les autres.

La Poste est passée de trois salariés à un, avec les réductions d'ouverture en conséquence. « Il y a cinq ans, on avait pourtant consenti à l'aménagement d'un local pour le tri. On nous verse un loyer, mais on avait fait à l'époque un investissement

« La direction de la Poste a fait un sale boulot... J'espère qu'ils sont bien payés pour ça »

de 300 000 F. La direction de la Poste a fait un sale boulot : ils avaient pour consigne de venir nous parler, alors ils l'ont fait, mais ça n'a rien changé. J'espère qu'ils sont bien payés pour ça »

Pour la gendarmerie, mêmes griets : « Les effectifs sont amoindris. Maintenant, notre brigade dépend de

Saint-Ambroix, dont Barjac menace de devenir un lotissement hémis. »

Un temps de réflexion, puis le maire suggère : « Peut-être, finalement, que les gens veulent agglutiner tout au même endroit et qu'ils aiment les villes comme Mexico »

Barjac a encore sa perception, à laquelle il s'accroche. Mais jusqu'à quand ?

Enfin, son maire a un autre projet : aménager une nouvelle salle réservée aux arts dans le château, et surtout, y installer la mairie.

Édouard Chaulet jubile : « Imaginez l'inscription 'Liberté Égalité Fraternité' sur le fronton du château du comte de Beauvoir de Gri-moard ! »

Thierry MONTANER

► Demain : Économie de Barjac. Saviez-vous que le plus gros pourvoyeur de taxes professionnelles dans le bourg est un artiste ?

50 ANS
SERVICES PUBLICS
NE TOUCHÉ PAS

MIDI LIBRE 02/04/06

Barjac

Une rencontre entre le conseil municipal et La Poste

Edouard Chaulet, maire, et quatre conseillers municipaux ont reçu, à sa demande, le nouveau directeur d'établissement chargé du développement des bureaux de Poste. L'enjeu de cette rencontre était de présenter aux élus le diagnostic qui permettra d'adapter le réseau d'accueil du public à l'évolution des contraintes économiques.

Ce diagnostic est basé sur l'étude de l'évolution de la clientèle, de la concurrence et surtout des quotas alloués par la direction générale en termes de temps de travail des personnels. Au-delà des considérations techniques, la situation qui ressort de l'étude est simple. Ce qui sera proposé à la direction, puis aux partenaires socio-économiques pour consultation, sont la suppression du chef d'éta-



La rencontre entre le directeur de la Poste et les élus.

blissement de la poste de Barjac et la fermeture du bureau une demi-journée par semaine, autre que le samedi matin.

Le maire et le conseil municipal, attachés au maintien de vrais services publics, ont fait

valoir leurs arguments. « La municipalité est profondément hostile à cette nouvelle organisation. Une fois de plus, les élus sont informés lorsque les décisions sont presque prises. Ils sont mis

devant le fait accompli. Les enjeux économiques prennent le pas sur le service rendu à la population. Le grand objectif de ces réorganisations est d'aboutir à la marchandisation de la Poste, processus qui a commencé il y a plusieurs années et qui concerne d'ailleurs aussi la gendarmerie ou les perceptions. Enfin, le maire rappelle que Barjac, comme le pays, au cours du dernier référendum, a majoritairement rejeté les directives européennes qui sous tendent ces mesures, mais qu'il n'en est absolument pas tenu compte. »

Le directeur d'établissement a dit entendre ces remarques, qu'il en ferait part à sa direction mais que tout cela n'était pas de sa compétence. La nouvelle organisation devra prendre effet le 3 juillet. ●

MIDI LIBRE 07/01/07

Barjac Le maire devient réboussier face à La Poste

ALÈS P. 3

Timbrer



Remonté le maire de Barjac Edouard Chaulet en s'apercevant que ses courriers reçoivent la flamme vantant les mérites de Saint-Ambroix, il où le courrier transite désormais. Du coup, le maire a décidé de coller sur une centaine d'enveloppes refermant ses vœux ce message : « Barjac, cité Renaissance, foires de Pâques et 15 août. La régression du service public en affaire commerciale est responsable de la perte de cette flamme. Les Barjacais doivent souffrir celle de Saint-Ambroix. » Avis aux collectionneurs, ce sera bientôt un collector !

Midi Libre

Barjac Le maire redoute le départ de la perception

Y aura-t-il encore un bureau du Trésor public en 2007 à Barjac ? La question se pose et le maire de la commune, lui, pense que la Perception va disparaître.

En effet le percepteur actuel doit partir vers le printemps 2007 pour l'Ardèche, à Vallon-Point-d'Arc. La question est de savoir s'il sera remplacé. Edouard Chabouat l'a posée à l'administration, lundi, et n'a pu avoir de réponse sûre. Mais, pour l'élu, la menace sur la perception, qui ne date pas d'hier, pourrait se concrétiser au printemps prochain. « Jusqu'à présent, cela se matérialisait mais maintenant j'en suis persuadé ».

Pour le maire de Barjac, si le départ de la perception se confirmait, ce serait un nouveau coup dur contre le service public dans cette zone rurale. « On nous a déjà complètement marchandé la Poste. Le bureau de Barjac est passé de trois à un employé. La suppression de la perception de Barjac ne peut et justifier. Son activité n'a pas

jamais et au contraire s'est accrue, ne serait-ce paré que la population augmente sur Barjac ». Ainsi, le maire rappelle que les parents d'élèves font actuellement une pétition afin d'obtenir l'ouverture d'une cinquième classe, l'école étant « saturée ». « Il n'y a jamais eu autant d'élèves avec 107 élèves dans le public et 169 dans le privé », précise Edouard Chabouat.

Qui n'oublie pas non plus de mentionner que depuis six mois la mairie a acheté un terrain pour y faire construire de nouveaux locaux pour la gendarmerie. Et qu'il espère toujours le feu vert du ministère. La preuve, selon lui, que la commune est dynamique.

Si le départ de la perception se confirmait, cela serait perçu comme une nouvelle attaque au service public en milieu rural. « Barjac est une localité vivante et il faut encourager le service public. Ce n'est pas un pays qui se veut mais un pays qui l'impose », lâche l'élu. ■

T.Dg.

Pays rural : des citoyens de seconde zone ?

UNE loi d'habitat, votée en 1967, a permis de créer des communes nouvelles. C'est ainsi que le territoire de la commune de Barjac a été créé en 1967.

C'est ainsi que des communes ont été créées en 1967. C'est ainsi que le territoire de la commune de Barjac a été créé en 1967.

Le territoire de la commune de Barjac a été créé en 1967.

Le territoire de la commune de Barjac a été créé en 1967.

Le territoire de la commune de Barjac a été créé en 1967.

Le territoire de la commune de Barjac a été créé en 1967.

Le territoire de la commune de Barjac a été créé en 1967.

Le territoire de la commune de Barjac a été créé en 1967.

Le territoire de la commune de Barjac a été créé en 1967.



Le centre de population dans un village de zone rurale.

Midi Libre

La Poste Un rassemblement pour le service public

Le Comité de défense du service public et des usagers des Hautes Cévennes appelle à un rassemblement le jeudi 18 janvier à Alès. Les manifestants doivent se retrouver à 15 heures devant le Groupement postal Cévennes, au-dessus de la poste principale, avenue du Général de Gaulle, près de la sous-préfecture.

Le comité veut obtenir un « retour à la normale » pour le bureau de Poste de Chamborigaud dont les horaires d'ouverture avaient été modifiés. « Sur le canton de Génolhac, cela fait quelque temps que La Poste n'est pas mal de choses. Les fuitiers de Génolhac et Chamborigaud ont été regroupés à La Grand-Combe. Et à Chamborigaud, la période d'ouverture du bureau a été réduite avec une fermeture le samedi matin. Or il y a beaucoup de maisons secondaires sur la commune et les gens ne peu-



Lors d'une précédente manifestation sur les services publics, JAC

vent même plus aller à La Poste le samedi matin », explique Claude Magnien, le président du comité de défense.

Une pétition a circulé sur le canton, recueillant plus de 600 signatures pour demander un retour à l'identique des horaires du bureau de Cham-

borigaud et son ouverture le samedi matin. Elle sera remise le 18 janvier à la direction du Groupement postal Cévennes à Alès, tandis que les représentants du comité espèrent être reçus afin de discuter de la situation globale sur le canton.

Le comité de défense des services publics veut aussi aborder la question de La Poste de La Vernarède dont les horaires ont également été réduits à 9 heures par semaine.

Dans le canton de Génolhac, cette question du maintien des services publics est d'autant plus exacerbée que La Poste n'est pas la seule à être menacée. Ainsi, débat décembre, le maire de Génolhac avait dû s'opposer à l'enlèvement d'une cabine téléphonique par France Télécom (lire ci-dessous).

Enfin à Mialet, la population s'oppose à la diminution des horaires de son bureau postal qui passerait à quatre heures d'ouverture par semaine (lire ci-dessous).

Le comité de défense a également prévu, le 22 janvier, l'organisation d'un débat public sur la ligne SNCF Nîmes, Clermont-Ferrand, Paris. ■

T.Dg.

ALÈS

Portrait



Édouard Chaulet

maire de Barjac et conseiller général (30)

La célébrité de Barjac s'étend au-delà des frontières du Gard. Visité pour son château et son festival, ce village a une autre particularité : un maire qui connaît René Char par cœur.

L'impossible, nous ne l'atteignons pas, mais il nous servira de lanterne ». Édouard Chaulet a été élu maire de Barjac avec cette phrase du poète René Char pour programme. « Elle était en tête de mon tract », raconte-t-il sur le ton de l'évidence. Il est donc maire, avec l'étiquette communiste, de ce petit village du Gard.

N'allez surtout pas croire que cet élu doit être rangé dans la catégorie des « fiers », comme on dit dans le Midi. Édouard Chaulet est tout simplement un lettré qui aime « la poésie, la philo, René Char, Hérodote » et se dit « copain avec Montaigne ». Il peut réciter des pages entières de l'auteur du *Placard pour un chemin des écoliers*, ou lancer sans effort une citation adaptée à chaque situation. Tout cela sans la moindre affectation, sans étaler sa science.

« Je suis passionné par ma commune, j'adore mon canton », confie l'élu gardois. Conseiller général depuis 1984 et maire depuis 1989, il a abandonné son métier de professeur d'histoire-géographie « par honnêteté envers mes élèves ». Mais il les regrette tellement, ses élèves, qu'il se décrit comme « une vache dont on ne tirerait pas le lait ». Alors, pour élargir son champ de vision, il confie vouloir « retrouver de la substance perdue dans l'action quotidienne ». Non pas qu'il méprise la fonction d'élu mais plutôt parce qu'il a besoin de « substance ». Il la trouve, « dans les livres »

et « au contact de certaines personnes qui m'enrichissent ». Dans cette catégorie, Jean Ferrat, maire du village ardéchois d'Antraigues et évidemment parrain de son festival de Paroles, qui attire chaque année des amoureux de la chanson venus de toute l'Europe. Le maire-chanteur est venu ce 13 avril pour chiner à la brocante. Les deux copains vont en profiter pour déjeuner ensemble.

Un maire de caractère pour un village de caractère

Avec son château de la Renaissance, Barjac est décrit dans les guides comme un « village de caractère ». L'élu essaye d'être assorti à sa commune en étant « un maire de caractère ». Ne croyez pas qu'il va sortir une phrase de Marx ou de Lénine pour justifier ce choix ; c'est encore René Char qui lui vient en aide : « On ne se bat bien que pour les causes que l'on modèle soi-même ». Et toc, il affiche sans complexe ses propres priorités « pour l'enfance, la jeunesse, l'école ».

Le petit village compte un centre de loisirs et un restaurant scolaire. Au conseil général, il se rend toutes les semaines, « pour échanger des informations ». Édouard Chaulet a le sens de la formule : « Je suis saisissable, on me voit au marché, chez la boulangère ». Élu dès le 1^{er} tour avec 63 % des suffrages, il parait que ses adversaires

« se cachent. C'est bien dommage », souffle-t-il avec malice... Et pourquoi se cachent-ils ? « Ils ont du mal à cultiver leur différence », subodore l'érudite. Il faut dire que « l'animation de son « lointain hameau », comme il l'appelle, est plutôt une réussite : foires, marchés, festival se succèdent tout au long de l'année, faisant de Barjac un village réputé et fréquenté, tant par les voisins ardéchois que par les habitants de toute la région et au-delà. « Je travaille en bonne intelligence avec les entreprises », confie-t-il. « Mon but est de tirer ce tout petit pays et de le faire avancer », dit-il encore. Barjac, 1 500 habitants, a aussi une bibliothèque et un cinéma, estampillé Art et Essai. Il s'appelle Regain et c'est « la plus belle salle de France ».

Le maire de Barjac aime les mots justes. C'est pourquoi il fuit comme la peste ces termes fourre-tout, comme « exclus » et autres « précaires » qu'il appelle quant à lui « les pauvres ». Idem pour « l'équité » qu'il a bannie, lui préférant « l'égalité ». Il boycotte ce langage « Cinquième République », dit-il en référence au livre d'Éric Hazan (*L'Q, Lingua Quintae Republicae, Raisons d'agir*). Les mots qu'il aime ? « Justice, liberté, connaissance », répond au quart de tour le copain de Montaigne. « Je vous souhaite des désirs, des effervescences, des envois, je vous souhaite d'entendre des palpitations de demain dès aujourd'hui ». C'était la carte de vœux 2006 du maire de Barjac. C'est du René Char, of course.

Catherine Lafite

L'intercommunalité : une pratique

L'intercommunalité, je la pratique ». Le village gardois est limitrophe de l'Ardèche et il estime n'avoir « pas le droit de couper le cordon ». La supranationalité l'emballa beaucoup moins « parce que les territoires, définis par des politiciens, ne coïncident souvent pas avec les habitudes de vie des gens ». Et là, c'est Jean-Paul Sartre et son fameux cri existentialiste : « L'existence précède l'essence », qui le tire d'affaire. « Plus d'élus, c'est plus de démocratie », ajoute-t-il en défendant « un courage de gestion ».

PERMANENCES EN MAIRIE

- **Secrétariat ouvert au public** du lundi au vendredi.
le matin : de 08 h 00 à 12 h 00
l'après-midi : de 14 h 00 à 16 h 30 sauf le lundi 18 h 00

- **Le Maire** reçoit le mardi matin, sur rendez-vous

Tél : 04.66.24.50.09

Fax : 04.66.24.54.36

Mail mairie.barjac@wanadoo.fr

Site internet <http://www.mairiedebarjac.com>

- **Assistante sociale** :

4ème jeudi matin de chaque mois de 9 h 00 à 11 h 30
(Prendre rendez-vous au préalable au Centre Médico Social : 04.66.24.01.07)

- **Conciliateur de justice** :

1^{er} vendredi du mois à 10 h 30

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

- **mardi** : de 17 h 00 à 19 h 00
- **mercredi** : de 10 h 00 à 12 h 00
de 14 h 00 à 17 h 00
- **jeudi** : de 09 h 00 à 12 h 00
- **vendredi** : de 09 h 00 à 12 h 00
- **samedi** : de 10 h 00 à 12 h 00
de 14 h 00 à 16 h 00

CINEMA MUNICIPAL « REGAIN »

séances le vendredi à 18 h 15 et 21 h 00.

Pour obtenir le programme du mois : 04.66.24.55.03
ou mairiedebarjac.com

CENTRE DE LOISIRS MUNICIPAL

- **tous les mercredis et vacances scolaires** : de 8 h 00 à 18 h 00 (accueil de 8 h 00 à 9 h 00 et départ de 17 h à 18 h – possibilité de prendre le repas de midi)

GARDERIE PERISCOLAIRE

tous les jours scolaires de 7 h 45 à 8 h 50 le matin et de 16 h 30 à 18 h 15 le soir (accueil le matin jusqu'à 8 h 30).
(accueil le matin jusqu'à 8h30)

FOYER DES JEUNES

- **les mercredis et les samedis** de 14 h 00 à 18 h 30
- **Relais assistantes maternelles** 2^{ème} & 4^{ème} jeudi du mois de 9h30 à 12 heures (à l'exclusion des vacances scolaires)

OFFICE DE TOURISME

- **horaires d'hiver** :

du lundi au vendredi de 09 h 00 à 12 h
et de 14 h 00 à 17 h 00

- **période estivale** :

de 09 h 00 à 13 h 00 et de 15 h 00 à 19 h 00

DECHETTERIE

- **du lundi au samedi** :

de 9 h 00 à 12 h 30

UN LIVRE SUR BARJAC

« **BARJAC au fil du temps** » : textes de Michel LACOMBE, édité chez Mot Passant – Une balade dans BARJAC, au fil d'hier et d'aujourd'hui.

- **GARAGE À LOUER** : "La SEMIGA loue sur la commune de Barjac des garages situés résidence l'arche Bellegarde pour un loyer mensuel de 51.66 €. Pour toute information, merci de contacter Mme GIUDICE ou Mme LEGRAIN au 04 66 04 72 30

R E V U E M U N I C I P A L E

BARJAC 2006

- Parution annuelle -

Direction de la publication : Edouard CHAULET

Comité de rédaction : les élus du conseil municipal

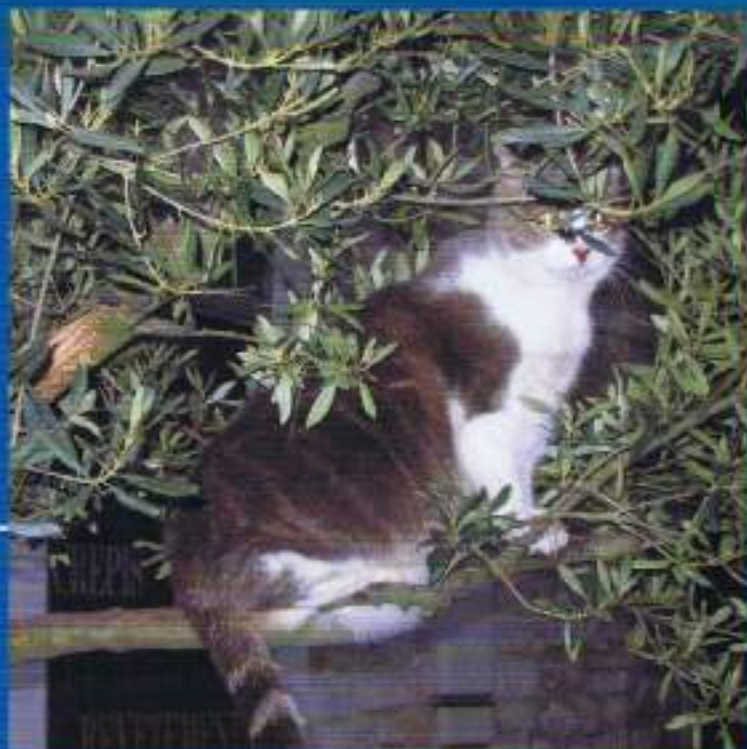
Crédits photographiques : Jean-Michel ANDRE, photographe – Jean TALOUARN – Jean-Michel BOVY – Edouard CHAULET

Conception et réalisation : Offset Avenir 8-quai de la fontaine 30900 Nîmes - 04 66 67 00 22

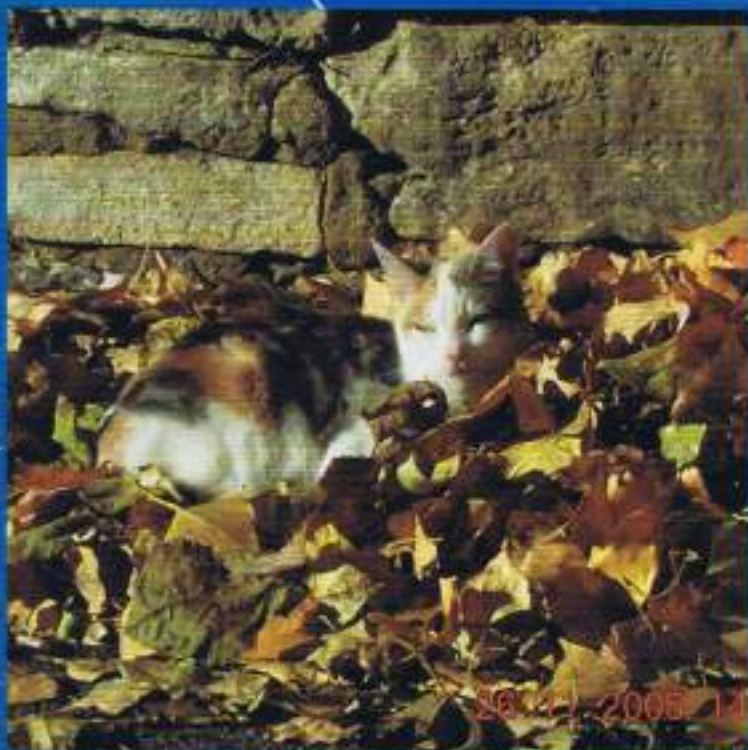
BIBLIOTHEQUE
MUNICIPALE
30430 BARJAC

R E V U E M U N I C I P A L E 2 0 0 6

BARJAC



...Chats sans abri...



“Lisette” - *L'ambiance atelier*

